

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2019 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Certaines informations présentées dans le rapport de gestion ont été ombragées étant donné qu'elles font partie intégrante des états financiers consolidés. Le rapport de gestion est en date du 4 décembre 2019. D'autres renseignements concernant la CIBC, y compris la notice annuelle, peuvent être obtenus sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 196 à 201 du présent Rapport annuel.

2 Vue d'ensemble	6 Vue d'ensemble du rendement financier	16 Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique	40 Gestion du risque
2 Stratégie de la CIBC	6 Revue des résultats financiers de 2019	17 Services bancaires personnels et PME, région du Canada	78 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
2 Performance par rapport aux objectifs	6 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette	19 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	78 Méthodes comptables critiques et estimations
4 Points saillants financiers	7 Produits autres que d'intérêts	21 Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	83 Faits nouveaux en matière de comptabilité
5 Conjoncture de l'économie et du marché	7 Activités de négociation (BIE)	23 Marchés des capitaux	84 Autres faits nouveaux en matière de réglementation
5 Revue de l'exercice 2019	8 Dotation à la provision pour pertes sur créances	26 Siège social et autres	85 Transactions entre parties liées
5 Perspectives pour l'année 2020	8 Charges autres que d'intérêts	27 Situation financière	85 Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires
5 Événements importants	9 Impôts et taxes	27 Revue du bilan consolidé résumé	85 Contrôles et procédures
	9 Change	28 Gestion des fonds propres	86 Information financière annuelle supplémentaire
	10 Revue des résultats du quatrième trimestre	38 Arrangements hors bilan	
	10 Analyse des tendances trimestrielles		
	11 Rétrospective du rendement financier de 2018		
	13 Mesures non conformes aux PCGR		

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2020 », « Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Services bancaires personnels et PME, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Marchés des capitaux », « Situation financière – Gestion des fonds propres », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Autres faits nouveaux en matière de réglementation » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2020 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer », « prévoir », « cible », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Conjoncture de l'économie et du marché – Perspectives pour l'année 2020 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, les risques juridiques et de réputation, le risque lié à l'inconduite, le risque de réglementation et le risque environnemental; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ainsi que les dispositions réglementaires en vertu de celle-ci, la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant la recapitalisation des banques et le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'issue de poursuites et d'enquêtes réglementaires, et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques, y compris les modifications aux questions d'ordre économique ou commercial; l'incidence possible de conflits internationaux et d'actes terroristes, des catastrophes naturelles, des urgences en matière de santé publique, des perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et de toute autre catastrophe; la dépendance envers des tiers pour fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol ou la divulgation d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exhaustivité et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies; la tenue des marchés financiers mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; la conjoncture économique générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris la croissance du niveau d'endettement des ménages au Canada et les risques de crédit à l'échelle mondiale; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'économie; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés, notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les coentreprises; le risque que les synergies et les avantages attendus d'une acquisition ne se concrétisent pas dans les délais prévus ou qu'ils ne se concrétisent pas du tout; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs se fient indûment à ces énoncés prospectifs. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Vue d'ensemble

La CIBC est une institution financière de premier plan en Amérique du Nord avec une capitalisation boursière de 50 G\$ et un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III de 11,6 % au 31 octobre 2019. Par l'intermédiaire de ses quatre unités d'exploitation stratégique, Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 10 millions de particuliers, d'entreprises, de clients du secteur public et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Nos quelque 45 000 employés sont engagés à offrir à nos clients une expérience bancaire adaptée au monde moderne, à stimuler la croissance des bénéfices de manière constante et durable pour nos actionnaires et à redonner aux collectivités.

Stratégie de la CIBC

Nous bâtissons une banque axée sur les relations dans un monde moderne. Afin d'atteindre nos objectifs stratégiques consistant à offrir une expérience client et un rendement total pour les actionnaires exceptionnels, nous mettons l'accent sur quatre axes prioritaires :

- Offrir une proposition de valeur moderne de services bancaires relationnels à nos clients.
- Diversifier la croissance de nos bénéfices.
- Optimiser notre efficacité opérationnelle.
- Maintenir une gestion rigoureuse du capital et du bilan.

Performance par rapport aux objectifs

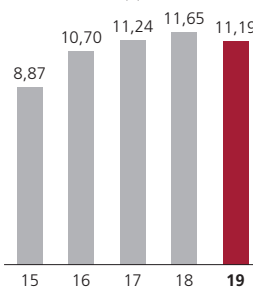
Depuis de nombreuses années, la CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties prenantes externes. Ces mesures sont classées en cinq catégories clés – croissance du résultat, coefficient d'efficacité, rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires (RCP), valeur pour les actionnaires et solidité du bilan. Nous avons fixé des objectifs à moyen terme pour chacune de ces mesures, soit d'ici les trois à cinq prochaines années.

Croissance du résultat¹

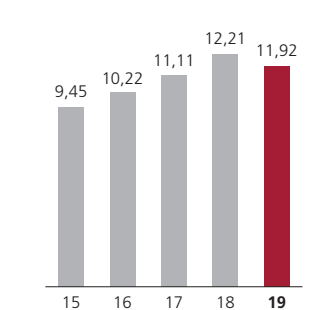
Nous surveillons le résultat par action pour évaluer la croissance de notre résultat. Nous visons une croissance du résultat par action annuel moyen de 5 % à 10 %. En 2019, dans une conjoncture de marché difficile, le résultat dilué par action comme présenté et ajusté¹ a diminué respectivement de 4 % et 2 %.

À plus long terme, nous maintenons notre objectif de générer une croissance du résultat par action annuel moyen de 5 % à 10 % tout au long du cycle.

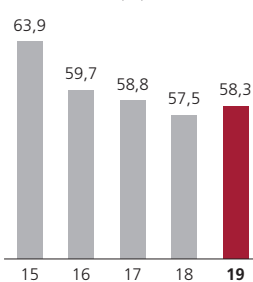
Résultat dilué par action
comme présenté
(\$)



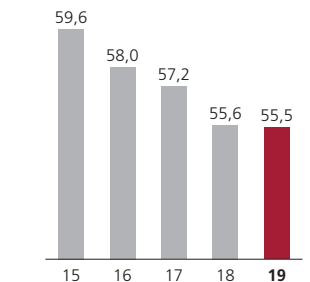
Résultat dilué par action ajusté¹
(\$)



Coefficient d'efficacité
comme présenté
(%)



Coefficient d'efficacité
ajusté¹
(%)



Coefficient d'efficacité¹

Pour évaluer si nous utilisons efficacement nos ressources afin de générer notre résultat net, nous mesurons et surveillons notre coefficient d'efficacité, qui correspond aux charges autres que d'intérêts divisées par le total des produits. En 2019, le coefficient d'efficacité comme présenté et ajusté¹ de la CIBC s'est établi respectivement à 58,3 % et 55,5 %, contre 57,5 % et 55,6 % en 2018.

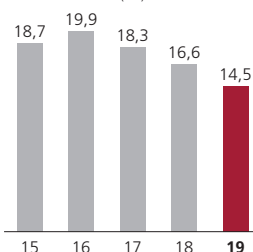
La CIBC s'est fixé comme objectif à moyen terme d'atteindre un coefficient d'efficacité annualisé de 52 % d'ici 2022.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires¹

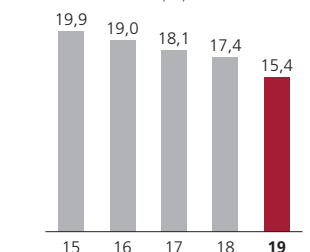
Le RCP est une autre mesure clé de la valeur pour les actionnaires. En 2019, la CIBC a enregistré un RCP comme présenté et ajusté¹ respectivement de 14,5 % et 15,4 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un RCP solide d'au moins 15 % tout au long du cycle.

Rendement des capitaux propres
applicables aux porteurs d'actions
ordinaires comme présenté
(%)



Rendement des capitaux propres
applicables aux porteurs d'actions
ordinaires ajusté¹
(%)



1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Valeur pour les actionnaires

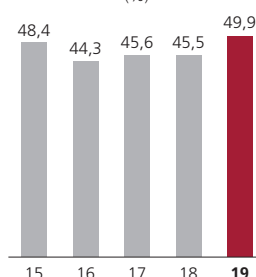
Au chapitre de la valeur pour les actionnaires, nous avons deux objectifs :

1. Ratio de versement de dividendes

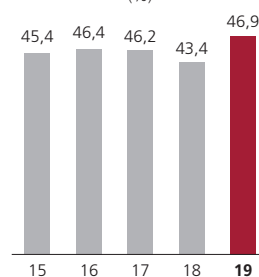
Pendant nombre d'années, nous avons régulièrement enregistré des ratios de versement de dividendes ajustés se situant entre 40 % et 50 % du résultat applicable aux porteurs d'actions ordinaires. Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat tout au long du cycle. En 2019, notre ratio de versement de dividendes comme présenté et ajusté¹ s'est établi respectivement à 49,9 % et 46,9 %.

À plus long terme, nous continuerons de viser un ratio de versement de dividendes de 40 % à 50 %.

Ratio de versement de dividendes
comme présenté
(%)



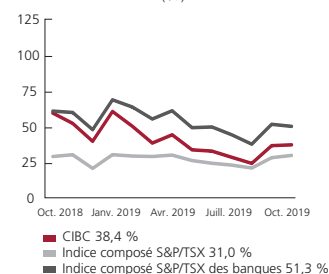
Ratio de versement de dividendes ajusté¹
(%)



2. Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires est la mesure par excellence de la valeur pour les actionnaires, et la donnée qui nous indique si nous respectons les cibles financières qui sont sous notre contrôle. Nous avons pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé des banques de Standard & Poor's (S&P)/la Bourse de Toronto (TSX), sur une période mobile de cinq exercices. Pour la période de cinq exercices close le 31 octobre 2019, le rendement total pour les actionnaires a été de 38,4 %, soit un rendement inférieur à celui de l'indice des banques de 51,3 % au cours de la même période.

Rendement total pour les
actionnaires sur une période
mobile de cinq exercices
(%)



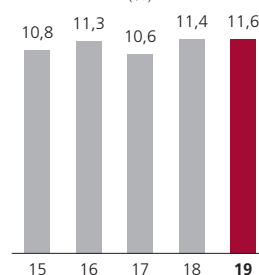
Solidité du bilan

Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre succès à long terme. Nous visons à maintenir de solides ratios de fonds propres qui sont nettement supérieurs aux ratios réglementaires cibles.

Nous cherchons constamment à réaliser l'équilibre entre nos objectifs qui sont de détenir un montant prudent de fonds propres excédentaires en prévision d'événements imprévus et d'incertitudes environnementales, d'investir dans nos activités essentielles, de croître au moyen d'acquisitions et de redistribuer du capital à nos actionnaires. À la fin de 2019, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III était de 11,6 %, soit bien au-delà du ratio réglementaire cible actuellement fixé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Outre nos objectifs à l'égard des fonds propres, nous continuons d'accorder une grande importance à la qualité de nos actifs, de même qu'à un profil solide de financement, ce qui constitue les piliers de la solidité et de la stabilité du bilan.

Ratio des fonds propres de
première catégorie sous forme
d'actions ordinaires
(%)



Expérience client

Nous poursuivons nos efforts solides et soutenus à l'égard de l'expérience client. Dans le cadre de notre cheminement pour devenir une banque fondée sur les objectifs, nous avons parfait notre indice de l'expérience client interne en 2019 afin d'améliorer la transparence et l'exactitude de notre programme de mesure de l'expérience client. L'indice a été renommé l'indice de l'expérience client par score net de recommandation CIBC (ECSNR CIBC) et reflète la pondération équilibrée de neuf scores nets de recommandation internes de l'ensemble de nos unités d'exploitation stratégique. Au 31 octobre 2019, l'indice ECSNR CIBC atteignait 60,9. Notre objectif est l'amélioration continue d'une année à l'autre.

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Points saillants financiers

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2019	2018	2017	2016	2015
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	10 551 \$	10 065 \$	8 977 \$	8 366 \$	7 915 \$
Produits autres que d'intérêts	8 060	7 769	7 303	6 669	5 941
Total des produits	18 611	17 834	16 280	15 035	13 856
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 286	870	829	1 051	771
Charges autres que d'intérêts	10 856	10 258	9 571	8 971	8 861
Résultat avant impôt sur le résultat	6 469	6 706	5 880	5 013	4 224
Impôt sur le résultat	1 348	1 422	1 162	718	634
Résultat net	5 121 \$	5 284 \$	4 718 \$	4 295 \$	3 590 \$
Résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	25	17	19	20	14
Porteurs d'actions privilégiées	111	89	52	38	45
Porteurs d'actions ordinaires	4 985	5 178	4 647	4 237	3 531
Résultat net applicable aux actionnaires	5 096 \$	5 267 \$	4 699 \$	4 275 \$	3 576 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté	58,3 %	57,5 %	58,8 %	59,7 %	63,9 %
Coefficient d'efficacité ajusté ¹	55,5 %	55,6 %	57,2 %	58,0 %	59,6 %
Coefficient de pertes sur créances ²	0,29 %	0,26 %	0,25 %	0,31 %	0,27 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	14,5 %	16,6 %	18,3 %	19,9 %	18,7 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ¹	15,4 %	17,4 %	18,1 %	19,0 %	19,9 %
Marge d'intérêts nette	1,65 %	1,68 %	1,66 %	1,64 %	1,74 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,84 %	1,88 %	1,85 %	1,88 %	2,00 %
Rendement de l'actif moyen	0,80 %	0,88 %	0,87 %	0,84 %	0,79 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen	0,89 %	0,99 %	0,97 %	0,96 %	0,91 %
Rendement total pour les actionnaires	4,19 %	4,70 %	18,30 %	5,19 %	1,96 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	20,8 %	21,2 %	19,8 %	14,3 %	15,0 %
Taux d'impôt effectif ajusté ¹	20,6 %	20,0 %	20,3 %	16,6 %	15,5 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$)					
– résultat de base	11,22 \$	11,69 \$	11,26 \$	10,72 \$	8,89 \$
– résultat dilué comme présenté	11,19	11,65	11,24	10,70	8,87
– résultat dilué ajusté ¹	11,92	12,21	11,11	10,22	9,45
– dividendes	5,60	5,32	5,08	4,75	4,30
– valeur comptable	79,87	73,83	66,55	56,59	51,25
Cours de l'action (\$)					
– haut	116,19	124,59	119,86	104,46	107,16
– bas	98,20	110,11	97,76	83,33	86,00
– clôture	112,31	113,68	113,56	100,50	100,28
Nombre d'actions en circulation (en milliers)					
– moyen pondéré de base ³	444 324	443 082	412 636 ⁴	395 389	397 213
– moyen pondéré dilué	445 457	444 627	413 563 ⁴	395 919	397 832
– fin de la période ³	445 342	442 826	439 313 ⁴	397 070	397 291
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	50 016 \$	50 341 \$	49 888 \$	39 906 \$	39 840 \$
Mesures de valeur					
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	5,0 %	4,7 %	4,5 %	4,7 %	4,3 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté	49,9 %	45,5 %	45,6 %	44,3 %	48,4 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ¹	46,9 %	43,4 %	46,2 %	46,4 %	45,4 %
Cours/valeur comptable	1,41	1,54	1,71	1,78	1,96
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	138 669 \$	119 355 \$	107 571 \$	101 588 \$	93 619 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision	398 108	381 661	365 558	319 781	290 981
Total de l'actif	651 604	597 099	565 264	501 357	463 309
Dépôts	485 712	461 015	439 706	395 647	366 657
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	35 569	32 693	29 238	22 472	20 360
Actif moyen	639 716	598 441	542 365	509 140	455 324
Actif productif d'intérêts moyen	572 677	536 059	485 837	445 134	395 616
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	34 467	31 184	25 393	21 275	18 857
Biens administrés ^{5, 6}	2 425 651	2 303 962	2 192 947	2 041 887	1 846 142
Biens sous gestion ⁶	252 007	225 379	221 571	183 715	170 465
Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars) ⁷					
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	239 863 \$	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	s. o.	216 144 \$	203 321 \$	168 996 \$	156 107 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	s. o.	216 303	203 321	169 322	156 401
APR aux fins du total des fonds propres	s. o.	216 462	203 321	169 601	156 652
Ratios de fonds propres					
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,6 %	11,4 %	10,6 %	11,3 %	10,8 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,9 %	12,9 %	12,1 %	12,8 %	12,5 %
Ratio du total des fonds propres	15,0 %	14,9 %	13,8 %	14,8 %	15,0 %
Ratio de levier	4,3 %	4,3 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %
Ratio de liquidité à court terme ⁸	125 %	128 %	120 %	124 %	119 %
Autres renseignements					
Équivalents temps plein	45 157	44 220	44 928	43 213	44 201

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Ratio obtenu en divisant la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances. En 2019, par suite de l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) est calculée conformément à l'IFRS 9. Les montants de 2017 et des périodes précédentes ont été calculés conformément à l'IAS 39.

3) Compte non tenu de néant actions subalternes au 31 octobre 2019 (60 764 en 2018).

4) Compte non tenu de 2 010 890 actions ordinaires émises et en circulation, mais non acquises par un tiers au 31 octobre 2017. L'émission de ces actions faisait partie de notre acquisition de The PrivateBank.

5) Comprennent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 1 923,2 G\$ au 31 octobre 2019 (1 834,0 G\$ en 2018).

6) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

7) Depuis le début de 2019, les ratios sont calculés au même niveau d'APR. Avant 2019, avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, il existait trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC, car en 2014, la CIBC avait choisi d'intégrer progressivement l'exigence de fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC), comme l'autorise la ligne directrice du BSIF. Les différents facteurs scalaires qui ont été appliqués aux REC comprenaient le calcul de l'APR applicable à chacune des trois catégories de fonds propres. L'APR au 31 octobre 2017 comprenait un ajustement relatif au plancher de fonds propres.

8) Moyenne pour les trimestres clos le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

s. o. Sans objet.

Afin d'assurer notre participation au nouveau programme de fidélisation d'Air Canada pour une période de dix ans, nous avons payé à Air Canada la somme de 200 M\$, plus les taxes de vente applicables, qui a été comptabilisée en charges au cours du premier trimestre de 2019. Nous avons présenté ce paiement, de même que les coûts de transaction connexes, comme un élément d'importance lié au premier trimestre de 2019. De plus, nous avons versé une somme de 92 M\$, plus les taxes de vente applicables, au premier trimestre de 2019 en guise de paiement anticipé qui doit être appliqué aux futurs paiements mensuels liés aux milles Aéroplan sur une période de dix ans.

Vue d'ensemble du rendement financier

Cette section présente une rétrospective de nos résultats financiers consolidés de 2019. La revue des résultats de nos unités d'exploitation stratégique est présentée aux pages 16 à 25. Se reporter à la page 11 pour une rétrospective de notre rendement financier de 2018.

Revue des résultats financiers de 2019

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 5 121 M\$, en regard de 5 284 M\$ en 2018.

Le résultat net ajusté¹ pour l'exercice considéré a été de 5 444 M\$, contre 5 541 M\$ en 2018.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice considéré a été de 11,19 \$, contre 11,65 \$ en 2018.

Le résultat dilué par action ajusté¹ pour l'exercice considéré s'est établi à 11,92 \$, par rapport à 12,21 \$ en 2018.

2019

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une charge de 227 M\$ (167 M\$ après impôt) au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation au nouveau programme de fidélisation (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- un montant de 135 M\$ (135 M\$ après impôt) au titre de la dépréciation du goodwill liée à la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean (Siège social et autres);
- un montant de 109 M\$ (82 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (7 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 65 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 9 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des produits d'intérêts de 67 M\$ (49 M\$ après impôt) au titre du règlement de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat (Siège social et autres);
- un montant de 45 M\$ (incidence nette positive après impôt de 33 M\$) au titre des ajustements selon la méthode de l'acquisition, net des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration², associé à l'acquisition de The PrivateBank, de Geneva Advisors et de Wellington Financial (résultat de 25 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 8 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une augmentation de 28 M\$ (21 M\$ après impôt) au titre des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 101 M\$ et des charges autres que d'intérêts de 488 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 64 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 323 M\$.

2018

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un montant de 115 M\$ (85 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (9 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 65 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 10 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des pertes supplémentaires de 89 M\$ (65 M\$ après impôt et participation minoritaire) sur les titres de créances et les prêts de CIBC FirstCaribbean comptabilisées au quatrième trimestre à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade (Siège social et autres);
- une charge de 88 M\$ découlant des ajustements d'impôt nets attribuables à la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018 (Siège social et autres);
- des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration de 16 M\$ (14 M\$ après impôt), nets des ajustements selon la méthode de l'acquisition², liés à l'acquisition de The PrivateBank et de Geneva Advisors (résultat de 38 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et charge de 52 M\$ après impôt pour Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 2 M\$, de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 28 M\$, des charges autres que d'intérêts de 194 M\$ et de l'impôt sur le résultat de 37 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait diminuer le résultat net de 257 M\$ et le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires de 252 M\$.

1) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Les coûts de transaction comprennent les ajustements d'intérêts liés à l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les coûts connexes à l'intégration sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, inclus à titre d'éléments d'importance à compter du quatrième trimestre de 2017, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis de The PrivateBank à la date d'acquisition et les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée à l'acquisition de Geneva Advisors et à l'acquisition de Wellington Financial.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2019	2018	2017
Actif productif d'intérêts moyen	572 677 \$	536 059 \$	485 837 \$
Produits nets d'intérêts	10 551	10 065	8 977
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,84 %	1,88 %	1,85 %

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 486 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2018, en raison surtout de la croissance des volumes dans l'ensemble de nos activités, de l'élargissement des marges de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et de l'incidence de l'écart de change, contrebalancés en partie par la baisse des produits de négociation, ainsi que du resserrement des marges dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Ils comprenaient également pour l'exercice considéré des produits d'intérêts au titre du règlement de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat, présentés à titre d'élément d'importance.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de quatre points de base, compte tenu surtout d'un changement dans la composition de l'actif productif d'intérêts moyen, en partie neutralisé par une amélioration des marges dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés à la section Information financière annuelle supplémentaire.

Produits autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	475 \$	420 \$	452 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	908	877	843
Commissions sur crédit	958	851	744
Honoraires d'administration de cartes	458	510	463
Honoraires de gestion de placements et de garde ^{1, 2}	1 305	1 247	1 034
Produits tirés des fonds communs de placement ²	1 595	1 624	1 573
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	430	431	427
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	313	357	349
Profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), montant net (produits (pertes) de négociation et profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net en 2017) ³	761	603	227
Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et au coût amorti, montant net (profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net en 2017)	34	(35)	143
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	304	310	252
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ¹	92	121	101
Divers	427	453	695
	8 060 \$	7 769 \$	7 303 \$

- 1) Les honoraires de garde comptabilisés directement par la CIBC sont compris dans les honoraires de gestion de placements et de garde. La quote-part de nos honoraires de garde dans CIBC Mellon est comprise dans la quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.
- 2) Les honoraires de gestion de placements et les produits tirés des fonds communs de placement dépendent de plusieurs facteurs, notamment des biens sous gestion. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine dépendent généralement des biens sous gestion, tandis que les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de courtage de détail dépendent des biens administrés et, dans une moindre mesure, d'autres facteurs sans lien avec les biens administrés (p. ex., des frais fixes facturés par compte).
- 3) Comprendent une perte de 54 M\$ (produits de 46 M\$ en 2018 et produits de 1 M\$ en 2017) lié aux instruments financiers détenus à des fins autres que de négociation évalués/désignés à la JVRN.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 291 M\$, ou 4 %, par rapport à ceux de 2018.

La *rémunération de prise ferme et les honoraires de consultation* ont augmenté de 55 M\$, ou 13 %, en raison surtout de l'accroissement des activités de services-conseils, des émissions des titres de créance et des produits de syndication de prêts, en partie contrebalancés par la diminution des produits tirés des émissions de titres de participation.

Les *frais sur les dépôts et les paiements* ont augmenté de 31 M\$ ou 4 %, en raison surtout d'une baisse des coûts d'acquisition et de la hausse des honoraires de Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Les *commissions sur crédit* ont augmenté de 107 M\$, ou 13 %, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Les *honoraires d'administration de cartes* ont diminué de 52 M\$, ou 10 %, en raison surtout des changements dans la présentation découlant de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients* (IFRS 15), le 1^{er} novembre 2018 (se reporter à la note 1 pour plus de précisions) avec une variation correspondante du poste Divers des charges autres que d'intérêts (se reporter à la section Charges autres que d'intérêts ci-après).

Les *honoraires de gestion de placements et de garde* ont augmenté de 58 M\$, ou 5 %, en raison principalement de l'augmentation des biens sous gestion dans nos activités de gestion des avoirs.

Les *commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières* ont baissé de 44 M\$, ou 12 %, en raison surtout de la baisse du volume de transactions enregistrée au titre de nos services de courtage et de détail.

Les *profits (pertes) sur les instruments financiers évalués/désignés à la JVRN, montant net* ont grimpé de 158 M\$, ou 26 %, en raison principalement de la hausse des produits de négociation, contrebalancée en partie par la baisse des produits de trésorerie. Se reporter à la section Activités de négociation (BIE) ci-après pour plus de précisions.

Les *profits (pertes) sur titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net* ont augmenté de 69 M\$, étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient des pertes sur les titres de créance évalués à la JVAERG à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 61 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018.

Activités de négociation (BIE)

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Produits de négociation composés de ce qui suit :			
Produits nets d'intérêts ¹	633 \$	856 \$	1 143 \$
Produits autres que d'intérêts	815	557	226
	1 448 \$	1 413 \$	1 369 \$
Produits de négociation par gamme de produits :			
Taux d'intérêt	300 \$	246 \$	276 \$
Change	585	573	524
Titres de participation	386	452	401
Marchandises	117	94	111
Divers	60	48	57
	1 448 \$	1 413 \$	1 369 \$

- 1) Comprendent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 177 M\$ (278 M\$ en 2018 et 298 M\$ en 2017) comptabilisé dans Marchés des capitaux. Se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique pour plus de renseignements.

Les produits nets d'intérêts comprennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs obligatoirement évaluées à la JVRN ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Les produits de négociation ont augmenté de 35 M\$, ou 2 %, par rapport à ceux de 2018, du fait essentiellement de la hausse des produits de négociation tirés des opérations sur taux d'intérêt et sur marchandises et des opérations de change, en partie contrebalancée par la diminution des produits de négociation tirés des opérations sur titres de participation.

Dotation à la provision pour pertes sur créances¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2019 Selon l'IFRS 9	2018 Selon l'IFRS 9	2017 Selon l'IAS 39
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts douteux			
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	809 \$	760 \$	760 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	159	15	16
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	68	67	37
Marchés des capitaux	90	8	(4)
Siège social et autres	21	102	20
	1 147	952	829
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances – prêts productifs			
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	87	(19)	6
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	4	(10)	s. o.
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	5	12	47
Marchés des capitaux	63	(38)	s. o.
Siège social et autres	(20)	(27)	(53)
	139	(82)	–
	1 286 \$	870 \$	829 \$

1) À la suite de notre adoption de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Dans les périodes précédentes, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean continue d'être comptabilisée dans Siège social et autres.

s. o. Sans objet.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 416 M\$, ou 48 %, par rapport à celle de 2018. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté de 221 M\$, car les résultats de l'exercice précédent comprenaient une baisse de la provision, du fait des perspectives économiques qui s'étaient améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9) le 1^{er} novembre 2017, tandis que les résultats de l'exercice considéré comprenaient une augmentation de la provision, reflétant l'incidence de certains changements défavorables à nos perspectives économiques, ainsi que des migrations de crédit défavorables dans certains portefeuilles. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 195 M\$, en raison de la hausse de la dotation à la provision, notamment en raison d'une dépréciation liée à la fraude dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, l'augmentation de la dotation à la provision dans les secteurs des services publics et du pétrole et du gaz dans Marchés des capitaux et de la hausse de la dotation à la provision et des radiations dans le portefeuille des prêts personnels de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, neutralisées en partie par une dotation à la provision moins importante dans CIBC Caribbean, inscrite pour Siège social et autres, du fait que les résultats de l'exercice précédent comprenaient des pertes sur les prêts consentis à l'État à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 28 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018.

Pour plus de précisions sur la dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos unités d'exploitation stratégique, se reporter à la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique.

Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2019	2018	2017
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	3 081 \$	2 934 \$	2 738 \$
Rémunération liée au rendement	1 873	1 966	1 745
Avantages du personnel	772	765	715
	5 726	5 665	5 198
Frais d'occupation	892	875	822
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 874	1 742	1 630
Communications	303	315	317
Publicité et expansion des affaires	359	327	282
Honoraires	226	226	229
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	110	103	96
Divers	1 366	1 005	997
	10 856 \$	10 258 \$	9 571 \$

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 598 M\$ ou 6 % par rapport à celles de 2018.

Les *salaires et avantages du personnel* ont augmenté de 61 M\$, ou 1 %, en raison surtout de la hausse des salaires en partie attribuable à l'incidence de l'écart de change, en partie contrebalancée par une baisse de la rémunération liée au rendement.

Les *charges liées au matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau* ont augmenté de 132 M\$, ou 8 %, essentiellement en raison de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Les *autres charges* ont augmenté de 361 M\$, ou 36 %, étant donné que les résultats de l'exercice considéré comprenaient une charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation, une dépréciation du goodwill liée à la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et une augmentation des provisions pour procédures judiciaires, toutes présentées à titre d'éléments d'importance, le tout neutralisé en partie par la diminution des charges attribuable aux changements dans la présentation découlant de l'adoption de l'IFRS 15 (se reporter à la section Produits autres que d'intérêt présentée précédemment).

Impôts et taxes

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Impôt sur le résultat	1 348 \$	1 422 \$	1 162 \$
Taxes indirectes ¹			
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	418	354	390
Charges sociales	271	271	242
Impôts et taxes sur le capital	76	68	61
Impôt foncier et taxes d'affaires	72	77	72
Total des impôts et taxes indirects	837	770	765
Total des impôts et taxes	2 185 \$	2 192 \$	1 927 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	20,8 %	21,2 %	19,8 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	29,9 %	29,3 %	29,0 %

1) Certains montants sont soit payés, soit payables et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement ultérieur.

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt sur les activités de la CIBC à titre d'entité juridique canadienne, ainsi que sur les activités de ses filiales nationales et étrangères. Les impôts et taxes indirects sont composés de la TPS, de la TVH, des taxes de vente, des charges sociales, des impôts et taxes sur le capital, de l'impôt foncier et des taxes d'affaires. Les impôts et taxes indirects sont inclus dans les charges autres que d'intérêts.

Le total de l'impôt sur le résultat et des impôts et taxes indirects a diminué de 7 M\$ en regard celle de 2018.

La charge d'impôt sur le résultat a reculé de 74 M\$ pour s'établir à 1 348 M\$ par rapport à celle de 2018. Cela s'explique surtout par des ajustements d'impôt nets découlant de la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018, présentés à titre d'élément d'importance, et par la baisse du résultat à l'exercice considéré, en partie contrebalancés par une diminution du résultat exonéré d'impôt et par la dépréciation du goodwill liée à la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, laquelle n'est pas déductible fiscalement. L'exercice considéré comportait également un recouvrement d'impôt net de 38 M\$ découlant du règlement lié à Enron mentionné ci-dessous, largement contrebalancé par une réévaluation de 28 M\$ de certains actifs d'impôt différé découlant de modifications du taux d'imposition par le gouvernement de la Barbade au premier trimestre de 2019.

Les impôts et taxes indirects ont augmenté de 67 M\$, en raison surtout des taxes de vente applicables au paiement effectué à Air Canada afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation et de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la *Tax Cuts and Jobs Act* (réforme fiscale américaine), qui a abaissé le taux d'imposition fédéral américain des sociétés à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui a mené à une réduction importante des actifs d'impôt différé aux États-Unis de la CIBC au cours du premier trimestre de 2018. La réforme fiscale américaine a introduit d'autres changements importants à la législation américaine sur l'impôt sur le revenu des sociétés, notamment en créant un nouvel impôt anti-abus pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition (Base Erosion Anti-abuse Tax – BEAT) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements d'une société américaine à des parties liées étrangères. En décembre 2018 et 2019, l'Internal Revenue Service a publié le projet de règlement et sa version définitive pour mettre en œuvre certains aspects de la réforme fiscale américaine y compris le BEAT. La CIBC continue d'évaluer l'incidence de ce règlement sur ses activités aux États-Unis.

Au cours d'exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle refusait la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement dans l'affaire Enron en 2005 et la déduction des frais juridiques connexes (les « frais liés à Enron »). En janvier 2019, la CIBC a conclu avec l'ARC une entente de règlement (l'« entente ») permettant d'établir avec certitude la partie des frais liés à Enron qui sont déductibles au Canada. L'entente a entraîné la comptabilisation d'un recouvrement d'impôt net de 38 M\$ au premier trimestre de 2019. Ce recouvrement d'impôt a été établi en tenant compte de la partie des frais liés à Enron que nous prévoyons déduire aux États-Unis, mais qui n'a pas encore été acceptée par l'Internal Revenue Service, et du remboursement d'intérêts imposable que nous comptons obtenir de l'ARC au moment où celle-ci établira de nouvelles cotisations pour les déclarations de revenus de certains exercices antérieurs, conformément à l'entente. Le montant des avantages d'impôt comptabilisés aux États-Unis pourrait nécessiter des ajustements.

Le budget fédéral canadien de 2015, adopté le 1^{er} novembre 2015, comprenait de nouvelles règles pour les « arrangements de capitaux propres synthétiques », qui ont éliminé, dans certaines circonstances, la possibilité pour les sociétés canadiennes de se prévaloir d'une déduction pour dividendes intersociétés. Des règles transitoires s'appliquaient entre le 1^{er} novembre 2015 et le 30 avril 2017. Les nouvelles règles ont entraîné une hausse du taux d'imposition effectif puisque la déductibilité aux fins de l'impôt de certains dividendes reçus de sociétés canadiennes est réduite. Le budget fédéral canadien de 2018, déposé le 27 février 2018, a étendu la non-déductibilité des dividendes intersociétés pour les sociétés canadiennes aux dividendes reçus dans le cadre d'opérations de rachat d'actions.

Par le passé, l'ARC a, dans le cadre de nouvelles cotisations, réclamé à la CIBC un montant d'impôt supplémentaire d'environ 527 M\$ au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes de 2011 à 2013 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». En mars 2018, la CIBC a déposé un avis d'appel devant la Cour canadienne de l'impôt relativement à l'année d'imposition 2011. L'affaire est donc devant les tribunaux. Les circonstances dans lesquelles les dividendes visés par les nouvelles cotisations ont été reçus s'apparentent à celles visées prospectivement par les règles proposées dans les budgets fédéraux canadiens de 2015 et de 2018. En mai 2019, l'ARC a établi à l'égard de la CIBC une nouvelle cotisation haussant d'environ 273 M\$ le montant d'impôt à payer pour l'année d'imposition 2014. Il est possible que la CIBC fasse l'objet de nouvelles cotisations visant des années ultérieures pour les mêmes raisons. La CIBC est persuadée que ses positions fiscales sont justifiées et entend se défendre vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations de taux de change moyens et s'estime comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019 vs. 2018	2018 vs. 2017	2017 vs. 2016
Augmentation (diminution) estimative des éléments suivants :			
Total des produits	124 \$	(55)\$	(36)\$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	7	(2)	(1)
Charges autres que d'intérêts	66	(30)	(20)
Impôt sur le résultat	5	(3)	(1)
Résultat net	46	(20)	(14)
Incidence sur le résultat par action :			
de base	0,10 \$	(0,05)\$	(0,03)\$
dilué	0,10	(0,05)	(0,03)
Appréciation (dépréciation) moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	3,2 %	(1,5)%	(1,3)%

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les trois mois clos le

	2019				2018			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires personnels et PME, région du Canada	2 225 \$	2 239 \$	2 128 \$	2 166 \$	2 201 \$	2 176 \$	2 090 \$	2 138 \$
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	1 028	1 023	1 003	992	986	988	937	954
Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ¹	503	509	475	479	457	448	429	432
Marchés des capitaux ¹	735	746	751	705	649	752	710	801
Siège social et autres ¹	281	215	185	223	159	183	210	134
Total des produits	4 772 \$	4 732 \$	4 542 \$	4 565 \$	4 452 \$	4 547 \$	4 376 \$	4 459 \$
Produits nets d'intérêts	2 801 \$	2 694 \$	2 460 \$	2 596 \$	2 539 \$	2 577 \$	2 476 \$	2 473 \$
Produits autres que d'intérêts	1 971	2 038	2 082	1 969	1 913	1 970	1 900	1 986
Total des produits	4 772	4 732	4 542	4 565	4 452	4 547	4 376	4 459
Dotation à la provision pour pertes sur créances	402	291	255	338	264	241	212	153
Charges autres que d'intérêts	2 838	2 670	2 588	2 760	2 591	2 572	2 517	2 578
Résultat avant impôt sur le résultat	1 532	1 771	1 699	1 467	1 597	1 734	1 647	1 728
Impôt sur le résultat	339	373	351	285	329	365	328	400
Résultat net	1 193 \$	1 398 \$	1 348 \$	1 182 \$	1 268 \$	1 369 \$	1 319 \$	1 328 \$
Résultat net applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	8 \$	6 \$	7 \$	4 \$	2 \$	4 \$	6 \$	5 \$
Actionnaires	1 185	1 392	1 341	1 178	1 266	1 365	1 313	1 323
Résultat par action – de base	2,59 \$	3,07 \$	2,96 \$	2,61 \$	2,81 \$	3,02 \$	2,90 \$	2,96 \$
– dilué	2,58	3,06	2,95	2,60	2,80	3,01	2,89	2,95

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2018

Le résultat net pour le trimestre a été de 1 193 M\$, en baisse de 75 M\$, ou 6 %, en regard de celui du quatrième trimestre de 2018.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 262 M\$, ou 10 %, en raison surtout de la croissance des volumes, des produits d'intérêts au titre du règlement prévu de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat, présentés à titre d'éléments d'importance, et de la hausse des produits de négociation, en partie contrebalancés par le resserrement des marges dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 58 M\$, ou 3 %, étant donné que les résultats du quatrième trimestre de 2018 incluaient des pertes sur titres de créance évalués à la JVAERG à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 61 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance. Les résultats du trimestre considéraient également une augmentation des commissions sur crédit, contrebalancée en grande partie par une diminution des produits de trésorerie et des honoraires d'administration de cartes.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 138 M\$, ou 52 %, par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté de 67 M\$, sous l'effet d'un changement défavorable à nos perspectives économiques et à une migration de crédit défavorable dans certains portefeuilles. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 71 M\$, en raison de la dotation à la provision d'un montant pour dépréciation liée à la fraude dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, de l'augmentation de la dotation à la provision dans le secteur du pétrole et du gaz dans Marchés des capitaux et de la hausse de la dotation à la provision et des radiations au sein du portefeuille des prêts personnels dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, en partie neutralisées par une dotation à la provision moins importante dans CIBC FirstCaribbean, compte tenu du fait que les résultats de l'exercice précédent comprenaient des pertes sur les prêts consentis à l'État à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade présentées à titre d'élément d'importance.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 247 M\$, ou 10 %, essentiellement en raison de la dépréciation du goodwill liée à la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans First Caribbean, présentée à titre d'élément d'importance, de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de l'augmentation des provisions pour procédures judiciaires, présentée à titre d'élément d'importance.

La charge d'impôt sur le résultat a progressé de 10 M\$, ou 3 %, malgré la baisse du résultat, et ce, en raison principalement de la dépréciation du goodwill liée à la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC First Caribbean, laquelle n'est pas déductible fiscalement.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2019

Le résultat net du trimestre a reculé de 205 M\$, ou 15 %, par rapport à celui du trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 107 M\$, ou 4 %, ce qui est attribuable surtout aux produits d'intérêts au titre du règlement prévu de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat, présentés à titre d'éléments d'importance, et de la croissance des volumes.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 67 M\$, ou 3 %, du fait essentiellement de la diminution des produits de trésorerie, de la baisse des produits de négociation et de la baisse de la rémunération de prise ferme, des honoraires de consultation et des honoraires d'administration de cartes.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 111 M\$, ou 38 %, par rapport à celle du trimestre précédent. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté de 53 M\$, en raison d'un changement défavorable à nos perspectives économiques et de migrations de crédit défavorables dans certains portefeuilles. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 58 M\$, en raison de la dotation à la provision d'un montant pour une dépréciation liée à la fraude dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et de l'augmentation de la dotation à la provision et des radiations dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, neutralisées en partie par une dotation à la provision moins importante dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 168 M\$, ou 6 %, ce qui reflète principalement la dépréciation du goodwill liée à la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et l'augmentation des provisions pour procédures judiciaires, toutes deux présentées à titre d'éléments d'importance.

La charge d'impôt sur le résultat a reculé de 34 M\$, ou 9 %, en raison surtout de la baisse du résultat.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours que les autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de Marchés des capitaux.

Produits

Les produits de Services bancaires personnels et PME, région du Canada, ont profité de la croissance des volumes et de l'élargissement des marges au cours de la période.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, a été avantagé par la solide croissance des volumes de prêts et de dépôts et par l'augmentation soutenue des biens administrés et des biens sous gestion, en raison de l'appréciation des marchés au cours de la période. Les hausses de taux d'intérêt au cours de 2018 ont contribué à l'amélioration des marges au cours de la période considérée.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, a profité de la forte croissance des volumes des prêts et des dépôts. Les réductions de taux d'intérêt au cours du deuxième semestre de 2019 ont donné lieu à un resserrement des marges, les frais sur les dépôts ayant été inférieurs aux produits tirés du portefeuille de prêts essentiellement indexés sur le taux LIBOR. Le troisième trimestre de 2019 a profité d'un niveau élevé de recouvrement d'intérêts.

La conjoncture des marchés et les activités dans le portefeuille de dérivés sur actions, qui comprennent le résultat exonéré d'impôt, influent considérablement sur les produits de Marchés des capitaux. Les résultats du premier trimestre de 2018 faisaient état de produits tirés de la négociation de dérivés sur actions plus élevés, le montant lié à la composante produits de la BIE étant compensé dans Siège social et autres.

Siège social et autres a inscrit des produits d'intérêts au titre du règlement de certaines questions liées à l'impôt sur le résultat au quatrième trimestre de 2019.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit en général et du rendement du crédit dans les portefeuilles de prêts ainsi que de l'évolution des perspectives économiques.

Pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, les résultats du premier trimestre de 2018 comprenaient une baisse de la provision sur les prêts productifs, reflet de perspectives économiques qui se sont améliorées au cours de ce trimestre. Les résultats du deuxième et du quatrième trimestres de 2019 comprenaient une augmentation de la provision sur les prêts productifs, reflet de l'incidence de certains changements dans nos perspectives économiques, et d'une mise à jour des paramètres du modèle.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, les résultats des quatre trimestres de 2019 comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus élevée dans le portefeuille de services bancaires commerciaux au Canada. Les résultats du quatrième trimestre de 2019 incluaient également une dépréciation liée à la fraude.

Pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, les résultats des troisième et quatrième trimestres de 2018 et ceux du troisième trimestre de 2019 comprenaient des dotations à la provision pour pertes sur prêts douteux plus élevées dans le portefeuille de services bancaires commerciaux aux États-Unis.

Pour Marchés des capitaux, les résultats de la première moitié de 2018 présentaient une diminution de la provision sur les prêts productifs, reflet de l'amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles et des meilleures perspectives dans le secteur du pétrole et du gaz. Les résultats du premier trimestre de 2019 comprenaient une augmentation de la provision sur les prêts productifs, reflet de l'incidence d'une plus grande incertitude dans nos perspectives économiques, ainsi que de l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux. Les résultats du troisième trimestre de 2019 comprenaient une augmentation de la provision sur prêts productifs dans le secteur du pétrole et du gaz, à la lumière des attentes quant à des pertes potentiellement plus élevées découlant des prix du gaz naturel à la baisse, ainsi que de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante dans le secteur du pétrole et du gaz. Les résultats de quatrième trimestre de 2019 comprenaient une augmentation de la provision sur les prêts productifs, reflet de l'incidence d'un changement défavorable à nos perspectives économiques, ainsi que des migrations de crédit défavorables au sein du portefeuille de prêts productifs.

Pour Siège social et autres, les résultats des troisième et quatrième trimestres de 2018 comprenaient des dotations à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importantes dans CIBC FirstCaribbean découlant de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période ont découlé en grande partie des variations de salaires et d'avantages du personnel, des dépenses liées aux initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Les résultats du premier trimestre de 2019 comprenaient une charge au titre d'un paiement effectué à Air Canada, y compris les taxes de vente et les coûts de transaction connexes, afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation. Les résultats du quatrième trimestre de 2019 présentaient une dépréciation du goodwill liée à la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et une augmentation des provisions pour procédures judiciaires dans Siège social et autres, présentée à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du résultat assujéti à l'impôt et des territoires desquels le résultat provient. Il peut également subir l'incidence d'éléments importants et du montant du résultat exonéré d'impôt. Les résultats du premier trimestre de 2018 comprenaient des ajustements d'impôt nets découlant de la réforme fiscale américaine. L'incidence favorable de la réforme fiscale américaine sur le taux d'impôt effectif aux États-Unis a profité à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis à compter du premier trimestre de 2018. Les résultats du premier trimestre de 2019 comportaient un recouvrement d'impôt net découlant du règlement lié à Enron, en grande partie contrebalancé par une réévaluation de certains actifs d'impôt différé découlant de modifications des taux d'imposition par le gouvernement de la Barbade au cours de ce trimestre.

Rétrospective du rendement financier de 2018

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis ¹	Marchés des capitaux ¹	Siège social et autres ¹	Total CIBC
2018	Produits nets d'intérêts	6 167 \$	1 120 \$	1 236 \$	1 413 \$	129 \$	10 065 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 438	2 745	530	1 499	557	7 769
	Total des produits	8 605	3 865	1 766	2 912	686	17 834
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	741	5	79	(30)	75	870
	Charges autres que d'intérêts	4 395	2 068	1 023	1 492	1 280	10 258
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 469	1 792	664	1 450	(669)	6 706
	Impôt sur le résultat	922	485	99	381	(465)	1 422
	Résultat net (perte nette)	2 547 \$	1 307 \$	565 \$	1 069 \$	(204)\$	5 284 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux : Participations ne donnant pas le contrôle	— \$	— \$	— \$	— \$	17 \$	17 \$
	Actionnaires	2 547	1 307	565	1 069	(221)	5 267
2017	Produits nets d'intérêts	5 752 \$	984 \$	545 \$	1 647 \$	49 \$	8 977 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 620	2 606	331	1 176	570	7 303
	Total des produits	8 372	3 590	876	2 823	619	16 280
	Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	766	16	84	(4)	(33)	829
	Charges autres que d'intérêts	4 348	2 021	534	1 373	1 295	9 571
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 258	1 553	258	1 454	(643)	5 880
	Impôt sur le résultat	838	415	55	364	(510)	1 162
	Résultat net (perte nette)	2 420 \$	1 138 \$	203 \$	1 090 \$	(133)\$	4 718 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux : Participations ne donnant pas le contrôle	— \$	— \$	— \$	— \$	19 \$	19 \$
	Actionnaires	2 420	1 138	203	1 090	(152)	4 699

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis sont présentés sur une BIE, et les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2018 et 2017.

Vue d'ensemble

Le résultat net de 2018 s'est établi à 5 284 M\$, en regard de 4 718 M\$ en 2017. La hausse de 566 M\$ du résultat net était attribuable à l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

CIBC consolidée

Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 1 088 M\$, ou 12 %, par rapport à ceux de 2017, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pendant un exercice complet, de la croissance des volumes et de l'élargissement des marges au titre des produits à l'intention des particuliers et des entreprises au Canada, ainsi que de la hausse des produits de trésorerie. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse des produits de négociation.

Produits autres que d'intérêts

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 466 M\$, ou 6 %, par rapport à ceux de 2017. Les résultats de CIBC Bank USA ont été inclus par suite de son acquisition le 23 juin 2017. La hausse des produits autres que d'intérêts découle principalement d'une augmentation des produits tirés des honoraires de gestion de placements et de garde, des commissions sur crédit et des produits tirés des fonds communs de placement, et d'une hausse des produits tirés des activités de négociation, contrebalancés en partie par la diminution des produits tirés des autres activités, étant donné que les résultats de 2017 comprenaient un profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux, présenté à titre d'élément d'importance.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 41 M\$, ou 5 %, par rapport à celle de 2017. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté de 123 M\$, en raison surtout de l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux dans CIBC FirstCaribbean et dans le portefeuille de services bancaires commerciaux aux États-Unis. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus importante dans CIBC FirstCaribbean comprenait des pertes sur les prêts consentis à l'État à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 28 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a reculé de 82 M\$ par rapport à celle de 2017, du fait des perspectives économiques qui se sont améliorées depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017 et du transfert de certains prêts au portefeuille de prêts douteux.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 687 M\$, ou 7 %, par rapport à celles de 2017, en raison surtout de la prise en compte des charges autres que d'intérêts de CIBC Bank USA pour un exercice complet et de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat a grimpé de 260 M\$, par rapport à celle de 2017, en raison surtout de la hausse du résultat et des ajustements d'impôt nets attribuables à la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018, présentés à titre d'élément d'importance.

Produits par secteur

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Les produits ont progressé de 233 M\$, ou 3 % par rapport à ceux de 2017, par suite surtout de la croissance des volumes, de l'élargissement des marges et de la hausse des honoraires, en partie contrebalancés par le profit sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux en 2017, présenté à titre d'élément d'importance.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Les produits ont progressé de 275 M\$, ou 8 %, par rapport à ceux de 2017. Les produits de Groupe Entreprises ont monté du fait surtout de la croissance des volumes, de l'élargissement des marges et de la progression des honoraires. Les produits de Gestion des avoirs ont augmenté en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde et de la hausse des produits tirés des fonds communs de placement attribuable à la moyenne plus élevée des biens sous gestion et des biens administrés, en partie contrebalancés par la baisse des produits tirés des commissions par suite de la diminution des émissions de titres de participation et de la baisse du volume des transactions.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Les produits ont augmenté de 890 M\$, ou 102 %, par rapport à ceux de 2017, en raison surtout de la prise en compte des résultats de CIBC Bank USA pour un exercice complet, lesquels comprenaient la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur à la date d'acquisition des prêts acquis de The PrivateBank.

Marchés des capitaux

Les produits ont augmenté de 89 M\$, ou 3 %, par rapport à ceux de 2017. Les produits de Marchés CIBC, réseau mondial ont augmenté surtout en raison de la hausse des produits tirés des activités de négociation de dérivés de change, et de dérivés sur actions et des activités de financement dans les marchés mondiaux, en partie contrebalancée par le recul des produits tirés des activités de négociation de taux d'intérêt et de dérivés sur marchandises. Les produits de Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement ont progressé, ce qui s'explique surtout par la hausse des produits tirés des services financiers aux entreprises et des produits tirés des services-conseils, contrebalancée en partie par le recul des profits du portefeuille de placement et la diminution des produits tirés des activités de souscription de titres de participation et de titres de créance.

Siège social et autres

Les produits ont augmenté de 67 M\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2017, du fait surtout de la hausse des produits de trésorerie, contrebalancée en partie par des pertes comptabilisées sur les titres de créance dans CIBC FirstCaribbean à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade, dont un montant de 61 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent permettre aux investisseurs de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et comme ajustés et juge que les deux façons sont des mesures de performance utiles. Les résultats ajustés excluent les éléments d'importance des résultats présentés et servent à calculer nos mesures ajustées mentionnées ci-dessous. Les éléments d'importance comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de simplifier les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée à l'égard des mesures ajustées en vertu des PCGR.

Nous ajustons également nos résultats pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs mobilières pour les ramener au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, pour calculer le résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE, le cas échéant.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, pour calculer le ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, pour calculer le RCP ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance afin de calculer le taux d'impôt effectif ajusté.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. La mesure du capital économique est donc fondée sur une estimation des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique. L'écart entre le total des capitaux propres et le capital économique est intégré à Siège social et autres. Il n'existe pas de mesure comparable au capital économique selon les PCGR.

Profit économique

Le résultat net applicable aux actionnaires, ajusté pour une imputation au capital économique, détermine le profit économique. Il mesure le rendement généré par chaque unité d'exploitation stratégique en sus de notre coût des capitaux, permettant ainsi aux utilisateurs de notre information financière de connaître les contributions relatives à la valeur pour l'actionnaire. Le rapprochement du résultat net applicable aux actionnaires et du profit économique est présenté avec les informations sectorielles.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le RCP sectoriel comme l'une des mesures pour évaluer le rendement et prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le RCP pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires. Le RCP sectoriel offre une mesure semblable liée au capital économique réparti entre les secteurs. Par conséquent, le RCP sectoriel est une mesure non conforme aux PCGR.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les mesures non conformes aux PCGR et les mesures conformes aux PCGR se rapportant à la CIBC consolidée.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

		2019	2018	2017	2016	2015
Résultat dilué par action comme présenté et ajusté						
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	A	4 985 \$	5 178 \$	4 647 \$	4 237 \$	3 531 \$
Incidence après impôt des éléments d'importance ¹		323	257	(53)	(191)	232
Incidence après impôt des éléments d'importance sur les participations ne donnant pas le contrôle		–	(5)	–	–	(2)
Résultat net ajusté applicable aux porteurs d'actions ordinaires ²	B	5 308 \$	5 430 \$	4 594 \$	4 046 \$	3 761 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	C	445 457	444 627	413 563	395 919	397 832
Résultat dilué par action comme présenté (\$)	A/C	11,19 \$	11,65 \$	11,24 \$	10,70 \$	8,87 \$
Résultat dilué par action ajusté (\$) ²	B/C	11,92	12,21	11,11	10,22	9,45
Coefficient d'efficacité comme présenté et ajusté						
Total des produits comme présenté	D	18 611 \$	17 834 \$	16 280 \$	15 035 \$	13 856 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(101)	(2)	(305)	(505)	(40)
BIE		179	280	300	474	482
Total des produits ajusté (BIE) ²	E	18 689 \$	18 112 \$	16 275 \$	15 004 \$	14 298 \$
Charges autres que d'intérêts comme présentées	F	10 856 \$	10 258 \$	9 571 \$	8 971 \$	8 861 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(488)	(194)	(259)	(262)	(338)
Charges autres que d'intérêts ajustées ²	G	10 368 \$	10 064 \$	9 312 \$	8 709 \$	8 523 \$
Coefficient d'efficacité comme présenté	F/D	58,3 %	57,5 %	58,8 %	59,7 %	63,9 %
Coefficient d'efficacité ajusté ²	G/E	55,5 %	55,6 %	57,2 %	58,0 %	59,6 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté et ajusté						
Dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires	H	2 488 \$	2 356 \$	2 121 \$	1 879 \$	1 708 \$
Ratio de versement de dividendes comme présenté	H/A	49,9 %	45,5 %	45,6 %	44,3 %	48,4 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ²	H/B	46,9 %	43,4 %	46,2 %	46,4 %	45,4 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté et ajusté						
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	I	34 467 \$	31 184 \$	25 393 \$	21 275 \$	18 857 \$
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	A/I	14,5 %	16,6 %	18,3 %	19,9 %	18,7 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ²	B/I	15,4 %	17,4 %	18,1 %	19,0 %	19,9 %
Taux d'impôt effectif comme présenté et ajusté						
Résultat avant impôt sur le résultat comme présenté	J	6 469 \$	6 706 \$	5 880 \$	5 013 \$	4 224 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		387	220	(29)	(94)	298
Résultat avant impôt sur le résultat ajusté ²	K	6 856 \$	6 926 \$	5 851 \$	4 919 \$	4 522 \$
Impôt sur le résultat comme présenté	L	1 348 \$	1 422 \$	1 162 \$	718 \$	634 \$
Incidence fiscale des éléments d'importance ¹		64	(37)	24	97	66
Impôt sur le résultat ajusté ²	M	1 412 \$	1 385 \$	1 186 \$	815 \$	700 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	L/J	20,8 %	21,2 %	19,8 %	14,3 %	15,0 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²	M/K	20,6 %	20,0 %	20,3 %	16,6 %	15,5 %

		Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre							
2019	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 291 \$	1 301 \$	683 \$	937 \$	(91)\$	5 121 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	174	1	40	–	108	323
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 465 \$	1 302 \$	723 \$	937 \$	17 \$	5 444 \$
2018	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 547 \$	1 307 \$	565 \$	1 069 \$	(204)\$	5 284 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	9	1	27	–	220	257
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 556 \$	1 308 \$	592 \$	1 069 \$	16 \$	5 541 \$
2017	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 420 \$	1 138 \$	203 \$	1 090 \$	(133)\$	4 718 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(170)	1	19	–	97	(53)
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 250 \$	1 139 \$	222 \$	1 090 \$	(36)\$	4 665 \$
2016	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 160 \$	991 \$	87 \$	992 \$	65 \$	4 295 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(25)	2	6	28	(202)	(191)
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 135 \$	993 \$	93 \$	1 020 \$	(137)\$	4 104 \$
2015	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 026 \$	921 \$	104 \$	847 \$	(308)\$	3 590 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(28)	2	7	8	243	232
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	1 998 \$	923 \$	111 \$	855 \$	(65)\$	3 822 \$

1) Réflète l'incidence des éléments d'importance décrits ci-après et dans la section Revue des résultats financiers de 2019.

2) Mesure non conforme aux PCGR.

Incidence des éléments d'importance dans les exercices précédents

2017

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un profit de 299 M\$ (245 M\$ après impôt) sur la cession-bail de certains immeubles commerciaux (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration de 104 M\$ (73 M\$ après impôt) ainsi que des ajustements selon la méthode de l'acquisition¹ relativement à l'acquisition de The PrivateBank et de Geneva Advisors (3 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 70 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- des honoraires et des charges de 98 M\$ (71 M\$ après impôt) liés au lancement de Financière Simplii et à l'abandon connexe de Services financiers le Choix du Président (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- une augmentation de 45 M\$ (33 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires au troisième trimestre (Siège social et autres);
- un montant de 41 M\$ (28 M\$ après impôt) au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (4 M\$ après impôt dans Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 1 M\$ après impôt dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et 7 M\$ après impôt dans Siège social et autres);
- une diminution de 18 M\$ (13 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée au quatrième trimestre dans Siège social et autres².

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 305 M\$, de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 17 M\$ et des charges autres que d'intérêts de 259 M\$, et une diminution de l'impôt sur le résultat de 24 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont augmenté le résultat net de 53 M\$.

2016

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un profit de 428 M\$ (383 M\$ après impôt) à la vente de notre participation minoritaire dans American Century Investments (ACI), net des coûts de transaction connexes (Siège social et autres);
- des charges de restructuration de 134 M\$ (98 M\$ après impôt) principalement liées à des indemnités de départ (Siège social et autres);
- une augmentation de 109 M\$ (80 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée dans Siège social et autres²;
- une augmentation de 77 M\$ (56 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- un profit de 53 M\$ (47 M\$ après impôt), net des coûts de transaction et des indemnités de départ connexes, à la vente d'un centre de traitement (Siège social et autres);
- des pertes sur créances de 40 M\$ (30 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe (Marchés des capitaux);
- un montant de 30 M\$ (22 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (5 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 2 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 6 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et 9 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- un recouvrement d'impôt de 30 M\$ découlant du règlement de questions liées à la fixation des prix de transfert (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- un recouvrement d'impôt de 15 M\$ découlant d'un changement de l'utilisation prévue de certains reports en avant de pertes fiscales, en raison principalement de la vente de notre participation minoritaire dans ACI (Siège social et autres);
- un profit de 3 M\$ (2 M\$ après impôt) lié aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 505 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 149 M\$, une montée des charges autres que d'intérêts de 262 M\$ ainsi qu'une diminution de la charge d'impôt de 97 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait augmenter le résultat net de 191 M\$.

2015

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des charges de restructuration cumulées de 296 M\$ (225 M\$ après impôt) principalement liées à des indemnités de départ (Siège social et autres);
- un profit de 46 M\$ (34 M\$ après impôt) découlant d'ajustements comptables apportés aux montants au bilan liés aux cartes de crédit (Services bancaires personnels et PME, région du Canada);
- un montant de 42 M\$ (33 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (6 M\$ après impôt pour Services bancaires personnels et PME, région du Canada, 2 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, 7 M\$ après impôt pour Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis et 18 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une perte de 29 M\$ (21 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux);
- un profit de 23 M\$ (13 M\$ après impôt) lié à la vente d'un placement dans notre portefeuille de Banque d'affaires (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 40 M\$ et des charges autres que d'intérêts de 338 M\$, et une diminution de la charge d'impôt de 66 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 232 M\$.

1) Les coûts de transaction comprennent les frais juridiques et les autres honoraires de consultation, les coûts de financement ayant trait au financement préalable de la composante en espèces de la contrepartie de la fusion, et les intérêts courus au titre de l'obligation à payer aux actionnaires opposants. Les coûts connexes à l'intégration sont des coûts directs et marginaux engagés dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'intégration des activités de The PrivateBank (renommée par la suite CIBC Bank USA) et de Geneva Advisors à celles de la CIBC, notamment la recherche d'occasions de ventes croisées et l'accroissement des services dans le marché américain, l'actualisation et la conversion des systèmes et processus, la gestion de projets, les déplacements liés à l'intégration, les indemnités de départ, les honoraires de consultation et les frais de commercialisation liés à la nouvelle marque. Les ajustements selon la méthode de l'acquisition, inclus à titre d'éléments d'importance à compter du quatrième trimestre de 2017, comprennent la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur des prêts acquis de The PrivateBank à la date d'acquisition, la provision collective établie à l'égard des nouveaux prêts accordés et du renouvellement des prêts acquis (avant l'adoption de l'IFRS 9 au premier trimestre de 2018), et les variations de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle versée à l'acquisition de Geneva Advisors.

2) A trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui étaient tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives avant l'adoption de l'IFRS 9.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique

La CIBC compte quatre unités d'exploitation stratégique : Services bancaires personnels et PME, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Technologie et opérations, Gestion du risque, Culture et marque et Finance, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Répartition aux unités d'exploitation

Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers des unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Lorsque les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'un transfert à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres, à l'exception de certaines activités de trésorerie de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, qui sont présentées dans cette unité d'exploitation stratégique. Les capitaux sont attribués aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de transfert afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires personnels et PME, région du Canada, et Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition dans le traitement des paiements internes entre les secteurs d'activité relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi pour faciliter la préparation de l'information financière sectorielle. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts engagées par nos groupes fonctionnels sont attribuées aux unités d'exploitation stratégique auxquelles elles se rapportent selon des critères appropriés.

Nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Avant le 1^{er} novembre 2017, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

Produits sur une base d'imposition équivalente (BIE)

Les unités d'exploitation stratégique évaluent les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégique majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs jusqu'au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégique. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégique est compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres.

Services bancaires personnels et PME, région du Canada

Services bancaires personnels et PME, région du Canada, offre aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers par l'entremise d'une équipe dans nos centres bancaires, de même qu'au moyen de nos canaux directs, mobiles ou d'accès à distance.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de bâtir une banque moderne axée sur les relations avec les consommateurs et les PME afin d'aider nos clients à réaliser leurs ambitions en focalisant sur trois priorités stratégiques :

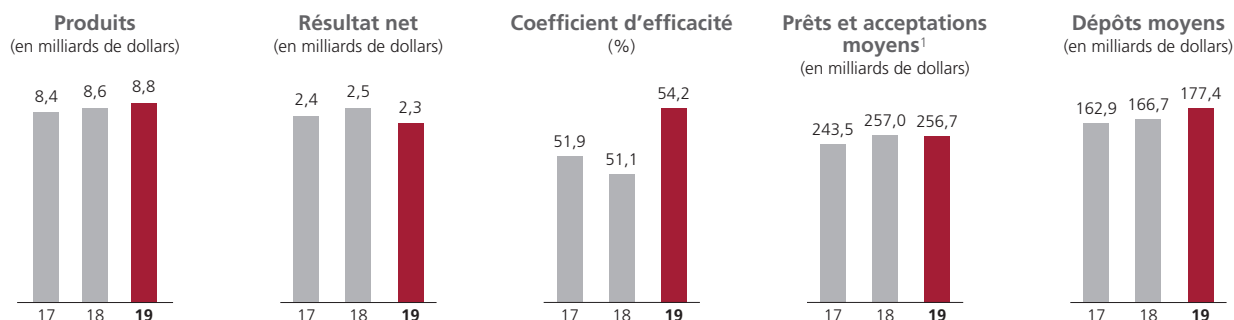
- établir des relations gagnantes
- offrir les meilleures solutions sur le marché
- simplifier la façon de faire affaire avec la Banque

Progrès en 2019

En 2019, nous avons réalisé des progrès importants en regard de notre stratégie.

Établir des relations gagnantes	Offrir les meilleures solutions sur le marché	Simplifier la façon de faire affaire avec la Banque
• Pour la cinquième année consécutive, la CIBC a été classée la meilleure dans le bulletin de rendement du magazine <i>Investment Executive</i> sur les banques, classement confirmé par nos conseillers du Service Impérial CIBC. • Nous avons encore davantage mis l'accent sur la prestation de solutions et conseils exceptionnels en augmentant le nombre et la qualité des plans financiers et des plans de retraite, en renforçant le processus d'agrément de nos conseillers et en faisant participer plus de 25 000 clients à des séminaires de formation financière et à des événements de formation à l'échelle nationale. Au nombre des sujets abordés : les femmes et la gestion du patrimoine, la planification de la retraite et la planification des flux de trésorerie. • Nous avons présenté de nouveaux conseillers PME spécialisés dans certains de nos principaux marchés pour offrir un soutien au secteur des entreprises clientes qui ne cesse de croître. Nous avons accru, au fil de l'année, le nombre de conseillers PME en Ontario et prévoyons en faire autant dans l'Ouest du Canada en 2020. • Nous avons transformé notre réseau de centres bancaires en un modèle communautaire pour nous rapprocher de nos clients et des collectivités dans lesquelles nous menons nos activités, tout en nous appuyant sur le leadership régional pour que nos clients puissent profiter de l'étendue et de la profondeur de notre expertise. • Nous avons repensé plus de 200 centres bancaires urbains au Canada dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle de transformation de notre réseau visant à préparer la CIBC pour l'avenir des services bancaires en mettant clairement l'accent sur les conseils et les relations avec les clients et en nous appuyant sur des capacités numériques novatrices.	• Nous avons procédé au lancement de Services bancaires intelligents CIBC pour PME, une toute nouvelle plateforme de services bancaires au Canada conçue pour aider les PME à gérer leurs opérations bancaires, leur comptabilité et leur paie au même endroit. • Nous avons procédé au lancement de la trousse Service complet pour médecins et d'un forfait destiné aux étudiants en médecine et en dentisterie dans le but d'offrir le meilleur de notre Banque à nos clients à différentes étapes de leur carrière. • Nous avons étendu les services de Virement de fonds mondial CIBC de sorte que les entreprises clientes puissent dorénavant transférer sans frais des fonds dans plus de 75 pays à un taux de change privilégié. • Nous avons procédé au lancement de MonTempo qui permet aux clients titulaires d'une carte de crédit CIBC de convertir leurs achats importants en plans de versements, ce qui leur permet d'échelonner leurs paiements sur une durée fixe à un taux d'intérêt annuel moins élevé. La CIBC est la première grande banque canadienne à proposer cette solution. • Nous avons procédé au lancement de Magasinage avec des points, une nouvelle fonctionnalité de notre carte de crédit Aventura qui permet aux clients de régler leurs achats directement avec leurs points bonis, ce qui leur procure plus de souplesse et une façon supplémentaire d'utiliser leurs points autrement que pour obtenir des primes voyages. • Nous avons procédé au lancement du Compte Intelli CIBC Plus, une solution de services bancaires quotidiens tout-en-un exceptionnelle qui offre les avantages suivants : opérations illimitées, protection de découvert, retraits sans frais aux guichets automatiques bancaires autres que ceux de la CIBC dans le monde entier et rabais sur les frais annuels d'une carte de crédit CIBC haut de gamme. • Nous avons élargi la gamme de produits bancaires de Financière Simplicii en procédant au lancement de la carte Simplicii Financial Visa avec remise en argent.	• Pour la sixième année consécutive, Services bancaires mobiles CIBC a obtenu la meilleure note générale selon un rapport de Forrester. • La CIBC a ravi le premier rang de l'Évaluation scorCard sur les services bancaires mobiles canadiens 2019 de Survivor en offrant la meilleure expérience bancaire mobile dans son ensemble sur le marché des services bancaires numériques. • La CIBC s'est classée au premier rang pour la satisfaction de la clientèle envers les applications mobiles de carte de crédit selon une étude de J.D. Power. • La CIBC a été nommée meilleure banque numérique pour les consommateurs au Canada par le magazine <i>Global Finance</i>, qui a également classé ses services bancaires mobiles, son application de services bancaires mobiles et la conception de son site Web parmi les meilleurs au pays. • Plus de 1 000 centres bancaires de la CIBC peuvent maintenant tirer parti de la signature électronique pour faire gagner du temps à nos clients et leur offrir une expérience bancaire radicalement simple lorsqu'ils se rendent dans un de nos centres. • Les clients ont maintenant accès à des renseignements détaillés sur leurs opérations à partir de notre site Web et de leur application mobile, notamment une carte montrant le nom du marchand et où a été fait un achat, ainsi que les détails de l'opération, une première parmi les grandes banques canadiennes. • Nous avons continué d'investir dans la technologie et l'innovation pour simplifier la tâche à nos clients : numérisation des documents pour leur faire gagner du temps; système de demande de prêts hypothécaires simplifié assorti d'un processus plus rapide; processus centralisé quant aux procurations et aux successions. Le tout pour être en mesure d'offrir les meilleures solutions de la CIBC à nos clients.

Revue financière de 2019



1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

Nos priorités en 2020

Nous poursuivons la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle en mettant clairement l'accent sur l'établissement de relations et la prestation de conseils, dans le but d'aider nos clients à réaliser leurs ambitions. Nos priorités en 2020 sont :

- établir des relations gagnantes en ayant des conversations plus poussées fondées sur les besoins, notamment en matière de planification financière;
- offrir les meilleures solutions sur le marché qui proposent aux clients une grande valeur et des avantages, qui sont conviviales et qui offrent une gamme de produits plus spécialisée;
- faciliter la façon de faire affaire avec la Banque en améliorant considérablement les processus et en aidant les clients à faire l'expérience de services bancaires radicalement simples.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Produits	8 758 \$	8 605 \$	8 372 \$
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ²	809	760	760
Prêts productifs ²	87	(19)	6
Dotation à la provision pour pertes sur créances	896	741	766
Charges autres que d'intérêts	4 745	4 395	4 348
Résultat avant impôt sur le résultat	3 117	3 469	3 258
Impôt sur le résultat	826	922	838
Résultat net	2 291 \$	2 547 \$	2 420 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	2 291 \$	2 547 \$	2 420 \$
Coefficient d'efficacité	54,2 %	51,1 %	51,9 %
Rendement des capitaux propres ³	62,4 %	67,2 %	64,3 %
Charge au titre du capital économique ³ (b)	(359)\$	(372)\$	(367)\$
Profit économique ³ (a+b)	1 932 \$	2 175 \$	2 053 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	259,1 \$	259,1 \$	246,3 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars)	256,7 \$	257,0 \$	243,5 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	177,4 \$	166,7 \$	162,9 \$
Équivalents temps plein	13 431	14 086	14 709

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

3) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a baissé de 256 M\$, ou 10 %, par rapport à celui de 2018, ce qui est principalement attribuable à la hausse des charges autres que d'intérêts, le résultat net de l'exercice considéré comprenant un paiement effectué à Air Canada afin d'assurer notre participation à son nouveau programme de fidélisation, présenté à titre d'élément d'importance, et à l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par l'augmentation des produits.

Produits

Les produits ont augmenté de 153 M\$, ou 2 %, par rapport à ceux de 2018, en raison surtout de l'élargissement des marges et de la croissance des volumes, en partie contrebalancés par une baisse des honoraires.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 155 M\$, ou 21 %, par rapport à celle de 2018. Les résultats de l'exercice considéré comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs attribuable à l'incidence de certains changements défavorables à nos perspectives économiques et à la migration du crédit défavorable dans certains portefeuilles. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient une reprise de la provision pour pertes sur prêts productifs, du fait de l'amélioration des perspectives économiques depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017, en partie contrebalancée par l'incidence défavorable des mises à jour des paramètres du modèle. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté en raison de radiations plus élevées et d'une augmentation de la provision attribuable à la hausse des soldes des prêts douteux dans le portefeuille des prêts personnels.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 350 M\$, ou 8 %, par rapport à celles de 2018, en raison principalement de la charge susmentionnée et de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 96 M\$, ou 10 %, par rapport à celui de 2018, par suite principalement de la baisse du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a été comparable à celui de 2018.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires et des services de gestion des avoirs aux sociétés du marché intermédiaire, aux entrepreneurs, aux particuliers et aux familles à valeur nette élevée de partout au Canada, ainsi que des services de gestion d'actifs aux investisseurs institutionnels.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à établir des relations avec les clients et à les approfondir, à être le chef de file des conseils financiers au Canada et à générer une croissance stable à long terme. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques sont :

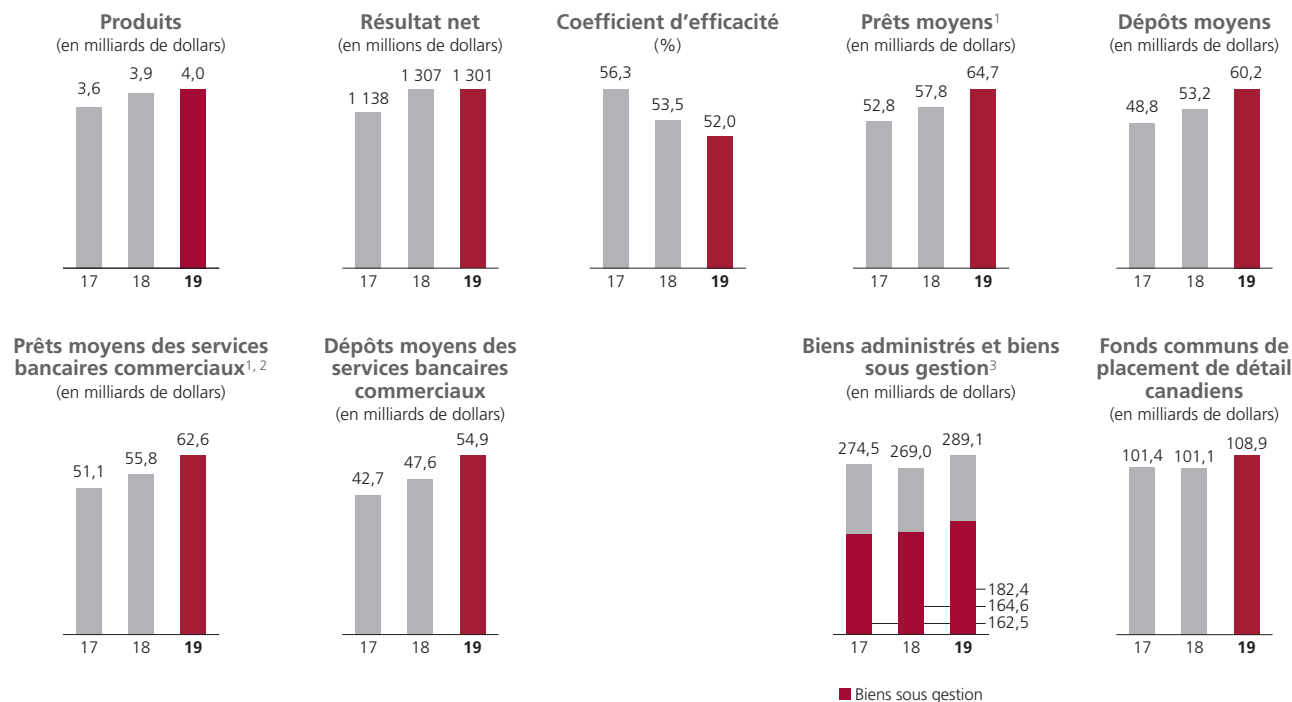
- étendre nos services bancaires commerciaux
- accroître la souplesse et l'efficacité en matière de gestion des avoirs
- approfondir les relations avec notre clientèle à l'échelle de la Banque

Progrès en 2019

En 2019, nous avons réalisé des progrès importants en regard de notre stratégie.

Étendre nos services bancaires commerciaux	Accroître la souplesse et l'efficacité en matière de gestion des avoirs	Approfondir les relations avec notre clientèle à l'échelle de la Banque
- Nous avons agrandi l'équipe de nos services bancaires commerciaux en recrutant du personnel pour répondre aux besoins particuliers de notre clientèle diversifiée. - Nous avons continué à répondre aux demandes des clients des deux côtés de la frontière en nous appuyant sur les recommandations transfrontalières de clients de CIBC Bank USA. - Nous avons ouvert de nouveaux bureaux de Services financiers Innovation CIBC dans des centres nord-américains en forte croissance afin d'étendre notre offre de services aux clients du secteur des technologies et de l'innovation partout en Amérique du Nord.	- Nous avons procédé au lancement des Solutions de placement Intelli CIBC, des portefeuilles tout-en-un qui combinent des stratégies de placement actives et passives pour offrir la valeur et l'expertise que nos clients recherchent. - Nous avons maintenu nos efforts visant à apporter de la valeur à nos clients en relevant les occasions de simplifier notre gamme de produits et d'optimiser les coûts.	- Nous avons accru le nombre de recommandations faites grâce au partenariat dans le but d'approfondir les relations avec la clientèle à l'échelle de la CIBC et de répondre encore mieux aux besoins de nos clients. - Nous avons rehaussé les compétences et les capacités de notre équipe en matière de planification financière.

Revue financière de 2019



1) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe.

2) Comprendent les prêts et acceptations et le montant notionnel des lettres de crédit.

3) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2020

Afin de poursuivre sur notre lancée pour l'ensemble du Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, nous continuerons de nous consacrer à aider nos clients à réaliser leurs ambitions en :

- établissant et approfondissant les relations avec notre clientèle grâce à une approche axée sur les solutions offrant des services complets, notamment des services bancaires commerciaux et privés ainsi que des services de gestion des avoirs;
- continuant d'investir dans la planification financière pour renforcer notre position de chef de file des conseils financiers;
- simplifiant et optimisant nos activités afin de les harmoniser à l'évolution de la dynamique de marché et de mieux répondre aux besoins de notre clientèle;
- augmentant notre personnel pour saisir les occasions stratégiques qui se présentent dans le Groupe Entreprises.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2019	2018	2017
Produits			
Groupe Entreprises	1 651 \$	1 488 \$	1 324 \$
Gestion des avoirs	2 395	2 377	2 266
Total des produits	4 046	3 865	3 590
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ²	159	15	16
Prêts productifs ²	4	(10)	s. o.
Dotation à la provision pour pertes sur créances	163	5	16
Charges autres que d'intérêts	2 106	2 068	2 021
Résultat avant impôt sur le résultat	1 777	1 792	1 553
Impôt sur le résultat	476	485	415
Résultat net	1 301 \$	1 307 \$	1 138 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	1 301 \$	1 307 \$	1 138 \$
Coefficient d'efficacité	52,0 %	53,5 %	56,3 %
Rendement des capitaux propres ³	36,8 %	39,8 %	37,6 %
Charge au titre du capital économique ³ (b)	(345)\$	(322)\$	(295)\$
Profit économique ³ (a+b)	956 \$	985 \$	843 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	62,6 \$	55,7 \$	50,8 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	64,7 \$	57,8 \$	52,8 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	60,2 \$	53,2 \$	48,8 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	289,1 \$	269,0 \$	274,5 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	182,4 \$	164,6 \$	162,5 \$
Équivalents temps plein	5 048	4 999	5 081

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres.

3) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

s.o. Sans objet.

Aperçu financier

Le résultat net a baissé de 6 M\$ par rapport à celui de 2018, en raison essentiellement d'une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts, contrebalancée en partie par l'augmentation des produits.

Produits

Les produits ont augmenté de 181 M\$, ou 5 %, par rapport à ceux de 2018.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont augmenté de 163 M\$, ou 11 %, du fait surtout de la croissance des volumes de prêts et de dépôts et de la progression des honoraires.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 18 M\$, ou 1 %, en raison surtout de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde, sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion et des biens administrés, de l'élargissement des marges et de la croissance des volumes, en partie contrebalancés par la baisse des produits tirés des commissions et des produits tirés des fonds communs de placement.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 158 M\$ par rapport à celle de 2018, en raison principalement de l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux dans le portefeuille de services bancaires commerciaux au Canada, y compris une dépréciation liée à la fraude au quatrième trimestre.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 38 M\$, ou 2 %, par rapport à celles de 2018, en raison principalement de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et de l'augmentation des salaires du personnel, en partie contrebalancées par la baisse de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 9 M\$, ou 2 %, par rapport à celui de 2018, en raison surtout de la diminution du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 6,9 G\$, ou 12 %, en regard de celui de 2018, en raison surtout de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés ont augmenté de 20,1 G\$, ou 7 %, par rapport à ceux de 2018, du fait principalement de l'appréciation des marchés. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis

Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, est un secteur supérieur axé sur les relations qui offre des services bancaires commerciaux, des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, ainsi que des services de gestion des avoirs afin de répondre aux besoins des sociétés du marché intermédiaire, des dirigeants, des entrepreneurs, des particuliers et des familles à valeur nette élevée de tous les marchés que nous desservons aux États-Unis.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de bâtir la banque de prédilection en matière de services bancaires aux entreprises et de gestion des avoirs pour nos principaux segments de clientèle et de marché en mettant l'accent sur l'établissement de relations solides et profitables et en tirant parti de la gamme complète de produits et services de la CIBC à l'échelle de sa plateforme nord-américaine. Pour y arriver, nos trois priorités stratégiques sont :

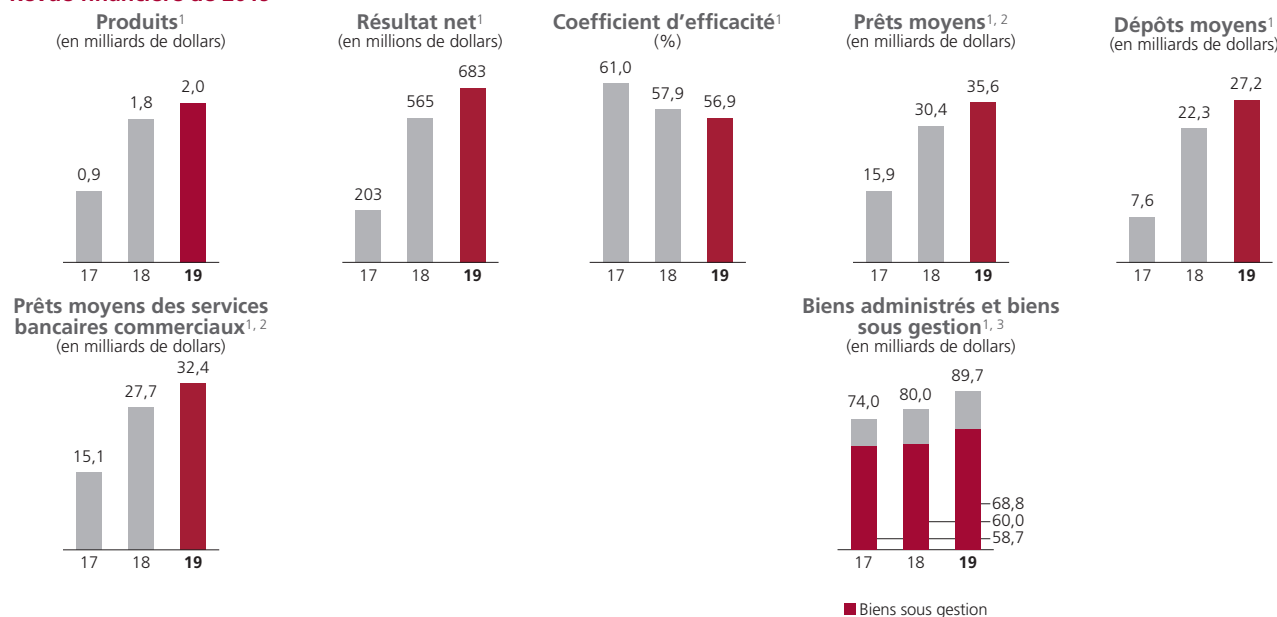
- croître en interne en établissant de nouvelles relations avec la clientèle et en approfondissant les relations actuelles, ainsi qu'en pénétrant de façon ciblée de nouveaux marchés et en offrant de nouveaux services spécialisés;
- continuer de bâtir une plateforme d'exploitation solide aux États-Unis en investissant judicieusement dans notre croissance;
- maintenir un contrôle du risque grâce à une évaluation ciblée des nouvelles occasions, de la diversification du portefeuille et de la qualité des sources de financement.

Progrès en 2019

En 2019, nous avons réalisé des progrès considérables en regard de notre stratégie.

Croître en interne en établissant de nouvelles relations avec la clientèle et en approfondissant les relations actuelles, ainsi qu'en pénétrant de façon ciblée de nouveaux marchés et en offrant de nouveaux services spécialisés	Continuer de bâtir une plateforme d'exploitation solide aux États-Unis en investissant judicieusement dans notre croissance	Maintenir un contrôle du risque grâce à une évaluation ciblée des nouvelles occasions, de la diversification du portefeuille et de la qualité des sources de financement
• Nous avons connu une croissance solide des produits qui reflète le rendement robuste de nos activités et nos efforts soutenus visant à établir des relations étroites et profitables avec les clients. • Nous avons généré une croissance robuste des prêts et des dépôts, alors que nous continuons à tirer parti des occasions de recommandations pour en faire encore plus pour notre clientèle à l'échelle de l'Amérique du Nord. • Nous avons généré une croissance solide des biens sous gestion et des biens administrés grâce à une acquisition et à nos efforts constants au chapitre de l'expansion de la clientèle.	• Nous avons géré les dépenses tout en investissant judicieusement dans notre croissance, et avons affiché un coefficient d'efficacité de 56,9 % en 2019. • Nous avons accru nos capacités de gestion privée de patrimoine en procédant à l'acquisition de LGA, société de gestion de fortune de premier plan ayant des bureaux à St. Louis et à New York. • Nous avons amélioré nos processus de service à la clientèle, afin de simplifier leur façon de faire affaire avec nous.	• Nous avons continué d'accorder une grande importance à la qualité de nos actifs, qui est demeurée stable en 2019. • Nous avons continué d'accroître les dépôts avec CIBC Agility, une plateforme en ligne de comptes d'épargne et de certificats de dépôt destinée aux clients américains qui nous permet d'assurer une certaine diversification de nos dépôts.

Revue financière de 2019



1) Les données prennent en compte les résultats de CIBC Bank USA à compter de son acquisition le 23 juin 2017.

2) Le montant des prêts est présenté avant toute provision connexe. Les prêts moyens des services bancaires commerciaux sont présentés avant les ajustements selon la méthode d'acquisition.

3) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Nos priorités en 2020

Pour profiter de l'élan de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous continuerons à aider nos clients à réaliser leurs ambitions. Nous y parviendrons en :

- établissant de nouvelles relations avec la clientèle de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs par l'intermédiaire de nos bureaux situés stratégiquement aux États-Unis et de nos groupes spécialisés à l'échelle nationale, tout en maintenant l'accent sur la qualité de l'actif ainsi que sur la diversification du portefeuille de prêts et de dépôts;
- approfondissant les relations avec les clients actuels au moyen des capacités transfrontalières et intersectorielles;
- investissant judicieusement dans la croissance de notre entreprise, tout en gérant les dépenses.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2019	2018	2017
Produits			
Groupe Entreprises	1 349 \$	1 197 \$	532 \$
Gestion des avoirs	611	563	324
Divers	6	6	20
Total des produits ^{2, 3}	1 966	1 766	876
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ⁴	68	67	37
Prêts productifs ⁴	5	12	47
Dotation à la provision pour pertes sur créances	73	79	84
Charges autres que d'intérêts	1 119	1 023	534
Résultat avant impôt sur le résultat	774	664	258
Impôt sur le résultat ²	91	99	55
Résultat net	683 \$	565 \$	203 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	683 \$	565 \$	203 \$
Coefficient d'efficacité	56,9 %	57,9 %	61,0 %
Rendement des capitaux propres ⁵	9,1 %	8,1 %	7,5 %
Charge au titre du capital économique ⁵ (b)	(713)\$	(664)\$	(256)\$
Profit économique ⁵ (a+b)	(30)\$	(99)\$	(53)\$
Actif moyen (en milliards de dollars)	48,7 \$	42,0 \$	19,9 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	35,6 \$	30,4 \$	15,9 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	27,2 \$	22,3 \$	7,6 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	89,7 \$	80,0 \$	74,0 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	68,8 \$	60,0 \$	58,7 \$
Équivalents temps plein	2 113	1 947	1 753

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 2 M\$ (2 M\$ en 2018 et 2 M\$ en 2017). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

3) Comprendait un montant de 35 M\$ au titre de la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur à la date d'acquisition des prêts acquis de The PrivateBank, présenté à titre d'élément d'importance à partir du quatrième trimestre de 2017 (55 M\$ en 2018; 45 M\$ en 2017, dont une tranche de 31 M\$ était présentée à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2017).

4) Depuis l'adoption de l'IFRS 9, le 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons la dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs autres que ceux de CIBC Bank USA était comptabilisée dans Siège social et autres.

5) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 118 M\$, ou 21 %, par rapport à celui de 2018, en raison essentiellement d'une hausse des produits, en partie contrebalancée par une augmentation des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont grimpé de 200 M\$, ou 11 %, par rapport à ceux de 2018.

Les produits de *Groupe Entreprises* ont progressé de 152 M\$, ou 13 %, en raison surtout de la croissance des volumes et de l'incidence de l'écart de change, en partie contrebalancées par le resserrement des marges et un recul des produits découlant de la désactualisation de l'écart associé à la juste valeur à la date d'acquisition des prêts acquis de The PrivateBank, présenté à titre d'élément d'importance.

Les produits de *Gestion des avoirs* ont augmenté de 48 M\$, ou 9 %, du fait essentiellement de la croissance des volumes et de l'augmentation des honoraires de gestion de placements et de garde sous l'effet d'une augmentation des biens sous gestion, ainsi que de l'incidence de l'écart de change, contrebalancées en partie par le resserrement des marges.

Les produits *Divers* ont été comparables à ceux de 2018. Les produits Divers tiennent principalement compte des activités de trésorerie de CIBC Bank USA.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 6 M\$, ou 8 %, par rapport à celle de 2018. Les résultats de l'exercice considéré comprenaient une dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs reflétant l'incidence défavorable des changements à nos perspectives économiques et de la migration défavorable du crédit dans le portefeuille de prêts productifs. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient également une dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs découlant de la migration défavorable du crédit dans le portefeuille de prêts productifs, contrebalancée en partie par l'amélioration de nos perspectives économiques depuis l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a été comparable à celle de l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 96 M\$, ou 9 %, par rapport à celles de 2018, en raison principalement de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques, de l'augmentation des salaires du personnel et de l'incidence de l'écart de change, en partie contrebalancées par la baisse de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a diminué de 8 M\$, ou 8 %, comparativement à celui de 2018, la hausse des produits de l'exercice considéré ayant été plus que contrebalancée par la baisse du taux d'impôt effectif découlant de la réforme fiscale américaine.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 6,7 G\$, ou 16 %, en regard de celui de 2018, en raison essentiellement de la croissance des prêts commerciaux.

Biens administrés

Les biens administrés ont augmenté de 9,7 G\$, ou 12 %, comparativement à ceux de 2018, en raison surtout de l'incidence des taux de change, des ventes nettes et de l'appréciation des marchés. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Marchés des capitaux

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des solutions de services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de devenir le chef de file des produits des marchés des capitaux pour nos principaux clients au Canada et la principale banque axée sur les relations de clients clés à l'échelle mondiale en étant les meilleurs de notre catégorie en ce qui concerne les renseignements, les conseils et l'exécution. Conformément à la stratégie et aux priorités de la CIBC, nous collaborons avec nos partenaires à l'échelle de la banque dans le but d'approfondir et d'améliorer les relations avec les clients. Pour atteindre notre objectif, nos trois principales priorités stratégiques sont :

- être la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada pour nos clients de base;
- bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales;
- augmenter les liens à l'échelle de la CIBC afin d'offrir un meilleur service aux clients.

Progrès en 2019

En 2019, nous avons réalisé des progrès importants en regard de notre stratégie :

Être la meilleure plateforme d'activités sur les marchés des capitaux au Canada pour nos principaux clients	Bâtir une plateforme client nord-américaine dotée de capacités mondiales	Augmenter les liens à l'échelle de la CIBC afin d'offrir un meilleur service aux clients
• Nous avons aidé nos clients en investissant dans nos talents, en continuant de développer notre technologie exclusive, en renforçant notre expertise en matière de structuration et de conseils et en tirant parti de notre expérience du marché. • Nous avons continué d'être des leaders dans le secteur des prêts syndiqués, de la prise ferme de titres de créance et de titres de participation, des services consultatifs et de la négociation de titres de participation, ainsi qu'en matière d'opérations sur marchandises et d'opérations de change. • Nous avons solidifié notre plateforme en élargissant le champ de nos recherches et en offrant des conseils et des solutions spécialisés, alignés sur les tendances macroéconomiques qui ont une incidence sur l'économie mondiale et sur nos clients, y compris l'énergie renouvelable, les capitaux privés, la technologie et l'innovation.	• Nous avons procédé à l'acquisition de Cleary Gull, firme de services bancaires d'investissement basée à Milwaukee et spécialisée dans les fusions et acquisitions sur le marché intermédiaire, le placement de capitaux privés et les services consultatifs en gestion de dettes à l'échelle des États-Unis. • Nous avons élargi nos Services de premier ordre aux États-Unis, centrés sur les besoins des gestionnaires d'actifs non traditionnels aux États-Unis et des autres clients transfrontaliers et sur l'élargissement de notre plateforme de croissance nord-américaine. • Nous avons annoncé notre engagement à consacrer 150 G\$ aux activités de finance environnementale et durable d'ici 2027, soulignant ainsi la détermination de la Banque à favoriser la croissance durable et à faire du Canada et de l'Amérique du Nord des chefs de file mondiaux de la responsabilité environnementale et du développement durable. • Nous avons annoncé que nous ferons bénéficier les clients européens des capacités d'exécution, de l'expertise des analystes et de la recherche sur les actions canadiennes de premier plan de la CIBC dans le cadre d'un partenariat avec Kepler Cheuvreux.	• Nous avons éliminé les frais de transfert facturés aux entreprises pour l'envoi de fonds à l'étranger avec le service Virement de fonds mondial de la CIBC, facilitant et accélérant ainsi les échanges commerciaux dans plus de 75 pays du monde entier. • Nous avons procédé au lancement de Tarification multidevises, une solution de change de premier ordre pour les sociétés canadiennes qui effectuent des transactions en ligne avec des titulaires de cartes de crédit du monde entier. • Nous avons agrandi notre équipe américaine des services de Banque d'investissement à Chicago, renforçant ainsi les partenariats avec Groupe Entreprises dans le but de proposer notre gamme de solutions pour les entreprises et les marchés des capitaux aux sociétés du marché intermédiaire. • Nous avons agrandi nos équipes axées sur la clientèle et renforcé nos capacités en matière de produits afin d'offrir notre éventail de solutions de gestion des avoirs et pour les marchés des capitaux aux PME, aux gestionnaires de grandes fortunes, aux clients à valeur nette très élevée, aux fondations et aux fonds de dotation.

En tant que chef de file des activités sur les marchés des capitaux au Canada et de partenaire bancaire de nos clients dans le monde, Marchés des capitaux a agi à titre de :

- conseiller financier de la Société aurifère Barrick pour la création avec Newmont Mining Corporation au Nevada de ce qui représente l'une des plus importantes coentreprises du secteur minier. La CIBC a également agi à titre de conseiller financier de Randgold Resources dans le cadre de sa fusion avec la Société aurifère Barrick;
- conseiller financier, co-syndicataire chef de file et co-responsable des registres dans le cadre de la vente de la participation de 10,01 % de SNC-Lavalin dans l'autoroute 407 à une caisse de retraite canadienne, pour un montant maximal de 3,25 G\$, et du refinancement des facilités de crédit connexes;
- conseiller financier exclusif de Kilmer Infrastructure et de HSMHost dans le cadre de la vente de leur participation respective dans les Centres de Service ONRoute à un consortium d'investisseurs en infrastructure dirigé par Arjun Infrastructure Partners et Fengate Asset Management. La CIBC a également agi à titre de syndicataire chef de file et de seul preneur ferme pour Arjun et Fengate dans le cadre de l'acquisition;
- conseiller financier exclusif et syndicataire chef de file unique d'ENMAX Corporation dans le cadre de son acquisition, pour un montant d'environ 1,3 G\$ US, des activités d'Emera Inc. dans le Maine ainsi que des facilités de crédit connexes. C'était la première fois que la CIBC offrait des services-conseils à une entreprise de services publics canadienne procédant à l'acquisition d'actifs aux États-Unis;
- conseiller financier et seul responsable des registres, agent administratif et syndicataire chef de file de Northland Power dans le cadre de son acquisition d'une participation de 99,2 % dans Empresa de Energía de Boyacá (EBSA) pour un montant d'environ 1,05 G\$, un placement de reçus de souscription de 347 M\$ et une facilité de crédit-relais de 1,1 G\$. La CIBC a également agi à titre de seul responsable des registres dans le cadre d'un placement secondaire de 863 M\$ en actions ordinaires de Northland Power pour le compte de Northland Power Holdings Inc.;
- conseiller financier exclusif de Corporation TC Énergie dans le cadre de la vente de sa participation dans trois centrales alimentées au gaz naturel en Ontario à Ontario Power Generation pour un montant d'environ 2,87 G\$, ce qui en fait la plus importante vente d'actifs de production d'énergie au Canada. La CIBC a également agi à titre de seul responsable des registres dans le cadre d'une émission de 1 G\$ de débentures billets à moyen terme pour le compte de TransCanada Pipelines Limited;

- conseiller financier de WestJet dans le cadre de son acquisition par ONEX Corporation pour un montant d'environ 5 G\$;
- conseiller financier de Starlight Investments dans le cadre de la vente de Starlight U.S. Multi-Family (No. 5) Core Fund à Tricon Capital Group, pour un montant de 1,4 G\$ US;
- co-mandataire principal, syndicateur chef de file mandaté et fournisseur du swap dans le cadre d'un refinancement d'entreprise de 2,5 G\$ AU pour le port de Melbourne.

Marchés des capitaux – Prix et reconnaissance

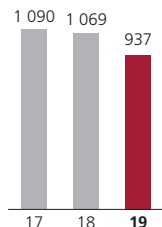
- Émetteur canadien de billets structurés de l'année – mtn-i Americas Structured Note Awards (2019)
- Le groupe Services de premier ordre de la CIBC a été nommé meilleur courtier de premier ordre canadien par *Alternative IQ* (2019)
- Analyste offrant le plus de valeur pour la recherche de taux : Marchés des capitaux CIBC selon *Greenwich Associates*, Canadian Fixed Income Investors (2019)
- Chef de file de la négociation d'actions canadiennes – 1^{er} rang pour le volume, la valeur et le nombre d'opérations, Rapport sur la part de marché des SNP et de la Bourse de Toronto, de 2009 à ce jour
- Banque d'investissement, réseau mondial – 2^e rang dans la catégorie Émission d'obligations de sociétés canadiennes selon le classement de Bloomberg (2019)
- M&A Atlas Awards Americas (2019)
 - Représentant, banque d'investissement spécialisée de l'année aux États-Unis : Ronald D. Miller, CIBC Cleary Gull
 - Transaction de l'année en matière de fusion-acquisition sur les marchés intermédiaires dans le secteur Télécommunications, médias et technologie aux États-Unis, entre Allen Technologies, Inc., une société de portefeuille de Greyrock Capital Group, et Periscope Equity, LLC (2019)
 - Transaction de l'année en matière de fusion-acquisition sur les marchés intermédiaires dans le secteur de l'industrie aux États-Unis, entre Roll-Rite Holdings Group LLC, une société de portefeuille de Capital Partners et de Argosy Private Equity, et Safe Fleet Holdings, LLC, une société de portefeuille de Oak Hill Capital Partners (2019)

Revue financière de 2019

Produits
(en milliards de dollars)



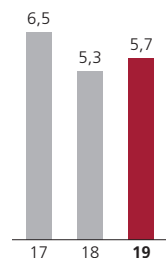
Résultat net
(en millions de dollars)



Coefficient d'efficacité
(%)



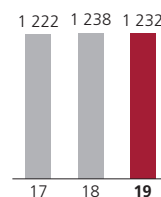
Valeur à risque (VAR) moyenne
(en millions de dollars)



Produits – Marchés CIBC, réseau mondial
(en millions de dollars)



Produits – Services financiers aux entreprises et services de Banque d'investissement
(en millions de dollars)



Nos priorités en 2020

Marchés des capitaux continue de se concentrer sur la génération d'une croissance rentable, en renforçant les relations avec la clientèle et en collaborant avec nos partenaires à l'échelle de la Banque pour aider nos clients à réaliser leurs ambitions. Nous y parviendrons en :

- maintenant notre approche focalisée sur les zones desservies au Canada;
- faisant croître notre plateforme nord-américaine en étendant notre portée aux États-Unis et en élargissant les services offerts aux clients;
- intensifiant nos efforts en matière de liens, de technologie et d'innovation pour proposer des services bancaires bonifiés à nos clients.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2019	2018	2017
Produits			
Marchés CIBC, réseau mondial	1 705 \$	1 674 \$	1 601 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement ²	1 232	1 238	1 222
Total des produits ³	2 937	2 912	2 823
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ⁴	90	8	(4)
Prêts productifs ⁴	63	(38)	s. o.
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	153	(30)	(4)
Charges autres que d'intérêts	1 516	1 492	1 373
Résultat avant impôt sur le résultat	1 268	1 450	1 454
Impôt sur le résultat ³	331	381	364
Résultat net	937 \$	1 069 \$	1 090 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	937 \$	1 069 \$	1 090 \$
Coefficient d'efficacité	51,6 %	51,2 %	48,6 %
Rendement des capitaux propres ⁵	31,7 %	39,4 %	35,5 %
Charge au titre du capital économique ⁵ (b)	(288)\$	(266)\$	(299)\$
Profit économique ⁵ (a+b)	649 \$	803 \$	791 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	184,6 \$	166,2 \$	156,4 \$
Équivalents temps plein	1 449	1 396	1 314

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée au premier trimestre de 2019. Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement comprennent le secteur Divers.

3) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 177 M\$ (278 M\$ en 2018 et 298 M\$ en 2017). Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres.

4) À la suite de notre adoption de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres.

5) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

s. o. Sans objet.

Aperçu financier

Le résultat net a baissé de 132 M\$, ou 12 %, en regard de celui de 2018, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Produits

Les produits ont augmenté de 25 M\$, ou 1 %, par rapport à ceux de 2018.

Les produits de *Marchés CIBC, réseau mondial* ont augmenté de 31 M\$, ou 2 %, surtout en raison de la hausse des produits tirés de nos activités de négociation de taux d'intérêt, de nos activités de financement dans les marchés mondiaux et de nos activités de négociation de titres de participation et de marchandises, contrebalancée en grande partie par la baisse des produits tirés de nos activités de négociation de dérivés sur actions.

Les produits de *Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement* ont baissé de 6 M\$, en raison surtout de la baisse des profits du portefeuille de placement, du ralentissement des activités de souscription de titres de participation et de la baisse des produits tirés de nos activités en voie de liquidation, en partie contrebalancés par la hausse des produits tirés des services financiers aux entreprises et des produits tirés des services-conseils.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est établie à 153 M\$ par rapport à une reprise de la provision pour pertes sur créances de 30 M\$ en 2018. La dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a augmenté, en raison d'une hausse dans le secteur du pétrole et du gaz sous l'effet d'une migration du crédit défavorable et de révisions à la baisse des prix du pétrole attendus. La dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux a augmenté principalement en raison de la dotation à la provision plus élevée dans les secteurs des services publics et du pétrole et du gaz.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 24 M\$, ou 2 %, par rapport à celles de 2018, en raison principalement de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et l'augmentation des salaires du personnel, contrebalancées en partie par la baisse de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a baissé de 50 M\$, ou 13 %, par rapport à celui de 2018, par suite principalement de la baisse du résultat.

Actif moyen

La hausse de 18,4 G\$, ou 11 %, de l'actif moyen en regard de celui de 2018 s'explique essentiellement par une augmentation des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et par une hausse des soldes des prêts.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants : Technologie et opérations, Gestion du risque, Culture et marque et Finance, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. La majorité des coûts fonctionnels et des coûts de soutien de CIBC Bank USA sont comptabilisés directement à l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis. Siège social et autres comprend également les résultats de CIBC FirstCaribbean et d'autres investissements stratégiques, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Produits			
Services bancaires internationaux	803 \$	663 \$	723 \$
Divers	101	23	(104)
Total des produits ²	904	686	619
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances			
Prêts douteux ³	21	102	20
Prêts productifs ³	(20)	(27)	(53)
Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances	1	75	(33)
Charges autres que d'intérêts	1 370	1 280	1 295
Perte avant impôt sur le résultat	(467)	(669)	(643)
Impôt sur le résultat ²	(376)	(465)	(510)
Résultat net (perte nette)	(91)\$	(204)\$	(133)\$
Résultat net (perte nette) applicable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	25 \$	17 \$	19 \$
Actionnaires	(116)	(221)	(152)
Équivalents temps plein	23 116	21 792	22 071

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux et de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis sont présentés selon la BIE. Des montants correspondants sont inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat de Siège social et autres. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 179 M\$ (280 M\$ en 2018 et 300 M\$ en 2017).

3) À la suite de notre adoption de l'IFRS 9 à compter du 1^{er} novembre 2017, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux et prêts productifs dans les unités d'exploitation stratégique respectives. Au cours des exercices précédents, la dotation à la provision pour pertes sur prêts productifs a été comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui a été comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui a été comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada. La dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean continue d'être comptabilisée dans Siège social et autres.

Aperçu financier

Le perte nette a baissé de 113 M\$, ou 55 %, par rapport à celle de 2018, ce qui est principalement attribuable à une hausse des produits et à une baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, contrebalancées en partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 218 M\$, ou 32 %, par rapport à ceux de 2018.

Les produits de *Services bancaires internationaux* ont augmenté de 140 M\$, ou 21 %, par rapport à ceux de 2018 étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient des pertes sur créances attendues supplémentaires sur les titres de créance dans CIBC FirstCaribbean attribuables à la restructuration par le gouvernement de la Barbade de la dette publique du pays, dont un montant de 61 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au cours du quatrième trimestre de 2018. Les résultats de l'exercice considéré tenaient également compte de l'incidence favorable de l'écart de change et du meilleur rendement de CIBC FirstCaribbean.

Les produits *Divers* ont augmenté de 78 M\$, ou 339 %, par rapport à ceux de 2018, en raison principalement de la diminution de l'ajustement selon la BIE et des produits d'intérêts liés au règlement de certaines questions fiscales, présentés comme un élément d'importance, en partie contrebalancée par une baisse des produits de trésorerie et un recul des produits tirés des entreprises associées et des contreprises comptabilisées.

Dotation à (reprise de) la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a reculé de 74 M\$ comparativement à celle de 2018, étant donné que les résultats de l'exercice précédent tenaient compte d'une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux plus élevée dans CIBC FirstCaribbean, laquelle comprenait des pertes sur les prêts consentis à l'État à la suite de la restructuration de la dette par le gouvernement de la Barbade susmentionnée, dont un montant de 28 M\$ a été présenté à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2018.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 90 M\$, ou 7 %, par rapport à celles de 2018. Les charges autres que d'intérêts de l'exercice considéré ont subi l'incidence d'une dépréciation du goodwill liée à la vente prévue de notre participation donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean, d'une augmentation des provisions pour procédures judiciaires et de la baisse des coûts de transaction et des coûts connexes à l'intégration, ainsi que des ajustements selon la méthode de l'acquisition relativement à l'acquisition de The PrivateBank et de Geneva Advisors, tous présentés à titre d'éléments d'importance. Compte non tenu de ces éléments d'importance, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 17 M\$ par rapport à celles de 2018, du fait principalement de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques, de l'augmentation des charges d'exploitation dans CIBC FirstCaribbean et de l'incidence de l'écart de change, contrebalancées en partie par la baisse des coûts de soutien du siège social.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt a baissé de 89 M\$, ce qui s'explique surtout par la diminution de l'ajustement selon la BIE et la baisse des pertes, en partie contrebalancées par des ajustements d'impôt nets découlant de la réforme fiscale américaine adoptée au premier trimestre de 2018, présentés à titre d'élément d'importance, qui ont été inclus en 2018. Les résultats de l'exercice considéré comportaient également un recouvrement d'impôt net découlant du règlement lié à Enron (pour plus de précisions, se reporter à la section Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes) et la réévaluation de certains actifs d'impôt différé découlant de modifications aux taux d'imposition par le gouvernement de la Barbade.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, au 31 octobre

	2019	2018
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 359 \$	17 691 \$
Valeurs mobilières	121 310	101 664
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	59 775	48 938
Prêts et acceptations	398 108	381 661
Dérivés	23 895	21 431
Autres actifs	31 157	25 714
	651 604 \$	597 099 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	485 712 \$	461 015 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	69 258	47 353
Dérivés	25 113	20 973
Acceptations	9 188	10 296
Autres passifs	19 069	18 266
Titres secondaires	4 684	4 080
Capitaux propres	38 580	35 116
	651 604 \$	597 099 \$

Actif

Au 31 octobre 2019, le total de l'actif avait augmenté de 54,5 G\$, ou 9 %, par rapport à celui au 31 octobre 2018.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont diminué de 0,3 G\$, ou 2 %, principalement en raison de la baisse des placements de trésorerie à court terme.

L'augmentation de 19,6 G\$, ou 19 %, des valeurs mobilières est principalement attribuable à la hausse des titres du Trésor des États-Unis et d'autres organismes américains liée aux activités des clients, ainsi qu'à la hausse des titres de créance des gouvernements canadiens et des titres de créance de sociétés. Pour plus de renseignements sur la composition des valeurs mobilières, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 4 des états financiers consolidés.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 10,8 G\$, ou 22 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les prêts et acceptations nets ont augmenté de 16,4 G\$, ou 4 %, du fait principalement d'une hausse des prêts aux entreprises et aux gouvernements au Canada et aux États-Unis. Pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 5 des états financiers consolidés.

Les dérivés ont augmenté de 2,5 G\$, ou 11 %, sous l'effet principalement de l'augmentation des évaluations des dérivés de taux d'intérêt, en partie contrebalancée par une baisse des évaluations des autres dérivés sur marchandises.

Les autres actifs ont augmenté de 5,4 G\$, ou 21 %, en raison surtout de la hausse des montants à recevoir des courtiers, du cours des métaux précieux et des biens donnés en garantie sur dérivés.

Passif

Au 31 octobre 2019, le total du passif avait augmenté de 51,0 G\$, ou 9 %, en comparaison de celui au 31 octobre 2018.

Les dépôts ont progressé de 24,7 G\$, ou 5 %, en raison surtout de la croissance des volumes dans les dépôts de détail au Canada et d'augmentations dans les dépôts commerciaux au Canada et aux États-Unis. Pour plus de renseignements sur la composition des dépôts, se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire et à la note 10 des états financiers consolidés.

Les engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres ont augmenté de 21,9 G\$, ou 46 %, en raison essentiellement des activités des clients.

Les dérivés ont augmenté de 4,1 G\$, ou 20 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés de taux d'intérêt et de change.

Les acceptations ont diminué de 1,1 G\$, ou 11 %, fait attribuable surtout aux activités de clients.

Les autres passifs ont augmenté de 0,8 G\$, ou 4 %, en raison surtout de la hausse des montants à payer aux courtiers.

Les titres secondaires ont augmenté de 0,6 G\$, ou 15 %, ce qui est essentiellement attribuable à une émission de titres au cours du troisième trimestre de 2019, déduction faite d'un rachat au quatrième trimestre de 2019. Pour plus de précisions, se reporter à la section Gestion des fonds propres.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2019, les capitaux propres avaient augmenté de 3,5 G\$, ou 10 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2018, en raison surtout d'une hausse nette des résultats non distribués et de l'émission d'actions privilégiées.

Gestion des fonds propres

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité. Notre objectif général en matière de gestion de capital est de maintenir des sources de capitaux solides et efficaces qui :

- servent de réserve pour nous permettre d'absorber des pertes inattendues et de dégager des rendements durables pour nos actionnaires;
- permettent aux secteurs d'activité de la première ligne de croître et de mettre en œuvre notre stratégie;
- témoignent de la solidité du bilan et de notre engagement à gérer avec prudence le bilan;
- nous aident à maintenir une bonne solvabilité et à emprunter des capitaux additionnels ou à obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes.

Nous surveillons étroitement et gérons nos fonds propres de façon à atteindre un équilibre adéquat entre la solidité et l'efficacité de nos sources de capitaux.

Cadre de gestion et planification des fonds propres

La CIBC a élaboré une politique de gestion des fonds propres qui l'aide à atteindre ses objectifs en matière de gestion des fonds propres. Notre politique de gestion des fonds propres est passée en revue et approuvée par le conseil d'administration (le conseil) à l'appui de notre processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAF). Cette politique comprend des lignes directrices portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, conformément aux exigences réglementaires et à notre intérêt à l'égard du risque. La principale ligne directrice traite de la solidité de nos fonds propres, qui est essentielle à notre solidité financière et au soutien de notre croissance. La ligne directrice sur les dividendes et le remboursement de capital vise à équilibrer le besoin de conserver des fonds propres aux fins de solidité et de croissance, tout en fournissant un rendement approprié à nos actionnaires. Le niveau de fonds propres et les ratios de fonds propres sont surveillés de manière continue par rapport aux minimums réglementaires que nous devons conserver et aux cibles internes, et le montant de fonds propres requis pourrait changer en fonction de la croissance des activités de la CIBC, de son intérêt à l'égard du risque et de son environnement commercial et réglementaire, y compris des changements de méthodes comptables.

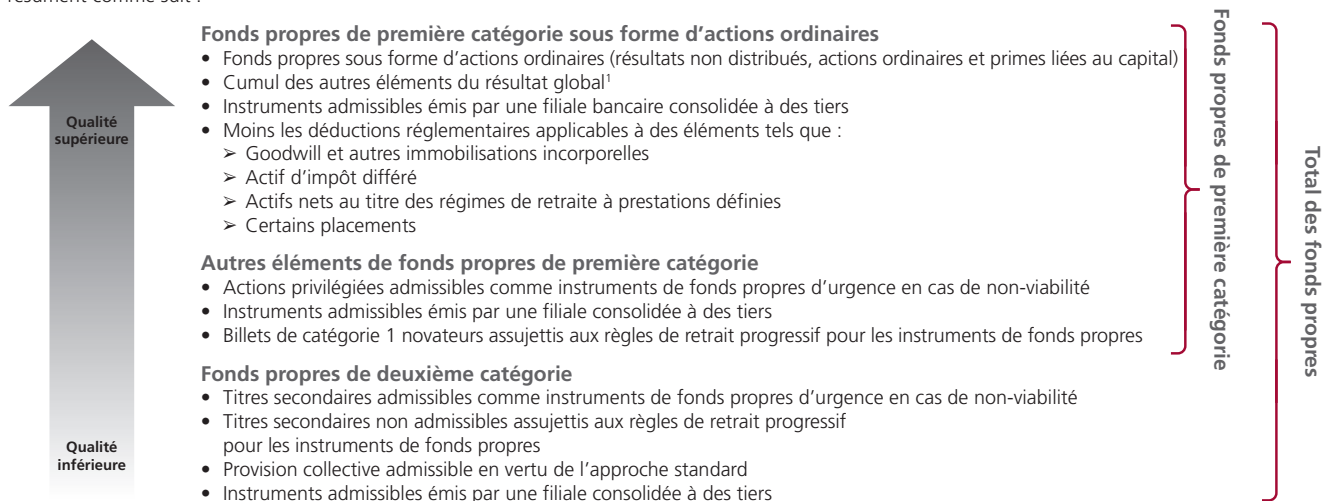
La planification des fonds propres est essentielle à notre planification financière globale et à l'établissement d'objectifs stratégiques, et elle est développée conformément à la politique de gestion des fonds propres. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis dans le cadre du plan financier, qui établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'affaires pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres est également soumis à des simulations de crise dans le cadre de notre processus de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon toutes les simulations de crise graves, mais plausibles (se reporter à la section Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise pour plus de renseignements). Notre situation de fonds propres fait l'objet d'une surveillance tout au long de l'exercice et est évaluée par rapport au plan à l'égard des fonds propres.

Le conseil, avec l'appui du Comité de gestion du risque, exerce une surveillance générale de la gestion des fonds propres de la CIBC au moyen d'approbations de l'intérêt à l'égard du risque, de notre politique de gestion des fonds propres et de notre plan à l'égard des fonds propres. Le Comité de gestion du risque reçoit des mises à jour régulières sur notre situation de fonds propres, y compris le rendement cumulé, les prévisions mises à jour, ainsi que tout changement à la réglementation susceptible d'avoir une incidence sur notre situation de fonds propres future. Le groupe Trésorerie est responsable de la gestion globale des fonds propres, y compris la planification, les prévisions et la mise en œuvre du plan, la surveillance de la haute direction étant assurée par le Comité mondial de gestion de l'actif et du passif.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



¹ Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.

Les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres de première catégorie et de deuxième catégorie non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, jusqu'en janvier 2022, date à partir de laquelle ils n'auront pas de valeur réglementaire.

Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres qui comprennent des réserves. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions. La CIBC, tout comme la Banque de Montréal, La Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale et La Banque Toronto-Dominion, a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada. Les BISN sont assujetties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires correspondant à 1,0 % de l'APR et à une réserve pour stabilité intérieure qui vise à répondre aux risques associés au deuxième pilier qui ne sont pas adéquatement pris en compte dans les exigences du premier pilier. La réserve pour stabilité intérieure est actuellement établie à 2,0 %, mais elle peut être de l'ordre de 0 % à 2,5 % de l'APR (se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions à l'égard des augmentations récentes des exigences de la réserve pour stabilité intérieure). De plus, les banques doivent conserver une réserve anticyclique

de fonds propres supplémentaire équivalente à leur réserve moyenne pondérée au Canada et dans certains autres territoires où elles sont exposées au risque de crédit du secteur privé. Les cibles actuelles du BSIF se résument comme suit :

Au 31 octobre 2019	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Réserve applicable aux BISN	Cibles du premier pilier ¹	Réserve pour stabilité intérieure ²	Cibles, y compris toutes les réserves
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	1,0 %	8,0 %	2,0 %	10,00 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	6,0 %	2,5 %	1,0 %	9,5 %	2,0 %	11,50 %
Ratio du total des fonds propres	8,0 %	2,5 %	1,0 %	11,5 %	2,0 %	13,50 %

1) La réserve anticyclique de fonds propres applicable était négligeable pour la CIBC au 31 octobre 2019.

2) L'exigence en matière de réserve pour stabilité intérieure a été augmentée à 2,0 % à compter du 31 octobre 2019. Se reporter à la section Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires pour plus de précisions.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée, comme c'est le cas pour nos états financiers, à l'exception de nos filiales du domaine de l'assurance (CIBC Reinsurance Company Limited, CIBC Cayman Reinsurance Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du BSIF.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres réglementaires	Approches adoptées par la CIBC
Risque de crédit ¹	Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit : - l'approche standard - l'approche fondation - l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont le total des fonds propres dépasse 5 G\$ adoptent l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure. Le BSIF prévoit trois approches pour calculer le risque de crédit de contrepartie lié aux dérivés et aux transactions assimilées à des mises en pension de titres : - l'approche standard (AS-RRC) - l'approche des modèles internes (AMI) - l'approche complète Les approches autorisées pour les positions sur des titres de propriété détenues dans le portefeuille bancaire (ce qui comprend les placements en actions dans des fonds) sont notamment les suivantes : - l'approche standard - l'approche fondée sur le marché - l'approche de transparence - l'approche du mandat - l'approche de remplacement Bâle prévoit les approches suivantes pour calculer les exigences en matière de fonds propres pour les positions titrisées du portefeuille bancaire : - l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) - l'approche fondée sur les évaluations internes (SEC-IAA) - l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) - l'approche standard (SEC-SA)	Nous avons adopté l'approche NI avancée pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette approche, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD), les estimations des pertes en cas de défaut (PCD), l'échéance et l'exposition en cas de défaut (ECD) de nos valeurs mobilières et produits de prêt. Nous utilisons l'approche standard pour les portefeuilles de crédit de CIBC Bank USA et de CIBC FirstCaribbean. Nous passons en revue périodiquement les portefeuilles faisant l'objet de l'approche standard pour déterminer s'il convient de leur appliquer l'approche NI avancée. Le risque de crédit de contrepartie découlant de dérivés est calculé au moyen de l'AS-RRC conformément aux révisions apportées à la ligne directrice sur les normes de fonds propres qui ont pris effet le 1^{er} novembre 2018 en ce qui concerne la CIBC. Avant l'adoption de l'AS-RRC, la CIBC employait l'approche de l'utilisation courante (AEC) à l'égard des expositions au RRC. L'approche complète, quant à elle, est employée aux fins d'atténuation du risque de crédit à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Nous utilisons l'approche standard pour les positions sur des titres de propriété dans le portefeuille bancaire et l'approche de transparence et l'approche du mandat pour les placements en actions dans des fonds. Nous employons les approches SEC-IRBA, SEC-ERBA, SEC-IAA et SEC-SA à l'égard des expositions liées la titrisation dans le portefeuille bancaire.
Risque de marché	Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes : - l'approche standard - l'approche des modèles internes (AMI) L'approche des modèles internes prévoit l'utilisation des modèles de VAR internes afin de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences en matière de fonds propres appropriées. La VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques sont également prises en compte dans l'approche des modèles internes.	Nous utilisons l'approche des modèles internes pour calculer les fonds propres à l'égard du risque de marché. Nos modèles internes du risque de marché comprennent la VAR, la VAR en situation de crise, les exigences supplémentaires liées aux risques ainsi que les exigences de fonds propres à l'égard des risques qui ne sont pas pris en compte dans la VAR. Nous utilisons aussi la SEC-ERBA pour les positions de titrisation du portefeuille de négociation.
Risque opérationnel	Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel peuvent être déterminées au moyen des approches suivantes : - l'approche indicateur de base - l'approche standard - l'approche de mesure avancée (AMA)	Nous utilisons l'AMA et l'approche standard selon les règles du BSIF pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie.

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI visant le risque de crédit.

Au cours de 2018, avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, il existait trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC, car en 2014, la CIBC avait choisi d'intégrer progressivement l'exigence de fonds propres pour les REC, comme l'autorise la ligne directrice du BSIF. À compter du premier trimestre de 2019, les ratios sont calculés au même niveau d'APR puisque l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC est terminée.

Fonds propres réglementaires et ratios

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2019	2018
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves		
Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	13 716 \$	13 379 \$
Résultats non distribués	20 972	18 537
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres provisions)	881	777
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	126	118
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	35 695	32 811
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
Ajustements de valeurs prudentiels	32	27
Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	5 375	5 489
Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	1 658	1 661
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	24	38
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	138	284
Divers	761	671
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	7 988	8 170
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	27 707	24 641
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments		
Instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ¹	2 825	2 250
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des autres éléments de fonds propres de première catégorie ²	302	1 003
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	17	14
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	3 144	3 267
Fonds propres de première catégorie (fonds propres de première catégorie = fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + autres éléments de fonds propres de première catégorie)	30 851	27 908
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions		
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ³	4 015	3 430
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	630	579
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	23	20
Provisions générales	335	293
Fonds propres de deuxième catégorie	5 003	4 322
Total des fonds propres (total des fonds propres = fonds propres de première catégorie + fonds propres de deuxième catégorie)	35 854 \$	32 230 \$
Total de l'actif pondéré en fonction du risque⁴	239 863 \$	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires⁴	s. o.	216 144 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie⁴	s. o.	216 303
APR aux fins du total des fonds propres⁴	s. o.	216 462
Ratios de fonds propres		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,6 %	11,4 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,9 %	12,9 %
Ratio du total des fonds propres	15,0 %	14,9 %

1) Comprennent les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 39, 41, 43, 45, 47, 49 et 51, lesquelles sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres publiée par le BSIF.

2) Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A et série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, ont été rachetés le 30 juin 2019.

3) Comprennent les débiteures échéant le 28 octobre 2024, le 26 janvier 2026, le 4 avril 2028 et le 19 juin 2029, lesquelles sont traitées comme des instruments de FPUNV conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres publiée par le BSIF. Les débiteures échéant le 28 octobre 2024 ont été rachetées le 28 octobre 2019.

4) Depuis 2019, les ratios de fonds propres sont calculés en fonction du même niveau d'APR. Auparavant, avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, il existait trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC, car en 2014, la CIBC avait choisi d'intégrer progressivement l'exigence de fonds propres pour les REC, comme l'autorise la ligne directrice du BSIF. Les différents facteurs scalaires qui ont été appliqués aux REC comprenaient le calcul de l'APR applicable à chacune des trois catégories de fonds propres.

s. o. Sans objet.

Au 31 octobre 2019, le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avait augmenté de 0,2 % par rapport à celui au 31 octobre 2018, sous l'effet surtout d'une augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, contrebalancée en partie par une hausse de l'APR. L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires était essentiellement imputable au capital autogénéré (résultat net moins les dividendes et les rachats d'actions) et à l'émission d'actions ordinaires. La hausse de l'APR s'explique surtout par la croissance interne, les changements aux exigences réglementaires et la variation des niveaux de risque. Au premier trimestre de 2019, la CIBC a mis en œuvre des révisions du BSIF apportées à la ligne directrice sur les normes de fonds propres, y compris l'approche standard révisée pour mesurer le risque de crédit de contrepartie et les expositions aux contreparties centrales, le cadre de titrisation révisé et l'élimination de l'application progressive des REC.

Au 31 octobre 2019, le ratio des fonds propres de première catégorie était comparable à celui au 31 octobre 2018, car l'incidence du rachat des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, net de l'émission d'actions privilégiées admissibles comme FPUNV au cours de 2019, a été neutralisée par les facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Au 31 octobre 2019, le ratio du total des fonds propres avait augmenté de 0,1 % par rapport à celui au 31 octobre 2018, surtout en raison de l'émission de titres secondaires admissibles comme FPUNV, nette des rachats, au cours de l'exercice considéré, ainsi que des facteurs susmentionnés qui ont eu une incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie. Se reporter à la section Initiatives liées aux fonds propres ci-après pour plus de précisions.

Composantes de l'actif pondéré en fonction du risque

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre

	2019		2018	
	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹	APR	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹
Risque de crédit²				
Approche standard				
Prêts aux entreprises	39 131 \$	3 130 \$	32 443 \$	2 595 \$
Prêts aux entités souveraines	2 411	193	2 319	185
Prêts aux banques	454	36	470	38
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	2 597	208	2 764	221
Autres prêts de détail	911	73	903	72
Portefeuille de négociation	468	37	247	20
Titres de participation	606	48	436	35
Titrisation ³	707	57	s. o.	s. o.
	47 285	3 782	39 582	3 166
Approche NI avancée ⁴				
Prêts aux entreprises	76 182	6 095	68 402	5 472
Prêts aux entités souveraines ⁵	2 227	178	2 144	171
Prêts aux banques	3 082	247	3 547	284
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	18 557	1 485	16 072	1 286
Prêts de détail renouvelables admissibles	15 605	1 248	18 071	1 446
Autres prêts de détail	8 890	711	7 773	622
Titres de participation	395	32	299	24
Portefeuille de négociation	6 684	535	3 982	319
Titrisation ³	815	65	1 050	84
Ajustement en fonction du facteur scalaire	7 898	632	7 280	582
	140 335	11 228	128 620	10 290
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit ⁶	10 134	811	10 697	856
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC)⁷	197 754	15 821	178 899	14 312
Risque de marché (approche fondée sur les modèles internes et approche NI)				
VAR	1 073	86	868	70
VAR en situation de crise	2 478	198	2 084	167
Exigences supplémentaires liées aux risques	2 574	206	2 865	229
Titrisation et autres	407	33	566	45
Total du risque de marché	6 532	523	6 383	511
Risque opérationnel	28 587	2 287	26 626	2 130
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres	232 873 \$	18 631 \$	211 908 \$	16 953 \$
Exigence de fonds propres pour les REC⁷				
Total de l'actif pondéré en fonction du risque ⁷	6 990 \$	559 \$	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	s. o.	s. o.	4 236 \$	339 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	s. o.	s. o.	4 395	352
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	s. o.	s. o.	4 554	364
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres⁷				
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	239 863 \$	19 190 \$	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	s. o.	s. o.	216 144 \$	17 292 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	s. o.	s. o.	216 303	17 305
APR aux fins du total des fonds propres	s. o.	s. o.	216 462	17 317

1) Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

2) Le risque de crédit comprend le risque de crédit de contrepartie, lequel tient compte des dérivés et des transactions assimilées à des mises en pension de titres. Les risques de crédit liés à CIBC Bank USA et à CIBC First Caribbean se calculent à l'aide de l'approche standard.

3) Au premier trimestre de 2019, nous avons mis en œuvre les révisions du BSIF apportées à la ligne directrice sur les normes de fonds propres, y compris le cadre de titrisation révisé. Par conséquent, certaines expositions qui étaient auparavant assujetties à l'approche NI sont maintenant assujetties à l'approche standard. De plus, l'approche SEC-ERBA, qui comprend l'approche SEC-IAA, inclut les expositions admissibles à l'approche NI, ainsi que les expositions admissibles à l'approche standard.

4) Comprend l'APR lié aux placements en actions dans des fonds et à certains prêts commerciaux pour lesquels l'approche de classement prudentiel est utilisée.

5) Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

6) Comprend l'APR lié aux dérivés et aux transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de contreparties centrales admissibles (CCA), au risque de non-règlement et aux autres actifs qui sont soumis au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas inclus dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 % et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

7) Depuis 2019, les ratios de fonds propres sont calculés en fonction du même niveau d'APR. Auparavant, avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, il existait trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC, car en 2014, la CIBC avait choisi d'intégrer progressivement l'exigence de fonds propres pour les REC, comme l'autorise la ligne directrice du BSIF. Les différents scalaires qui ont été appliqués aux REC comprenaient le calcul de l'APR applicable à chacune des trois catégories de fonds propres.

s. o. Sans objet.

La hausse du total de l'APR s'explique surtout par la croissance interne, les changements aux exigences réglementaires et la variation des niveaux de risque.

L'augmentation de l'APR reflétant le risque de crédit a surtout trait à la croissance interne dans l'ensemble de nos activités et aux changements aux exigences réglementaires.

La variation de l'APR reflétant le risque de marché découle de la variation des niveaux de risque, qui comprend les variations des positions ouvertes et les taux du marché ayant une incidence sur ces positions, les variations des taux de change et la mise à jour du modèle de fonds propres.

La hausse de l'APR reflétant le risque opérationnel découle surtout de la variation des niveaux de risque, qui reflète les variations des pertes ainsi que les changements survenus dans l'environnement de l'entreprise, dans les facteurs liés au contrôle interne et dans le résultat brut, tel qu'il est décrit par le BSIF.

Variations du total des fonds propres réglementaires

Les changements apportés aux fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	24 641 \$	21 618 \$
Émission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de The PrivateBank	—	194
Émission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de Wellington Financial	—	47
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces	194	337
Autre émission d'actions ordinaires	183	218
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(30)	(104)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(79)	(313)
Résultat net applicable aux actionnaires	5 096	5 267
Dividendes des actions ordinaires et des actions privilégiées	(2 599)	(2 445)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires		
Écart de change, montant net	(31)	286
Variation nette des valeurs évaluées à la JVAERG	196	(191)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	131	(51)
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(220)	226
Variation de l'insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	72	(173)
Variation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	117	(212)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ¹	36	(63)
Solde des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	27 707 \$	24 641 \$
Autres éléments de fonds propres de première catégorie		
Solde au début de l'exercice	3 267 \$	3 064 \$
Émissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	575	450
Retrait progressif des billets de catégorie 1 novateurs	(251)	(251)
Rachetés	(452)	—
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ¹	5	4
Solde des autres éléments de fonds propres de première catégorie à la fin de l'exercice	3 144 \$	3 267 \$
Fonds propres de deuxième catégorie		
Solde au début de l'exercice	4 322 \$	3 447 \$
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	1 500	1 500
Rachetés	(1 000)	(600)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ¹	181	(25)
Solde des fonds propres de deuxième catégorie à la fin de l'exercice	5 003 \$	4 322 \$
Solde total des fonds propres à la fin de l'exercice	35 854 \$	32 230 \$

1) Comprend l'incidence nette sur les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global par suite de l'adoption de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2017 et de l'adoption de l'IFRS 15 le 1^{er} novembre 2018.

Ratio de levier

Les normes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprennent une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque.

Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition au ratio de levier. Le ratio de levier est décrit dans les règlements comme étant la somme des éléments suivants :

- les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- les expositions sur dérivés;
- les expositions sur opérations de financement par titres;
- les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions de titrisation).

Le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent des ratios de levier qui soient au moins équivalents à 3,0 %. Au gré du BSIF, ces ratios peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

En millions de dollars, au 31 octobre		2019	2018
Fonds propres de première catégorie	A	30 851 \$	27 908 \$
Expositions du ratio de levier	B	714 343	653 946
Ratio de levier	A/B	4,3 %	4,3 %

Au 31 octobre 2019, le ratio de levier était comparable à celui au 31 octobre 2018, ce qui est attribuable à une augmentation des fonds propres de première catégorie, compensée par une augmentation des expositions du ratio de levier. L'augmentation des expositions du ratio de levier est surtout imputable à une hausse des actifs au bilan et hors bilan et des expositions sur opérations de financement par titres.

Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires

Le CBCB et le BSIF ont publié diverses propositions visant l'apport de changements aux exigences actuelles de fonds propres réglementaires afin de renforcer la réglementation relative aux banques, ainsi que leur supervision et l'encadrement de leurs pratiques dans l'objectif général d'améliorer la stabilité financière. Les paragraphes ci-dessous présentent un résumé des publications importantes du CBCB et du BSIF parues depuis le début de l'exercice, mais qui ne sont pas encore en vigueur, hormis celles qui sont présentées dans d'autres sections du présent Rapport annuel.

Réformes de Bâle III

En décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS), qui supervise le CBCB, a annoncé que les réformes de Bâle III avaient été menées à terme. Des révisions ont été apportées au cadre définitif dans le but de réduire la variabilité excessive de l'APR et d'améliorer la comparabilité des ratios de fonds propres des banques. Voici les changements dignes de mention :

- des révisions importantes ont été apportées à l'approche standard visant le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque de marché, et aux dispositifs des REC; elles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022;
- des limitations dans l'utilisation des approches fondées sur des modèles internes pour certains risques de crédit;
- des modifications aux exigences de Bâle III visant le plancher de fonds propres qui permettront de garantir que l'APR des banques issus de modèles internes ne sera pas inférieur à 72,5 % de l'APR tel que calculé selon l'approche standard du dispositif de Bâle III. Le nouveau plancher de fonds propres sera introduit progressivement à 50 % en 2022, puis relevé à raison de 5 % par an par la suite pour atteindre 72,5 % en 2027;
- un ratio de levier définitif, y compris une nouvelle réserve de conservation des fonds propres pour les banques d'importance systémique mondiale (BISM) en vigueur à compter de 2022. La ligne directrice concernant le ratio de levier définitif comprend des changements touchant l'évaluation des expositions sur dérivés, le traitement des transactions non réglées et des révisions aux facteurs de conversion en équivalent-crédit applicables aux éléments hors bilan.

En juillet 2018, le BSIF a diffusé, à des fins de consultation publique, un document de travail sur la mise en œuvre au Canada des dernières réformes de Bâle III, lesquelles ont été publiées par le CBCB en décembre 2017, conformément à ce qui est décrit précédemment. Il existe certains écarts importants entre le document de travail et les directives du CBCB :

- mise en œuvre du cadre de gestion du risque opérationnel révisé potentiellement devancée à 2021;
- mise en œuvre de l'étalonnage du plancher de fonds propres à 72,5 % à compter de 2022;
- attribution du ratio de levier le plus élevé aux BISN du Canada à compter de 2022;
- modification des paramètres du modèle et des approches liées à certains actifs aux termes du cadre de gestion du risque de crédit.

En janvier 2019, le CBCB a publié la version définitive de la norme *Revisions to the minimum capital requirements for market risk*, qui a pour but de traiter les questions liées à la mise en œuvre de la norme relative au risque de marché publiée en janvier 2016. Le CBCB a fixé la date de sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022.

En juin 2019, le CBCB a publié deux documents qui auront une incidence sur le calcul du ratio de levier et sur les exigences de communication y afférentes à compter de janvier 2022. Aux termes de la publication *Leverage ratio treatment of client cleared derivatives*, l'évaluation des dérivés de clients réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation s'aligne sur l'approche standard pour mesurer le risque de contrepartie, ce qui permet l'utilisation des dépôts de garantie initiaux et marges de variation séparés en espèces ou autres qu'en espèces pour compenser le coût de remplacement et l'exposition future potentielle uniquement pour ces dérivés. Aux termes de la publication *Revisions to leverage ratio disclosure requirements*, les banques sont tenues de présenter leur ratio de levier sur la base des valeurs moyennes, calculées à la clôture du trimestre et quotidiennement, au titre des opérations de financement par titres, de façon à mieux refléter l'effet de levier réel utilisé au cours de la période.

En juillet 2019, le BSIF a publié les révisions apportées à ses exigences de fonds propres visant le risque opérationnel destinées aux institutions de dépôt, pour tenir compte des dernières révisions de Bâle III publiées par le CBCB en décembre 2017. Préalablement à l'adoption des nouvelles exigences, les institutions qui ont obtenu l'autorisation de passer à l'approche de mesure avancée en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel devront présenter l'information pertinente selon l'approche standard actuelle pour l'exercice 2020.

Réserve pour stabilité intérieure

En décembre 2018, le BSIF a annoncé une augmentation des exigences en matière de réserve pour stabilité intérieure, la faisant passer de 1,5 % à 1,75 % à compter du 30 avril 2019. Il en a découlé une augmentation des ratios cibles de fonds propres du BSIF, y compris toutes les réserves, pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres, qui devront s'établir respectivement à 9,75 %, 11,25 % et 13,25 %.

En juin 2019, le BSIF a annoncé une deuxième augmentation des exigences en matière de réserve pour stabilité intérieure, la faisant passer de 1,75 % à 2,0 % à compter du 31 octobre 2019. Il en a découlé une augmentation des ratios cibles de fonds propres du BSIF, y compris toutes les réserves, pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres, qui devront s'établir respectivement à 10,0 %, 11,5 % et 13,5 %.

Révisions concernant les exigences de communication financière au titre du troisième pilier

En janvier 2015, le CBCB a publié le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*, qui présente la première phase d'une initiative visant à remplacer les exigences actuelles de divulgation en vertu du troisième pilier à l'égard de différentes catégories de risque. Le troisième pilier vise à renforcer la discipline de marché au moyen d'exigences réglementaires de communication afin d'améliorer l'uniformité et la comparabilité des informations à fournir et d'accroître la transparence et la confiance concernant l'exposition d'une banque aux risques et l'adéquation globale de ses fonds propres réglementaires. Nous avons mis en œuvre les exigences de divulgation aux termes de la première phase du troisième pilier au cours du quatrième trimestre de 2018, à l'exception des exigences au titre de certaines informations à fournir concernant le risque de marché dont la mise en œuvre a été reportée jusqu'aux dernières phases du projet, comme le permet le BSIF dans sa ligne directrice publiée en avril 2017.

En mars 2017, le CBCB a publié le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif consolidé et renforcé*, une norme qui établit la deuxième phase du projet. La norme comprend des améliorations apportées aux exigences de janvier 2015, l'introduction d'un certain nombre de nouvelles exigences de divulgation, et la consolidation dans le troisième pilier de toutes les exigences de communication existantes du CBCB.

En décembre 2018, le CBCB a publié le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – dispositif actualisé*, une norme qui établit la troisième phase d'une initiative visant à remplacer les exigences actuelles de divulgation en vertu du troisième pilier à l'égard de différentes catégories de risque. La norme comprend des améliorations aux première et deuxième phases de l'initiative du CBCB, pour lesquelles des normes ont été publiées respectivement en janvier 2015 et en mars 2017, l'introduction d'un certain nombre de nouvelles exigences de communication financière, ainsi que la consolidation dans le troisième pilier de toutes les exigences de communication existantes du CBCB.

Le BSIF n'a pas encore publié les exigences liées à la deuxième et à la troisième phase du troisième pilier, mais a toutefois fourni une ligne directrice distincte à l'égard de certaines exigences de divulgation, dont celles relatives à la capacité totale d'absorption des pertes (CTAP) qui sont prévues pour la deuxième phase et que nous avons mises en œuvre au cours du premier trimestre de 2019.

Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le 5 juillet 2018, le CBCB a publié, à l'intention des banques d'importance systémique mondiale (BISM), un document portant sur la mise à jour de la méthode d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (*Global systemically important banks: revised assessment*

methodology and the higher loss absorbency requirement) à l'issue du premier examen du cadre d'évaluation pour les BISM. Les principaux éléments de ce cadre ont été conservés. Un indicateur du volume de transaction a été ajouté dans la catégorie relative à la substituabilité, faisant ainsi passer de 12 à 13 le nombre d'indicateurs utilisés. Le périmètre de consolidation du cadre d'évaluation pour les BISM comprendra désormais les filiales du domaine de l'assurance. La version modifiée de la méthode d'évaluation doit entrer en vigueur d'ici l'évaluation des BISM de 2021. Le cadre continuera d'être examiné tous les trois ans, et la conclusion du prochain examen est prévue d'ici 2021.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

En octobre 2017, le CBCB a publié la ligne directrice définitive sur le recensement et la gestion du risque d'intervention. Le risque d'intervention s'entend du risque qu'une banque offre un soutien financier à une entité non consolidée si elle se trouvait en difficulté financière, et ce, même au-delà ou en l'absence d'obligations contractuelles ou de liens sous forme de participations. Cette ligne directrice vise surtout les entités non consolidées, dont les conduits de titrisation, les entités d'investissement structuré et les fonds du marché monétaire. L'objectif de cette ligne directrice est d'atténuer le risque d'intervention au moyen d'autoévaluations par les banques et de reddition de comptes aux organismes de surveillance plutôt que par l'application automatique d'exigences de fonds propres ou de montants affectés aux liquidités au titre du premier pilier.

En avril 2019, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice *Limites régissant les expositions importantes pour les banques d'importance systémique intérieure*. Cette ligne directrice vise à limiter la perte maximale qu'un prêteur pourrait subir en raison du défaut d'une contrepartie particulière ou d'un groupe de contreparties liées entre elles et ne devrait pas avoir d'incidence importante sur nos activités. La date de mise en œuvre de la ligne directrice est le 1^{er} novembre 2019.

En mai 2019, le BSIF a publié des révisions à la ligne directrice B-12, *Gestion du risque de taux d'intérêt*, qui intègre des informations contenues dans la norme intitulée *Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire* émise par le CBCB en avril 2016 dans l'objectif de s'assurer que les institutions possèdent des processus de gouvernance et de contrôle qui restent actuels et exhaustifs relativement à la définition d'un cadre de contrôle du risque pour la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire à des niveaux raisonnables. La nouvelle ligne directrice présente les attentes du CBCB relativement à l'évaluation du risque, l'élaboration de scénarios liés à des situations de crise, ainsi que les principales hypothèses liées aux comportements et aux modèles. La date de mise en œuvre de la ligne directrice est le 1^{er} janvier 2020.

La CIBC continuera de suivre les développements ayant une incidence sur les exigences de fonds propres réglementaires et les informations à fournir à cet égard et de s'y préparer.

Initiatives liées aux fonds propres

Voici les principales initiatives liées aux fonds propres mises en œuvre en 2019 :

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 31 mai 2019, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé l'avis d'intention de la CIBC de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires. Les rachats en vertu de l'offre prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté jusqu'à un maximum de 9 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 3 juin 2020. Notre offre publique de rachat précédente s'est terminée le 3 juin 2019. Au cours de l'exercice, nous avons racheté et annulé 1 000 000 d'actions ordinaires à un cours moyen de 109,06 \$ aux termes de l'offre actuelle, pour un total de 109 M\$.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires (le « régime »)

À compter de la date de versement du dividende le 28 octobre 2016, la CIBC a choisi d'émettre des actions à même le capital autorisé pour respecter les exigences du régime. En vertu du régime, nous avons émis 1 777 738 actions ordinaires pour une contrepartie de 194 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019.

Dividendes

Le dividende trimestriel a augmenté, passant de 1,36 \$ à 1,40 \$ l'action pour le trimestre clos le 30 avril 2019 et de 1,40 \$ à 1,44 \$ l'action pour le trimestre clos le 31 octobre 2019.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), par les modalités des actions privilégiées et par les modalités des billets de catégorie 1 émis par CIBC Capital Trust, comme il est expliqué aux notes 15 et 16 des états financiers consolidés.

Actions privilégiées

Le 22 janvier 2019, nous avons émis 13 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 49 (FPUNV) (actions de série 49) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 325 M\$. Le 4 juin 2019, nous avons émis 10 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 51 (FPUNV) (actions de série 51) d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 250 M\$.

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUNV) (actions de série 39) avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUNV) (actions de série 40), le 31 juillet 2019. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 40 n'a été émise, et toutes les actions de série 39 demeurent en circulation. Le taux des dividendes sur les actions de série 39 a été rajusté à 3,713 %, et les dividendes que déclare le conseil seront versés trimestriellement au cours de la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2019.

Se reporter à la section Données sur les actions en circulation ci-après et à la note 15 des états financiers consolidés pour plus de précisions.

Billets de catégorie 1 de la CIBC

Le 30 juin 2019, la Fiducie de capital CIBC, fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC, a racheté la totalité de ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, portant intérêt à 9,976 % et d'un montant en capital de 1,3 G\$ échéant le 30 juin 2108. Conformément à leurs modalités, les billets ont été rachetés à 100 % de leur montant en capital, plus les intérêts courus et impayés. Par suite du rachat des billets par la Fiducie de capital CIBC, la CIBC a racheté les billets de dépôt de premier rang connexes émis par la CIBC à la Fiducie de capital CIBC le 30 juin 2019.

Titres secondaires

Le 19 juin 2019, nous avons émis des débentures à 2,95 % d'un montant en capital de 1,5 G\$ (titres secondaires). Les débentures portent intérêt à un taux fixe de 2,95 % par année (payable semestriellement) jusqu'au 19 juin 2024 et par la suite, au taux à trois mois des acceptations bancaires en dollars canadiens majoré de 1,18 % par année (payable trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 19 juin 2029.

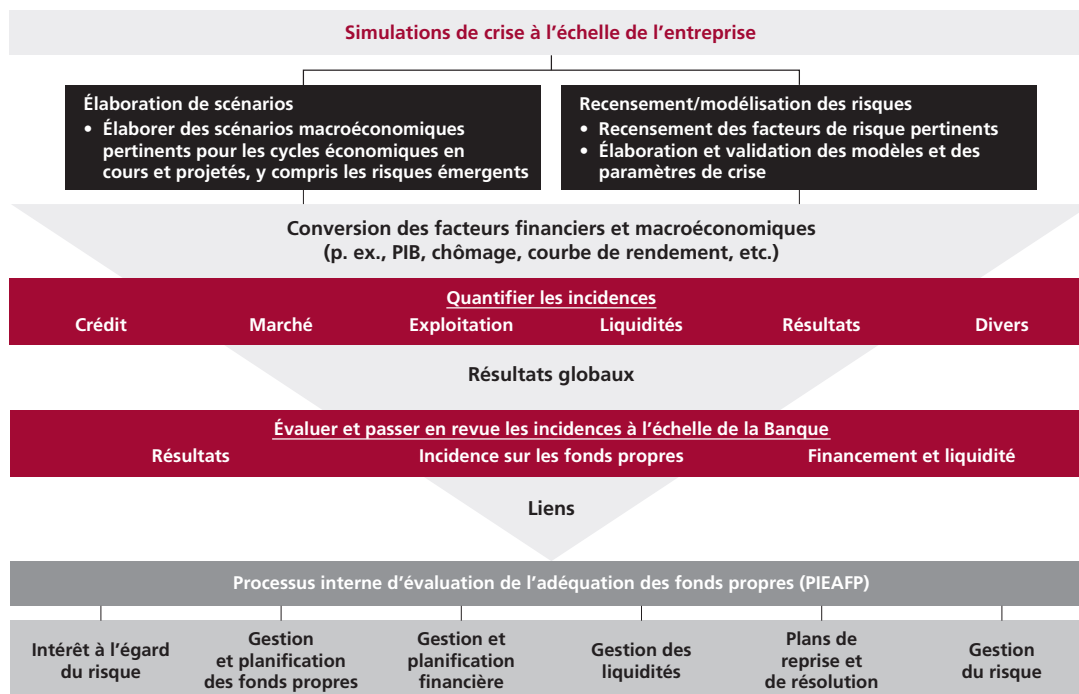
Le 28 octobre 2019, nous avons racheté la totalité de nos débentures portant intérêt à 3,00 % et d'un montant en capital de 1,0 G\$ échéant le 28 octobre 2024. Conformément à leurs modalités, les débentures ont été rachetées à 100 % de leur montant en capital, majoré des intérêts courus et impayés.

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons au moins une fois par année des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise, et les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre PIEAFP, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, tels que des récessions mondiales ou un choc des prix dans le secteur de l'immobilier, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la Banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et l'établissement d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomiques sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres PIEAFP à l'échelle de la Banque. Ce processus comprend la collaboration avec nos économistes et nos différents secteurs d'activité afin de s'assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles à l'échelle de la Banque, les résultats étant analysés par produit, par emplacement et par secteur. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons les incidences des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés de près et remis en question par nos secteurs d'activité et le groupe Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au Comité de gestion du risque en plus d'être partagés avec le conseil et le BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à s'assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux attentes de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les principaux secteurs de risque et les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces mesures. Des simulations de crises inversées sont également intégrées dans nos plans de reprise et de résolution pour déterminer les pires scénarios qui menaceraient la viabilité de la CIBC et pour lesquels des mesures correctives seraient envisagées.

Des informations supplémentaires sur les simulations de crise sont fournies à la section Gestion du risque.

Plan de reprise

Les institutions financières sous réglementation fédérale doivent élaborer des plans de reprise robustes et crédibles qui répertorient les options pour le retour à la solidité et à la viabilité financière en cas de graves difficultés. La CIBC continue de mettre et de tenir à jour son plan de reprise conformément aux exigences du BSIF.

Plan de règlement de faillite

En 2019, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a publié des lignes directrices exigeant l'élaboration d'un plan exhaustif de règlement de faillite cosigné par les banques. Chaque BISEN canadienne doit avoir mis en place et documenté un plan de règlement de faillite réalisable et crédible décrivant comment serait réglée sa faillite, de manière qui soit ordonnée et qui permette la poursuite des services financiers essentiels. La CIBC continue d'élaborer les documents à fournir relativement à son plan de règlement de faillite conformément aux exigences et au calendrier de l'organisme de réglementation, lesquels devraient être remis à la SADC d'ici décembre 2020.

Données sur les actions en circulation

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actions en circulation, de nos instruments de FPUNV en circulation et du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ou à l'exercice.

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 29 novembre 2019	Actions en circulation		Prix minimal de conversion par action ordinaire	Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion/l' exercice
	Nombre d'actions	Montant		
Actions ordinaires	445 440 208	13 628 \$		
Actions autodétenues – actions ordinaires	32 588	4		
Actions privilégiées^{1, 2}				
Série 39 (FPUNV)	16 000 000	400 \$	5,00 \$	80 000 000
Série 41 (FPUNV)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 43 (FPUNV)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 45 (FPUNV)	32 000 000	800	5,00	160 000 000
Série 47 (FPUNV)	18 000 000	450	5,00	90 000 000
Série 49 (FPUNV)	13 000 000	325	5,00	65 000 000
Série 51 (FPUNV)	10 000 000	250	5,00	50 000 000
Actions autodétenues – actions privilégiées^{1, 2}	–	–		
Titres secondaires^{2, 3}				
Débtentes à 3,42 % échéant le 26 janvier 2026 (FPUNV)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000
Débtentes à 3,45 % échéant le 4 avril 2028 (FPUNV)	s. o.	1 500	5,00	450 000 000
Débtentes à 2,95 % échéant le 19 juin 2029 (FPUNV)	s. o.	1 500	5,00	450 000 000
Options sur actions en cours				5 125 447

- 1) Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non versés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.
- 2) Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte de l'incidence des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.
- 3) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les débtentes sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).
- s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur entraînerait la conversion de la totalité des instruments de FPUNV en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 80 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 octobre 2019. Tel qu'il a été décrit dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres, un événement déclencheur se produit lorsque le BSIF détermine que la banque n'est plus viable, ou qu'elle est sur le point de le devenir, et, si une fois tous les instruments de fonds propres d'urgence convertis et après avoir pris en compte tous les autres facteurs et toutes les autres circonstances considérées comme pertinentes, il est raisonnablement probable que la viabilité de la banque sera rétablie ou maintenue ou, si la banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux, ou une aide équivalente, de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la banque non viable.

Règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques

Le ministère des Finances a procédé à la publication officielle de règlements relatifs à la recapitalisation interne qui sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018. Ces règlements confèrent à la SADC certains pouvoirs lui permettant de mettre en œuvre le régime de recapitalisation interne, y compris d'entreprendre la conversion en actions ordinaires de certaines actions et certains passifs admissibles d'une BISN dans le cas où elle deviendrait non viable.

Il appartient au surintendant des institutions financières (le « surintendant ») de désigner une banque en tant que BISN, d'établir le niveau minimal de CTAP et de décider si une banque est non viable. Les créances de premier rang émises par la CIBC à compter du 23 septembre 2018, d'une durée initiale jusqu'à l'échéance de plus de 400 jours (y compris les options explicites ou intégrées) qui sont non garanties ou partiellement garanties sont admissibles à la recapitalisation interne. Les dépôts des clients, certains dérivés, les obligations sécurisées et certains billets structurés ne seraient pas admissibles à la recapitalisation interne. À compter du premier trimestre de 2022, les BISN seront tenues de maintenir un ratio de CTAP cible prudentiel (composé d'un ratio minimum de CTAP fondé sur les risques de 21,5 % et des exigences de réserve pour stabilité intérieure alors applicables) ainsi qu'un ratio de levier CTAP minimum de 6,75 %.

Aux termes du régime de recapitalisation interne, il n'y a pas de ratio de conversion contractuel fixe et préétabli pour la conversion de certaines actions et certains passifs admissibles de la CIBC qui sont assujettis à la conversion en actions ordinaires aux fins de la recapitalisation interne, et il n'y a pas d'exigence particulière quant à la conversion des passifs assujettis en actions ordinaires. La SADC décide du moment de la conversion aux fins de la recapitalisation interne et du montant des actions et des passifs admissibles devant être convertis ainsi que des modalités de la conversion, sous réserve des paramètres énoncés dans le régime de recapitalisation interne.

Au 31 octobre 2019, 8 986 M\$ (190 M\$ au 31 octobre 2018) de nos passifs en cours étaient assujettis à la conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (FPUNV) (actions de série 39) et actions privilégiées de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (FPUNV) (actions de série 40)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 étaient assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, lorsque la CIBC en a déclarés, à un taux de 3,90 %. Le taux des dividendes a été rajusté à 3,713 %, et les dividendes que déclare le conseil seront versés trimestriellement au cours de la période de cinq ans commençant le 31 juillet 2019. Le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 avaient le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 40, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019. Puisque les modalités de la conversion n'ont pas été satisfaites, aucune action de série 40 n'a été émise, et toutes les actions de série 39 demeurent en circulation. Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 40, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 en circulation auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Les porteurs d'actions de série 51 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 52 (FPUNV) (actions de série 52), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 52 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 3,62 %. Les porteurs d'actions de série 52 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 51, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 51 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 52 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2029 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal de nos affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs.

Entités structurées non consolidées

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédañt et de plusieurs fonds multicédañts soutenus par la CIBC au Canada. Les fonds multicédañts acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Le fonds monocédañt acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédañts peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédañts peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers.

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédañts des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédañt et aux fonds multicédañts des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédañts gérés et administrés nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédañts, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par les fonds multicédañts aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédañts soutenus. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédañt en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédañts ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédañts.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédañt et aux fonds multicédañts non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de distribution, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédañts. Ces honoraires ont totalisé 54 M\$ en 2019 (55 M\$ en 2018). Tous les honoraires provenant des activités avec les fonds multicédañts sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2019, le montant obtenu par voie de financement pour les divers types d'actifs des fonds multicédañts atteignait 7,1 G\$ (7,0 G\$ en 2018). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 1,6 an (1,7 an en 2018). Nous détenions du papier commercial totalisant 26 M\$ (9 M\$ en 2018) émis par les fonds multicédañts soutenus non consolidés qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédañts s'élevaient à 8,8 G\$ (8,8 G\$ en 2018). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 50 M\$ (50 M\$ en 2018) à ces fonds multicédañts.

Nous avons conclu une facilité consortiale pour un engagement de trois ans de 700 M\$ avec le fonds monocédañt qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 130 M\$ (130 M\$ en 2018). Au 31 octobre 2019, nous avons financé 87 M\$ (93 M\$ en 2018) au moyen de l'émission d'acceptations bancaires et de prêts à taux préférentiel.

Nous faisons appel au moins à l'une des quatre principales agences de notation, soit DBRS Limited (DBRS), Fitch Ratings Inc. (Fitch), Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit des titres adossés à des créances mobilières (TACM) émis par les entités de titrisation soutenues par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent, nous utilisons les notes les plus basses.

Nous détenons également des placements dans certaines entités structurées par des tiers ou gérées par la CIBC et fournissons des prêts, des facilités de liquidités et des facilités de crédit à celles-ci. Les expositions au bilan liées à ces entités structurées sont présentées dans les états financiers consolidés.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Pour plus de précisions sur nos entités structurées, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés.

En millions de dollars, au 31 octobre	2019			2018		
	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²
Fonds monocédañt et fonds multicédañts	113 \$	7 137 \$ ³	– \$	102 \$	7 136 \$ ³	– \$
Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	3 345	2 358	–	3 347	1 656	–
Entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation	3	13	139	3	13	157
Divers	332	127	–	298	114	–

1) Excluent les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, ainsi que leurs dérivés. Un montant de 3 M\$ (3 M\$ en 2018) du risque lié aux entités émettrices structurées – activités en voie de liquidation a été couvert.

2) Les montants présentés reflètent les montants notionnels en cours des dérivés de crédit vendus. La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 112 M\$ (131 M\$ en 2018). Un montant notionnel de 130 M\$ (141 M\$ en 2018) a été couvert par des dérivés de crédit vendus par des tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, a été de 104 M\$ (115 M\$ en 2018). Un montant notionnel additionnel de 9 M\$ (16 M\$ en 2018) a été couvert par un billet à recours limité.

3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 1,6 G\$ (1,7 G\$ en 2018) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédañts afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs. Compte non tenu également d'un montant de 26 M\$ (9 M\$ en 2018) au titre de nos placements directs dans les fonds multicédañts, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous recevons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des opérations de dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Se reporter aux notes 12 et 23 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Pour plus de précisions sur ces ententes, se reporter à la section Risque de liquidité et à la note 21 des états financiers consolidés.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent la protection vendue au titre des dérivés de crédit et les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 12 et 21 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, (IFRS 7) portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risques juridiques, liés au comportement et de réputation, et Risque lié à la conformité réglementaire.

40 Vue d'ensemble	51 Mesure de risque	68 Risque de liquidité
41 Structure de la gouvernance du risque	54 Expositions au risque de crédit	68 Gouvernance et gestion
42 Structure de la gestion du risque	56 Qualité du crédit des portefeuilles	68 Politiques
43 Processus de gestion du risque	59 Rendement au chapitre de la qualité du crédit	68 Mesure de risque
43 Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	60 Expositions à certains pays et à certaines régions	68 Actifs liquides
44 Limites et politiques en matière de risque	60 Expositions à certaines activités	71 Financement
45 Recensement et mesure des risques	61 Risque de non-règlement	73 Obligations contractuelles
46 Simulations de crise	61 Activités de titrisation	
46 Traitement et atténuation du risque		74 Autres risques
46 Suivi des risques et rapports connexes		74 Risque stratégique
	62 Risque de marché	74 Risque d'assurance
46 Principaux risques et nouveaux risques	62 Gouvernance et gestion	74 Risque opérationnel
49 Risques découlant des activités commerciales	62 Politiques	76 Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité
	62 Limites de risque de marché	76 Risques juridiques, liés au comportement et de réputation
50 Risque de crédit	62 Processus et contrôle	76 Risque lié à la conformité réglementaire
50 Gouvernance et gestion	62 Mesure de risque	77 Risque environnemental et risque social connexe
50 Politiques	63 Activités de négociation	
51 Processus et contrôle	66 Activités autres que de négociation	
	67 Risque lié aux régimes de retraite	

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques, dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque pour l'ensemble de la CIBC et au niveau des unités d'exploitation stratégique;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec notre intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour déterminer et tester la conformité aux principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion des risques incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

- En tant que première ligne de défense, les unités d'exploitation stratégique et les groupes fonctionnels de la CIBC sont responsables du recensement et de l'appréciation des risques inhérents à ses activités en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, ils doivent établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La première ligne de défense peut inclure des groupes de contrôle relevant du secteur approprié pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Les groupes de contrôle fournissent une expertise aux secteurs d'activité et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle. En plus de collaborer avec les secteurs d'activité pour recenser et gérer les risques, les groupes de contrôle remettent en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- La deuxième ligne de défense est indépendante de la première et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la Banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque, qui comprend le Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) et le groupe Conformité, constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours ou se fier à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex., des tiers ou des groupes de contrôle) pour mieux orienter ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC fournit une assurance raisonnable quant à la conception et à l'efficacité opérationnelle des contrôles, processus et systèmes de la CIBC. Le groupe Vérification interne communique les résultats de ses évaluations aux membres de la direction et du conseil.

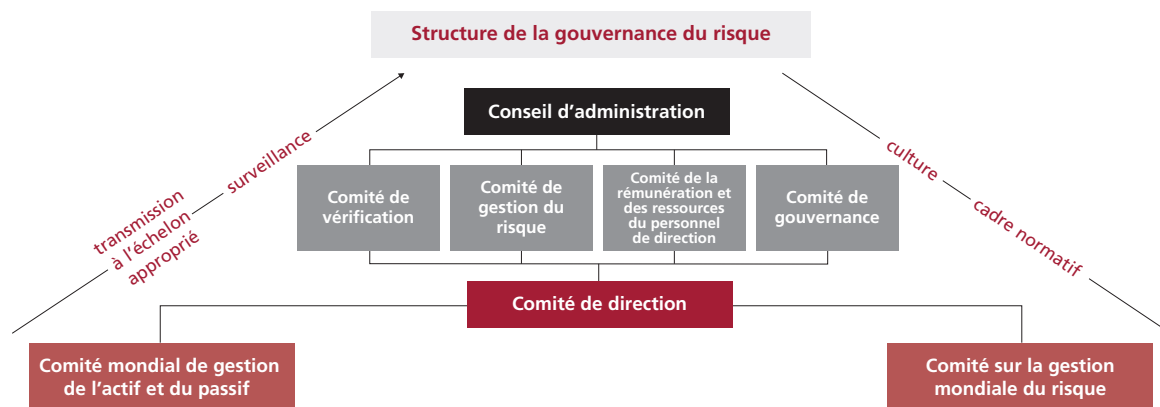
Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes, et en prenant les mesures qui s'imposent pour maintenir un équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte politique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La tenue de discussions et la production de rapports périodiques et clairs sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion de risques à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (le conseil) : les membres du conseil doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de vérification, au Comité de gestion du risque, au Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction et au Comité de gouvernance, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de vérification (CV) : ce comité passe en revue la conception globale et l'efficacité opérationnelle du contrôle interne et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles exercés sur le processus de gestion du risque.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de définir l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les politiques, les procédures et les limites relatives au recensement, à la mesure, au suivi et au contrôle des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face.

Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) : ce comité est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles.

Comité de gouvernance (CG) : ce comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance.

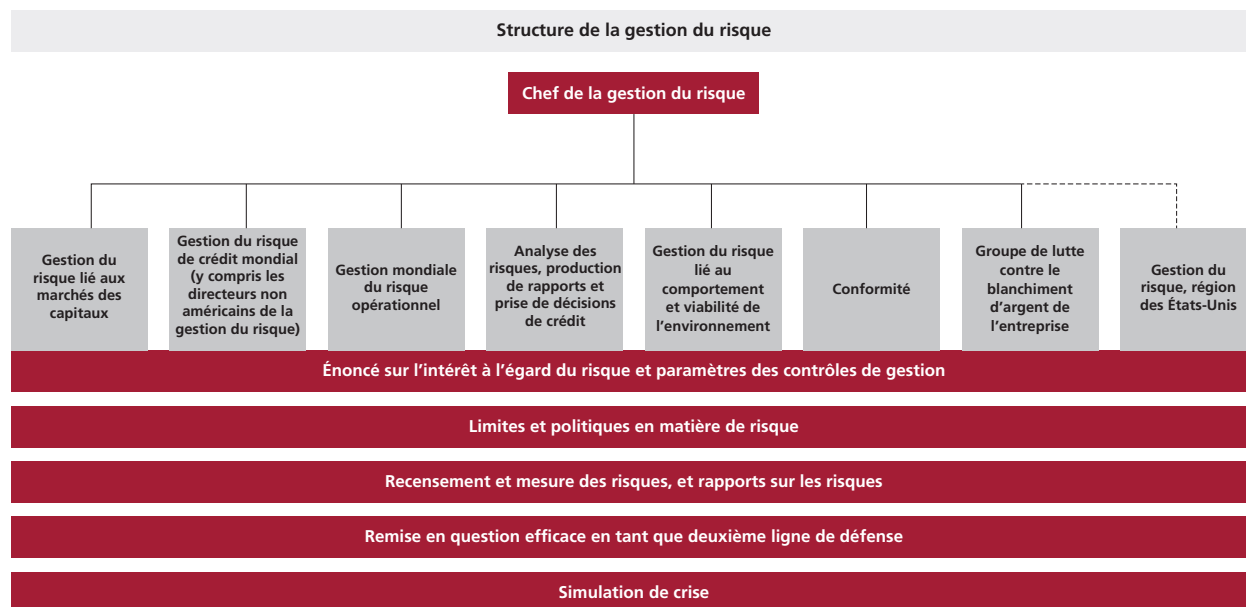
Comité de direction : le Comité de direction, dirigé par le chef de la direction et comprenant les cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, et d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Comité de direction est appuyé par les comités suivants :

- **Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et de cadres supérieurs de la Trésorerie et de la Gestion du risque, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres, de la gestion du financement et de la liquidité et de la gestion de l'actif et du passif. Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque de taux d'intérêt et de change structurel, approuve les politiques/paramètres en matière de fixation des prix de transfert de fonds et approuve les plans de financement du portefeuille de gros.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et de cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et d'autres groupes fonctionnels, fournit une tribune pour la discussion et la surveillance de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque et des stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.

Structure de la gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Notre structure actuelle est présentée ci-dessous :



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

- l'élaboration de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des politiques, procédures et limites en matière de risque visant à contrôler les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et des risques stratégiques éventuels;
- la détermination des opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité;
- la conformité aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent applicables.

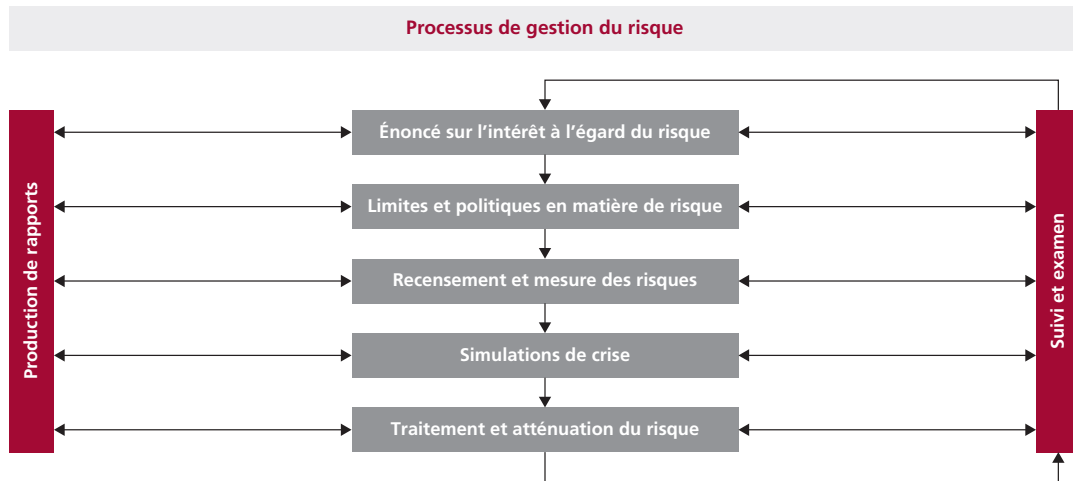
Les divisions principales suivantes au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

- **Gestion du risque lié aux marchés des capitaux** : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation (appelé aussi « risque de crédit de contrepartie ») dans tous les portefeuilles de la CIBC, et assure une remise en question efficace des processus pour la fonction de gestion de la trésorerie et des liquidités et une surveillance saine à cet égard au sein de la CIBC.
- **Gestion du risque de crédit mondial** : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit (y compris le risque environnemental et le risque social connexe propre à la conclusion de transactions¹⁾) ayant trait à nos activités de services aux entreprises, du siège social et de gestion des avoirs, de gestion des risques de nos portefeuilles de placement et de gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.
- **Gestion mondiale du risque opérationnel** : ce groupe développe les systèmes et les outils servant à faciliter le recensement des risques opérationnels, et est responsable à l'échelle mondiale de l'évaluation et du suivi de tous les types de risque opérationnel y compris les risques de fraude et les risques liés aux modèles, aux tiers, à la technologie et à la sécurité de l'information.
- **Analyse des risques, production de rapports et prise de décisions de crédit** : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, la production de rapports sur les pertes sur créances, la politique et la gouvernance en matière de risque, les systèmes et les modèles de risque, ainsi que les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires. Ce groupe s'occupe également de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et aux PME offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution (prêts hypothécaires à l'habitation, cartes crédit, prêts personnels/marges de crédit, prêts aux PME) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'être responsable des résultats liés au recouvrement, à la fraude et à la lutte contre le blanchiment d'argent.
- **Gestion du risque lié au comportement et viabilité de l'environnement** : ce groupe est responsable de la gestion du risque lié au comportement à l'échelle de l'entreprise, notamment en ce qui a trait au risque lié aux pratiques de vente, à la remise en question efficace des modifications apportées au régime de rémunération, et au risque de réputation non lié aux transactions. De plus, le groupe veille au recensement et à la gestion du risque environnemental, y compris les risques physiques et les risques liés à la transition inhérents aux changements climatiques.
- **Conformité** : ce groupe fournit des conseils de manière proactive et en temps opportun et assure une surveillance indépendante de la conformité de la CIBC aux exigences réglementaires applicables.
- **Lutte contre le blanchiment d'argent de l'entreprise** : ce groupe est responsable de tous les aspects de la surveillance de la conformité aux exigences relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes, et des sanctions appliquées.
- **Gestion du risque, région des États-Unis** : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional, sous la direction du chef de la gestion du risque américain et sous la surveillance du Comité de gestion du risque aux États-Unis. De plus, ce groupe doit présenter des rapports au premier vice-président à la direction de la région des États-Unis. Le groupe offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques présents aux États-Unis.

1) Se reporter à la section Risque environnemental et risque social connexe pour plus de précisions, notamment en ce qui concerne la surveillance du risque environnemental et social connexe lié à des situations autres que la conclusion de transactions qui relève directement du chef de la gestion du risque.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC définit le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers. Notre principe directeur est d'exercer une saine gestion du risque, soutenue par une situation de fonds propres et une situation financière solides, dans la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle. Pour définir notre intérêt à l'égard du risque, nous tenons compte de notre vision, de nos valeurs et de notre stratégie, ainsi que de notre tolérance au risque (telle qu'elle est définie par les contraintes réglementaires). L'énoncé définit la façon dont nous exerçons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- faire les bons choix pour nos clients et nos parties prenantes;
- préserver notre réputation et notre marque;
- offrir nos services aux entreprises orientées client dont nous comprenons les activités;
- maintenir un équilibre entre le risque et le rendement;
- conserver une attitude prudente à l'égard du risque extrême et du risque d'incident;
- respecter les attentes en matière de réglementation ou cibler et mettre en œuvre des plans pour régler les problèmes rapidement;
- atteindre et maintenir une note AA.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque comprend des limites encadrant nos niveaux de tolérance au risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégique intégrés dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global de la CIBC qui précisent davantage notre tolérance au risque au niveau des activités.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est revu chaque année en même temps que le processus de planification lié à la stratégie, aux finances et aux fonds propres pour en assurer la concordance, et il est approuvé chaque année par le conseil. Pour veiller à ce que la CIBC demeure dans les limites de son intérêt à l'égard du risque, le conseil, le CGR et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports sur notre profil de risque par rapport aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées afin de garantir que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

La culture de risque désigne les attitudes et les comportements à favoriser relativement à la prise de risques. À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace en :

- privilégiant, par des voies officielles et non officielles, une responsabilité partagée quant au recensement, à la gestion et à la réduction des risques;
- cultivant un environnement de transparence, de communication ouverte et d'analyse approfondie du risque;
- établissant le ton à adopter par la direction grâce à une communication claire et à des mesures de renforcement;
- identifiant les comportements qui sont conformes, ou non conformes, à l'intérêt à l'égard du risque et en encourageant les comportements appropriés.

Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le risque opérationnel, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés apprennent des notions de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. À cette formation s'ajoutent notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nos priorités à l'égard de la gestion du risque, la documentation offerte sur notre intranet et nos bulletins internes. Nous avons également mis en place des politiques, des procédures et des limites qui gouvernent nos activités quotidiennes, ainsi que des procédures d'intervention à suivre en cas de dépassement des limites.

Renseignements sur le risque dans le cadre de l'évaluation du rendement et de la rémunération

Au cours de l'année, le groupe Gestion du risque veille à la gestion de divers examens du risque lié à la rémunération. Ces examens sont au nombre des responsabilités qui incombent à la deuxième ligne de défense et visent à examiner et à remettre en question les nouveaux régimes de rémunération, ceux qui cessent d'être offerts ainsi que les modifications apportées aux régimes de rémunération actuels. Une cote est attribuée aux régimes de rémunération, selon qu'ils présentent un risque très élevé ou faible; ceux présentant un risque très élevé doivent être soumis à l'approbation du chef de la gestion du risque.

À la fin de chaque année, le groupe Gestion du risque procède à l'évaluation du respect de l'intérêt à l'égard du risque et des questions importantes relatives au risque à l'échelle de la CIBC. Il évalue également diverses données liées au risque pour déterminer les éléments qui peuvent avoir une incidence directe sur des attributions individuelles visant la rémunération ou les cotes de rendement. Une fois par an, le groupe Gestion du risque passe en revue l'évaluation avec le CGR et le CRRPD.

Le CRRPD fait le suivi de la gestion du rendement et du processus de rémunération. Le CRRPD est responsable d'aider le conseil à surveiller, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre de la stratégie de capital humain de la CIBC, y compris les talents et la rémunération globale, ainsi que leur harmonisation avec la stratégie de la CIBC, son intérêt à l'égard du risque et ses contrôles. Les responsabilités clés du CRRPD relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- approuver la philosophie de rémunération de la CIBC et toute modification importante apportée aux principes ou aux pratiques liés à la rémunération de la CIBC;
- approuver les nouvelles politiques de rémunération importantes et les modifications importantes apportées aux politiques de rémunération importantes actuelles;

- passer en revue les nouveaux régimes de rémunération importants ou les modifications apportées aux régimes de rémunération importants actuels et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- évaluer le caractère approprié de la rémunération par rapport au rendement actuel des activités et aux risques et le rapprochement de la rémunération avec le rendement actuel des activités et les risques;
- passer en revue le financement et les allocations de primes d'encouragement et en faire la recommandation pour approbation au conseil en fonction d'une évaluation du rendement des activités et des risques;
- passer en revue la rémunération cible individuelle et la rémunération du Comité de direction, y compris celle du chef de la direction et d'autres dirigeants clés et en faire la recommandation pour approbation au conseil;
- approuver sur une base individuelle la rémunération des employés dont la rémunération directe globale dépasse un certain seuil.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont recensés, mesurés, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des risques, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ce cadre est appuyé par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos différents services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil et les comités du conseil.

Les limites et politiques clés en matière de risque sont présentées ci-dessous.

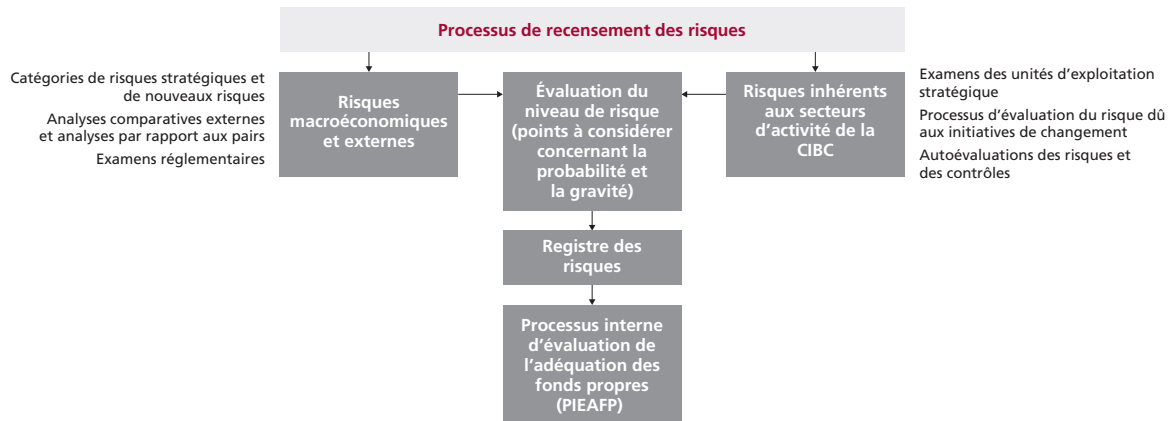
Cadre de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise			
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque			
Risque	Cadre et politique d'ensemble	Limites de risque	Surveillance par la direction
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit	Limites de concentration du crédit Autorité déléguée en matière d'approbation du crédit	Comités du crédit Comité du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et PME Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque de marché	Politique de gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation et du risque de marché Politique de gestion du risque structurel	Limites de risque de marché Autorité déléguée en matière de risque	Comité sur la gestion mondiale du risque Comité mondial de gestion de l'actif et du passif
Risque opérationnel	Politique de gestion du risque opérationnel Cadre de contrôle	Indicateurs de risque clés	Comité Risque opérationnel et contrôle Comité sur la gestion mondiale du risque Comité du risque lié à la technologie Comité du risque lié aux modèles et aux paramètres
Risque de réputation et lié au comportement	Politique et cadre de gestion du risque de réputation Cadre de gestion du risque lié au comportement	Indicateurs de risque clés	Comité des risques juridiques et de réputation Comité du risque de réputation
Risque de liquidité	Politique de gestion du risque de liquidité Politique de mise en gage	Limites de liquidité et de financement Limites de mise en gage	Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque stratégique	Politique de planification stratégique	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité de direction
Risque lié à la réglementation	Politique de gestion de la conformité réglementaire	Indicateurs de risque clés	Comité sur la gestion mondiale du risque
Blanchiment d'argent/ financement des activités terroristes	Cadre de lutte contre le blanchiment d'argent/ financement des activités terroristes Politique de l'entreprise en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque Paramètres clés de la lutte contre le blanchiment d'argent	Comité de direction sur la lutte contre le blanchiment d'argent Comité sur la gestion mondiale du risque

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes de notre cadre de gestion du risque. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes.

Le groupe Gestion du risque maintient un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents aux secteurs d'activité de la CIBC et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-après, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques vient appuyer notre PIEAFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réels par rapport au capital économique et aux fonds propres réglementaires.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que la gravité, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision de maintenir des fonds propres à l'égard d'un nouveau risque dépend également de l'atténuation ou non de ce risque et du caractère adéquat présumé des fonds propres pour réduire ce risque.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte attendue, de la perte inattendue et du capital économique.

Perte attendue

La perte attendue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires, avec des ajustements de prudence, au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte attendue sont la PD, la PCD et l'ECD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques au cours du cycle et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit. Les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD utilisés aux fins des fonds propres réglementaires ne sont pas ajustés aux informations prospectives.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'un changement défavorable des taux et des cours du marché, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour reproduire notre VAR sur une période donnée lorsque des facteurs du marché pertinents montrent des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte inattendue et capital économique

La perte inattendue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes attendues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes inattendues. Le capital économique nous permet d'évaluer la performance en fonction du risque.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Pour plus de précisions, se reporter à la section Gestion des fonds propres.

Gestion du risque lié aux modèles

La gestion du risque lié aux modèles comprend l'élaboration judicieuse, la validation indépendante et le suivi et l'examen continus des modèles, ainsi que la gouvernance et des contrôles qui sont proportionnels aux risques. Notre portefeuille de modèles comprend, sans s'y limiter, des modèles liés à l'évaluation du risque (y compris la VAR, le capital économique et les fonds propres réglementaires), à l'établissement des prix, à la notation et à l'évaluation du risque de crédit, les modèles du risque de crédit aux fins du calcul de l'ampleur de la perte et des simulations de crise et les modèles aux fins du calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. L'approche de la CIBC en matière de gouvernance et de surveillance efficaces de la gestion du risque lié aux modèles englobe les éléments importants suivants :

- la gouvernance et la surveillance par les comités de gestion, y compris le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres, la haute direction et le conseil;

- les politiques, procédures et normes qui définissent les rôles et responsabilités qui s'appliquent aux divers groupes de surveillance et qui fournissent les lignes directrices permettant d'identifier, d'évaluer et de contrôler le risque lié aux modèles et d'en faire le suivi tout au long du cycle de vie du modèle;
- les contrôles qui s'appliquent aux principaux aspects opérationnels de la gestion du risque lié aux modèles, y compris le maintien du portefeuille de modèles, l'évaluation du risque lié aux modèles, l'attestation du risque lié aux modèles ainsi que le suivi continu et la communication d'information à cet égard.

Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est un sous-comité du CGMR et est responsable de passer en revue et d'approuver les propositions de modèles, nouveaux ou modifiés, de fonds propres réglementaires, de capital économique et d'information financière et de surveiller les modèles et paramètres de fonds propres réglementaires, de capital économique et d'information financière de la CIBC pour détecter les risques de crédit et de marché et les risques opérationnels. Le Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres est responsable de l'approbation des modèles et des paramètres, du suivi de la performance des paramètres ainsi que de la surveillance de la validation et de la conformité aux politiques.

Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles pour assurer la gestion efficace du risque lié aux modèles pour la CIBC. L'examen et la validation des modèles remettent en question de façon efficace et indépendante le risque lié aux modèles et le documentent, assurant ainsi que les paramètres des modèles sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats. Le processus d'examen et de validation des modèles comprend :

- analyse des documents du modèle;
- tests exhaustifs et rigoureux des paramètres clés du modèle lors de la mise en œuvre pour s'assurer que les résultats sont tels que prévus;
- reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- compte rendu du statut des modèles au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres appuyé par une mise à jour d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires;
- un processus d'attestation trimestrielle pour les responsables des modèles pour assurer la conformité à la politique de validation et de gestion du risque lié aux modèles;
- rapport de validation détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et compte rendu des constatations aux responsables, aux développeurs et aux utilisateurs des modèles.

Une fois le modèle approuvé et prêt à être utilisé, la surveillance continue devient la responsabilité commune des utilisateurs, des responsables et des validateurs de modèles.

Simulations de crise

Les simulations de crise s'ajoutent à nos outils de gestion du risque en offrant une estimation de risque extrême (c.-à-d., des événements graves peu probables). Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Situation financière pour plus de précisions sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. La CIBC recherche les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler son profil de risque compte tenu de son intérêt à l'égard du risque. L'objectif de la CIBC est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du CGMR ou du CMGAP, et du CGR à des fins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites du risque de crédit et délègue au chef de la direction, ou à celui-ci et au chef de la gestion du risque conjointement, des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions outrepassant les pouvoirs accordés. La délégation de pouvoirs aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque et les pouvoirs délégués au chef de la direction, ou au chef de la direction et au chef de la gestion du risque conjointement, sont évalués une fois l'an par le CGR.

Suivi des risques et rapports connexes

Afin d'effectuer un suivi du profil de risque de la CIBC et de faciliter l'évaluation en fonction de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nous avons établi un nombre de paramètres d'évaluation et nous présentons régulièrement des rapports au CGMR et au CGR relativement à l'application de ces paramètres. Ces rapports permettent la prise de décisions à l'égard des stratégies de croissance et d'atténuation du risque.

Les expositions sont aussi régulièrement surveillées en fonction des limites, et des protocoles d'intervention ont été mis en place en cas de dépassement de ces limites. Ces protocoles permettent que les membres du personnel aux échelons appropriés restent informés et facilitent la gestion des dépassements de façon conforme à notre intérêt à l'égard du risque.

Des rapports de la direction réguliers pour chaque type de risque sont également préparés pour faciliter le suivi et le contrôle du risque à des niveaux plus détaillés.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs, nous les examinons et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. Les principaux risques et les nouveaux risques sont ceux qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative qui est importante pour la CIBC. La présente section décrit donc les principaux risques et les nouveaux risques, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC améliorent leurs processus opérationnels pour tirer profit des technologies innovatrices et d'Internet afin d'améliorer leur expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient.

Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'examen du risque stratégiques, d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de protection de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces, telles que les fuites de données, les logiciels malveillants, les accès non autorisés et les attaques par déni de service, qui peuvent porter atteinte aux systèmes et à l'information de la CIBC, donner lieu à des activités non autorisées ou frauduleuses et entraîner le vol ou la divulgation de renseignements confidentiels ainsi que des interruptions de service.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les stratégies d'atténuation des risques et les nouvelles exigences réglementaires, afin d'améliorer les contrôles et processus qui protègent nos systèmes et les renseignements relatifs à nos clients. En outre, nous effectuons des exercices de cybersécurité portant sur la préparation, les tests et la récupération afin de valider nos défenses, de comparer nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et d'informer régulièrement le conseil des faits nouveaux. La CIBC a des protocoles et des stratégies d'intervention en cas de cyberincident bien définis qui seront mis en œuvre si un incident ou une atteinte en lien avec la sécurité survient. La CIBC a également contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire certaines pertes potentielles liées aux cyberincidents. L'assurance contre les risques de la CIBC est assujettie à différentes modalités et clauses, notamment aux limites sur les types et les montants d'assurance liés aux pertes découlant des cyberincidents. Nous évaluons périodiquement notre assurance en fonction de notre tolérance aux risques et de nos limites.

Malgré notre engagement en matière de gestion du risque lié à l'information et à la cybersécurité, et compte tenu de l'évolution rapide des menaces, du cadre réglementaire ainsi que de l'environnement d'affaires, la CIBC n'est pas en mesure de recenser tous les risques liés à la cybersécurité ou de mettre en place des mesures permettant de prévenir ou de contrer tout incident pouvant éventuellement survenir. Cependant, la CIBC surveille les changements dans son profil de risque et continue d'améliorer ses stratégies visant à protéger la sécurité et à assurer la résilience des services afin de réduire au minimum les répercussions des incidents qui pourraient survenir.

Risque lié aux tiers

Le conseil et les membres de la haute direction de la CIBC conviennent de l'importance de l'établissement de relations avec des tiers pour le modèle d'affaires de la CIBC et, par conséquent, s'appuient sur ces relations pour atteindre les objectifs d'affaires de la CIBC. Compte tenu de l'émergence de nouvelles technologies, de notre présence dans de nouveaux territoires à l'étranger et du recours croissant aux services de sous-traitants, le contexte lié aux tiers évolue constamment. Ces relations peuvent profiter à la CIBC, puisqu'elles engendrent des réductions de coûts, des processus novateurs, l'amélioration du rendement et une compétitivité rehaussée, mais elles peuvent également exposer la CIBC à des risques de défaillance ou d'interruption, pouvant se présenter sous forme de perturbations touchant les employés, les processus et la technologie ou d'événements externes qui ont une incidence sur les tiers en question.

En vue d'atténuer le risque lié aux tiers, de composer avec les risques éventuels liés aux tiers et les exigences réglementaires croissantes et de veiller à l'efficacité des processus et des contrôles internes mis en place, la CIBC s'appuie sur sa culture de risque éprouvée et a également mis sur pied un programme de gestion du risque lié aux tiers, qui s'articule autour de politiques, de procédures, d'une expertise et de ressources spécialisées en gestion du risque lié aux tiers. Le programme permet de cerner et de gérer les risques découlant des relations avec des tiers, et ce, dès la sélection du tiers et tout au long du cycle de vie de l'entente commerciale, ainsi que de favoriser le maintien de relations de collaboration à l'appui du cadre d'orientation stratégique de la CIBC et des besoins opérationnels qui s'inscrivent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Risque de désintermédiation

Les clients du secteur bancaire canadien utilisent de plus en plus les plateformes numériques au détriment des centres bancaires pour effectuer leurs opérations. Les entreprises numériques perturbatrices, qu'il s'agisse de chefs de file mondiaux en matière de technologie ou de nouveaux venus de plus petite taille dans le domaine de la technologie financière, exercent une pression concurrentielle accrue, et l'évolution technologique de ces concurrents non traditionnels fait augmenter le risque de désintermédiation. Les cryptomonnaies, comme le bitcoin, sont de plus en plus reconnues par les institutions financières comme des facteurs de risques auxquels elles sont exposées dans le cadre de leurs activités. Un des principaux attraits des cryptomonnaies réside dans l'anonymat qu'elles procurent, car leurs utilisateurs peuvent transférer des actifs au moyen de l'Internet sans devoir faire appel à un tiers intermédiaire centralisé tel qu'une banque. Puisque les cryptomonnaies présentent plusieurs défauts, notamment une volatilité élevée et une vulnérabilité aux cyberattaques ou aux tentatives d'attaques, il ne semble pas que leur adoption généralisée en remplacement des monnaies émises par les gouvernements soit envisageable à court terme. Cependant, on considère que la technologie de chaîne de blocs sur laquelle s'appuient les cryptomonnaies offre un fort potentiel qui pourrait contribuer à accroître le risque de désintermédiation.

La chaîne de blocs est une technologie de grand livre décentralisé qui permet de tenir un registre de transactions reliées entre elles et sécurisées par cryptographie. Cette technologie rend possible l'utilisation des cryptomonnaies, comme le bitcoin. On s'attend à ce que le pourcentage du PIB mondial stocké sur les chaînes de blocs continue d'augmenter, donnant ainsi à cette technologie la capacité de transformer au fil du temps les modèles d'entreprise dans de multiples industries axées sur la vérification des transactions et des registres.

La CIBC gère le risque de désintermédiation au moyen d'examen du risque stratégiques, ainsi que par des investissements dans des canaux émergents, dans des capacités liées aux données et aux analyses, et dans la technologie et l'innovation en général, pour répondre aux besoins en évolution de ses clients, tout en s'employant à réduire sa structure de coûts et à simplifier ses activités.

Risque lié au changement climatique

Les risques physiques liés aux changements climatiques, comme les vagues de chaleur, le stress hydrique et les inondations, de même que la réglementation visant à les atténuer, auront des répercussions mesurables sur les collectivités et sur l'économie. À l'appui de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone à l'échelle mondiale, nous nous engageons à bien comprendre l'incidence des changements climatiques sur les activités de notre entreprise et à les gérer de façon responsable. Du fait que la CIBC soit un prestataire de services, elle produit relativement peu d'émissions de carbone. Cependant, un grand nombre de nos clients exploitent des entreprises qui doivent se conformer à de nouvelles normes en matière d'émissions de carbone ou qui devrait le faire dans un avenir rapproché.

Dans un contexte de demande croissante quant à la présentation d'information sur le recensement et l'atténuation du risque lié au changement climatique, nous appuyons le cadre de divulgation mis en place par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Le cadre établi par le GIFCC fournit aux parties prenantes des lignes directrices pour la présentation d'informations cohérentes et significatives sur le risque lié au changement climatique qui peuvent être comparées dans l'ensemble des secteurs, des industries et des pays. L'analyse de scénarios relatifs au climat est une recommandation clé formulée par le GIFCC permettant d'apporter un éclairage sur la façon dont les risques physiques et liés à la transition se répercuteront sur les activités des entreprises au fil du temps. À l'instar de bien d'autres banques mondiales, la CIBC participe au volet de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (IF-PNUE) portant sur le GIFCC pour accélérer son cheminement vers une analyse efficace de scénarios relatifs au climat d'une façon qui cadre avec l'approche privilégiée.

Pour plus de précisions, se reporter à la section Risque environnemental et risque social connexe.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux dépende de la nature de l'événement, tout événement majeur pourrait être en règle générale une source d'instabilité et de volatilité, ce qui occasionnerait l'élargissement des écarts de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et l'augmentation des achats d'or. À court terme, les crises de marché peuvent nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Le risque géopolitique pourrait entraîner

un ralentissement de la croissance économique et, de pair avec les répercussions possibles sur les prix des marchandises et la montée récente du protectionnisme, pourrait avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires courantes. À l'heure actuelle, il existe plusieurs facteurs préoccupants :

- les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine;
- les tensions diplomatiques et le différend commercial entre le Canada et la Chine;
- les relations entre les États-Unis et l'Iran;
- les manifestations contre le gouvernement à Hong Kong;
- l'incertitude quant à l'issue des négociations sur le Brexit par suite d'un troisième report de l'échéance et des élections générales qui se tiendront au Royaume-Uni en décembre;
- l'incertitude à l'égard de la ratification, par le Congrès américain, de l'accord de libre-échange conclu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et les répercussions éventuelles sur la politique commerciale nord-américaine.

Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

En raison des taux d'intérêt historiquement bas, l'endettement des Canadiens avait progressé plus rapidement que leur revenu. L'accroissement du niveau d'endettement des ménages s'expliquait en grande partie par l'augmentation de l'endettement hypothécaire lié au marché canadien du logement. Les hausses des taux d'intérêt par la Banque du Canada en 2018, ainsi que les mesures réglementaires instaurées par le BSIF, le ministère des Finances et les gouvernements provinciaux, notamment la taxe sur les investissements étrangers et la révision des lignes directrices sur la souscription de prêts hypothécaires (ligne directrice B-20), produisent les effets escomptés. Le crédit des ménages progresse actuellement à son rythme le plus lent jamais affiché en période hors récession depuis l'après-guerre.

Bien que nous croyons que la probabilité d'un effondrement marqué du marché du logement qui ferait subir des pertes importantes à nos portefeuilles de prêts hypothécaires demeure faible, la hausse éventuelle des taux d'intérêt pourrait faire augmenter le risque lié à la bulle immobilière. En outre, l'endettement élevé des consommateurs pourrait devenir préoccupant si l'économie faiblissait et si le taux de chômage augmentait.

À l'heure actuelle, nous déterminons l'admissibilité des demandes de prêts hypothécaires à taux variable en fonction du taux d'intérêt fixe de référence à cinq ans de la Banque du Canada, qui est habituellement plus élevé d'environ deux points de pourcentage par rapport au taux variable, lequel est requis dans le cadre de la ligne directrice B-20. Par conséquent, nos clients qui ont un prêt à taux variable devraient être en mesure d'encaisser une certaine hausse de taux d'intérêt. En outre, nous avons mené des simulations statistiques de crise à l'échelle de l'entreprise supposant une baisse des prix des habitations afin de déterminer les pertes directes potentielles, et nous avons également mené des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence d'une hausse du taux de chômage sur la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts.

Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les autres crimes connexes constituent une grande menace pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier d'un pays et de son économie en général. À la lumière de cette menace, la communauté internationale s'est fixé comme priorité de lutter contre ces activités illégales. Les modifications apportées aux règlements d'application de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* du Canada ont été publiées en juin 2019 afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les règlements modifiés se traduiraient par d'importants changements quant aux types de renseignements que nous devons recueillir sur nos clients et auront par conséquent une incidence sur nos systèmes d'interaction directe avec les clients, de traitement des opérations, de traitement des paiements et de production de rapports.

La CIBC s'engage à se conformer à toutes les exigences réglementaires concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes ainsi qu'à mettre en place les meilleures pratiques afin d'atténuer l'incidence de telles activités. Pour ce faire, la CIBC a mis en œuvre des procédures visant à s'assurer que les obligations réglementaires pertinentes relatives à la communication des opérations en espèces, des transferts électroniques de fonds et des transferts transfrontaliers d'argent et d'instruments monétaires importants sont respectées dans chaque pays. De plus, chaque année, tous les employés sont tenus de suivre la formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes offerte par la CIBC.

Prix des marchandises

Bien que les prix du pétrole brut aient repris du mieux par suite des creux atteints en décembre 2018, leur stabilité à l'avenir demeure une préoccupation malgré les restrictions en matière d'offre et l'inquiétude découlant des tensions géopolitiques. Les divers facteurs en cause, dont le maintien de la réduction de la production de pétrole par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) jusqu'à la fin du premier trimestre de 2020, les réductions de volume importantes émanant des sanctions imposées au Venezuela et à l'Iran par les États-Unis, et les perturbations sur la production de pétrole liées aux attaques des installations pétrolières en Arabie saoudite, sont neutralisés par les prévisions à la baisse quant à la demande de pétrole, qui iraient de pair avec le ralentissement projeté du rythme de la croissance économique mondiale en 2020. Bien que nous ayons assisté à une progression du prix de référence du pétrole lourd canadien, le WCS, et à un rétrécissement de l'écart entre le WCS et le WTI, les différentiels demeurent volatils, sous l'effet de l'amenuisement des limites en matière de production prescrites par le gouvernement de l'Alberta et de la capacité de transport inadéquate. Les prix du gaz naturel demeurent un facteur préoccupant, les prix de l'Alberta Energy Company (AECO), les prix de référence du gaz au Canada, présentant une volatilité extrême depuis le milieu de 2017, en raison surtout des contraintes sérieuses liées à la capacité des pipelines qui touchent tout particulièrement les producteurs de gaz sec canadiens.

L'exposition globale de la CIBC aux prix des marchandises reste conforme à notre intérêt à l'égard du risque, les pertes dans notre portefeuille de titres du secteur du pétrole et du gaz étant nettement en baisse par rapport à ses niveaux records. Nous évaluons actuellement les clients de notre portefeuille de titres dans le secteur du pétrole et du gaz selon nos mesures de risque améliorées, et notre portefeuille fait l'objet d'une surveillance prudente.

Réglementation bancaire aux États-Unis

Les activités de la CIBC aux États-Unis sont supervisées par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (Réserve fédérale) et doivent également se conformer à un cadre réglementaire fédéral et étatique exhaustif. Notre filiale en propriété exclusive, CIBC Bancorp USA Inc. (CIBC Bancorp), est une société de portefeuille financière assujettie à la réglementation et à la supervision de la Réserve fédérale, en vertu de la loi américaine intitulée *Bank Holding Company Act of 1956*, dans sa version modifiée. CIBC Bank USA, notre banque à charte de l'Illinois, est assujettie à la réglementation de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et du département de la réglementation en matière de services financiers et professionnels de l'Illinois (Illinois Department of Financial and Professional Regulation). La succursale de New York de la CIBC est assujettie à la réglementation et à la supervision du département en matière de services financiers de l'État de New York (New York Department of Financial Services) et de la Réserve fédérale. Certaines des activités sur les marchés que nous menons aux États-Unis sont assujetties à la réglementation de la SEC et de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis, ainsi qu'à celle d'autres organismes de surveillance.

La portée de ces règlements pourrait avoir une incidence sur nos activités à plusieurs égards. Par exemple, CIBC Bancorp et CIBC Bank USA sont tenues de maintenir des ratios minimums de fonds propres conformément aux règles de Bâle III adoptées par les organismes de réglementation du secteur bancaire américain, lesquelles diffèrent sur certains points de celles du Canada. En vertu du cadre réglementaire des banques aux États-Unis, tant la CIBC que CIBC Bancorp doivent offrir une source de solidité à la filiale bancaire et pourraient être tenues de fournir du capital additionnel ou d'autres ressources à l'égard de CIBC Bank USA si sa situation financière se détériorait, soit en raison d'un contexte économique difficile aux États-Unis, soit en raison de problèmes propres à l'entreprise. La Réserve fédérale (dans le cas de CIBC Bancorp) et la FDIC (dans le cas de CIBC Bank USA) ont également le pouvoir de restreindre les dividendes versés par CIBC Bancorp ou CIBC Bank USA, ce qui limiterait notre capacité de recevoir des distributions sur les dépenses d'investissement au sein de nos activités bancaires américaines.

Par ailleurs, la Réserve fédérale et la FDIC pourraient aussi limiter notre capacité de faire croître nos activités bancaires américaines, au moyen d'acquisitions ou d'une croissance interne, si, notamment, elles avaient des préoccupations quant à la gestion du risque, aux programmes et aux pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ou de conformité, à la gouvernance et aux contrôles et à la suffisance des fonds propres et des liquidités en vigueur au sein de CIBC Bancorp, de CIBC Bank USA ou de notre succursale de New York, le cas échéant.

Le contexte réglementaire aux États-Unis continue à évoluer et les changements d'ordre législatif ou réglementaire pourraient avoir une incidence sur la CIBC. En octobre 2019, les organismes de réglementation des banques aux États-Unis ont finalisé un cadre de risque révisé visant l'application de normes prudentielles améliorées aux activités aux États-Unis d'organisations bancaires étrangères. Aux termes de ce cadre, certaines exigences en matière de fonds propres et de liquidités qui exigeront des efforts considérables sur le plan de la conformité ne s'appliqueront que lorsque les activités aux États-Unis de la CIBC auront progressé de façon substantielle.

Risque lié aux acquisitions

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions qui s'harmonisent avec sa stratégie, son intérêt à l'égard du risque et ses objectifs financiers. La capacité de réaliser notre stratégie pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui sont associés aux acquisitions sont assujetties à certains facteurs. Ces facteurs comprennent notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des actionnaires en temps opportun et à des conditions favorables, la capacité de garder les clients et les membres clés du personnel, la réalisation de synergies et d'efficacités, la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition et les variations de la conjoncture économique et commerciale générale.

Bien que bon nombre des facteurs soient indépendants de la volonté de la CIBC, leur incidence est en partie atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction, de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'intégration appropriés et d'un suivi du rendement après l'acquisition. Cependant, les acquisitions comportent des incertitudes inhérentes, et nous ne sommes pas en mesure de déterminer tous les événements, les faits et les circonstances éventuels qui pourraient avoir une incidence négative sur les activités et la performance financière de la CIBC.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Impôt sur le résultat, Gestion des fonds propres, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 31 des états financiers consolidés.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente nos activités commerciales et les mesures de risque correspondantes fondées sur l'APR, ainsi que le capital économique au 31 octobre 2019 :

	CIBC				Siège social et autres
Unités d'exploitation stratégique	Services bancaires personnels et PME, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada	Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis	Marchés des capitaux	
Activités commerciales	- Dépôts - Prêts hypothécaires à l'habitation - Prêts personnels - Cartes de crédit - Prêts aux petites entreprises - Assurance	- Groupe Entreprises - Courtage de plein exercice - Gestion d'actifs - Gestion privée de patrimoine	- Groupe Entreprises - Gestion d'actifs - Gestion privée de patrimoine - Services bancaires personnels et PME	- Produits de crédit - Marchés CIBC, réseau mondial - Services bancaires d'investissement - Portefeuilles de placement	- Services bancaires internationaux - Portefeuilles de placement - Coentreprises - Groupes fonctionnels et de soutien (voir page 26)
Bilan	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Actif moyen 259 089	Actif moyen 62 552	Actif moyen 48 687	Actif moyen 184 566	Actif moyen 84 822
	Dépôts moyens 177 423	Dépôts moyens 60 195	Dépôts moyens 27 224	Dépôts moyens 33 312	Dépôts moyens 178 976
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Risque de crédit 48 876	Risque de crédit 44 980	Risque de crédit ¹ 42 630	Risque de crédit ² 49 452	Risque de crédit ³ 18 806
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 39	Risque de marché 6 186	Risque de marché 307
	Risque opérationnel 12 013	Risque opérationnel 6 232	Risque opérationnel 3 261	Risque opérationnel 6 295	Risque opérationnel 786
Capital économique ⁴	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Proportion du total de la CIBC 17	Proportion du total de la CIBC 17	Proportion du total de la CIBC 34	Proportion du total de la CIBC 13	Proportion du total de la CIBC 19
	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :
	Risque de crédit ⁵ 62	Risque de crédit ⁵ 65	Risque de crédit ⁵ 40	Risque de crédit ⁵ 75	Risque de crédit ⁵ 23
	Risque de marché 28	Risque de marché 2	Risque de marché 2	Risque de marché 13	Risque de marché 16
	Risques opérationnel/stratégique 10	Risques opérationnel/stratégique 33	Risques opérationnel/stratégique 58	Risques opérationnel/stratégique 12	Risques opérationnel/stratégique 61
Profil de risque	Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant notamment le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques, liés au comportement et de réputation, le risque de réglementation, de même que le risque environnemental et social connexe.				

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 242 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

2) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 16 849 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

3) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 149 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

4) Pour plus de précisions, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR.

5) Comprend le risque de placement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle de nos activités de prêts dans chacune de nos unités d'exploitation stratégique. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité et les groupes de contrôle sont tenus d'évaluer et de gérer les risques liés à leurs activités. Ils sont responsables des risques ainsi que de l'application des contrôles permettant de les atténuer, ce qui représente notre première ligne de défense.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque, y compris le Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent et le groupe Conformité, qui apporte un regard indépendant et une vue d'ensemble et assure l'approbation et la surveillance du risque de crédit associée aux activités commerciales, du siège social et de gestion des avoirs de la CIBC, tout en fournissant également des évaluations du risque et des décisions à la première ligne de défense.

En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne fournit une assurance raisonnable quant à la conception et à l'efficacité opérationnelle des contrôles, processus et systèmes de la CIBC. Le groupe Vérification interne communique les résultats de ses évaluations aux membres de la direction et du conseil.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, que sont notamment les opérations de crédit importantes, l'observation des limites, les tendances des portefeuilles, les prêts douteux et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à la provision pour pertes sur créances.

En ce qui concerne particulièrement la gestion du risque de crédit, le groupe Gestion du risque a le mandat d'offrir une surveillance à l'échelle de l'entreprise de la gestion du risque de crédit dans les portefeuilles de crédit de la CIBC, y compris l'évaluation, le suivi et le contrôle du risque de crédit et la gestion des modèles de risque de crédit. Les groupes clés du groupe Gestion du risque se partageant les responsabilités liées à la gestion du risque de crédit comprennent les unités suivantes :

Gestion du risque lié aux marchés des capitaux : ce groupe offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché et du risque de crédit lié aux activités de négociation (toutes contreparties), y compris l'approbation des facilités de crédit liées aux activités de négociation pour des entités financières autres que des banques, des clients de services de courtage de premier ordre et des contreparties faisant affaire avec des chambres de compensation centrales avec lesquelles les clients n'ont pas d'autre relation de crédit avec la CIBC. De plus, le groupe est responsable de la gestion de la notation du risque-pays et des processus visant à limiter les expositions par pays et assure la surveillance quant au cadre de Financement mondial avec garantie qui régit les mises en pension de titres et les prêts de valeur.

Gestion du risque de crédit mondial : ce groupe est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit (y compris le risque environnemental et le risque social connexe propre à la conclusion de transactions) ayant trait aux portefeuilles de crédit commercial, aux grandes entreprises et de gestion des avoirs, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.

Validation des modèles, Gestion mondiale du risque opérationnel : ce groupe est responsable de la surveillance des pratiques de validation des modèles. La validation des modèles comprend l'ensemble indépendant des processus, d'activités et de preuves documentaires régulières permettant de conclure que les modèles et les paramètres sont rigoureux et que la CIBC peut se fier à leurs résultats.

Analyse des risques, production de rapports et prise de décisions de crédit : ce groupe est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la communication d'information à l'échelle de l'entreprise, la politique et la gouvernance en matière de risque, les systèmes et les modèles de risque, ainsi que les méthodes utilisées pour calculer le capital économique et les fonds propres réglementaires. Ce groupe s'occupe également de la gestion du risque de crédit lié aux services bancaires personnels et aux PME offerts par l'intermédiaire des différents canaux de distribution (p. ex., prêts hypothécaires à l'habitation, carte crédit, prêts personnels/marges de crédit, prêts aux PME) et procède à l'analyse des données pour améliorer le rendement du crédit de détail, en plus d'être responsable des résultats liés au recouvrement, à la fraude et à la lutte contre le blanchiment d'argent.

Gestion du risque, région des États-Unis : ce groupe a pour mandat la gestion du risque de la CIBC au niveau régional et offre une surveillance indépendante du recensement, de la gestion, de la mesure, du suivi et du contrôle des risques de crédit présents dans l'unité d'exploitation stratégique Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis.

L'approbation et la surveillance des risques au-delà des niveaux délégués sont assurées par le chef de la gestion du risque, le CGMR et le CGR.

Politiques

Afin de contrôler le risque de crédit, la CIBC fait appel à des principes de gestion prudente du risque de crédit à titre de base pour établir des politiques, des normes et des directives qui gouvernent les activités de crédit comme il est décrit dans la politique de gestion du risque de crédit.

La politique de la gestion du risque de crédit, qui s'ajoute au cadre de gestion du risque et au cadre sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, aide la CIBC à atteindre son profil de risque souhaité en lui fournissant une base efficace pour la gestion du risque de crédit, et ce, conjointement avec les limites de concentration pour les portefeuilles de la CIBC relativement au risque de crédit, les limites liées aux risques courants et au risque de concentration de la CIBC relativement au risque de crédit ainsi que d'autres politiques, normes et procédures complémentaires en matière de risque de crédit.

Limites du risque de crédit

Le CGR approuve les limites imposées par le conseil; lorsque les risques dépassent ces limites, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation. Les limites imposées par la direction sont approuvées par le chef de la gestion du risque. La pratique est surveillée pour s'assurer que les risques respectent les limites imposées par la direction et celles imposées par le conseil. Lorsque des risques excèdent les limites imposées par la direction, il faut demander l'approbation du chef de la gestion du risque. Les secteurs d'activité peuvent également imposer des limites inférieures dictées par la nature de leurs expositions et de leurs marchés cibles. Cette stratification des limites permet une hiérarchie appropriée dans le processus de la prise de décisions et de la production de rapports entre la direction et le CGR. Une approbation de crédit donnée par le conseil est transférée par écrit par la suite aux dirigeants. Le document intitulé *Investment and Lending Authority Resolution* du conseil fixe des seuils, et lorsque des crédits les excèdent, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation, ce qui assure un niveau accru de surveillance pour les créances présentant un risque plus élevé. La CIBC maintient des limites par pays pour contrôler les expositions aux pays autres que le Canada et les États-Unis.

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la Banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les créances notées en fonction du risque). La vente directe de prêts, les couvertures de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, les risques devraient être maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de prêts de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties, des prêts ou des marges hypothécaires pour des immeubles locatifs, des prêts ou des marges hypothécaires garantis pour des copropriétés et des prêts hypothécaires assortis de privilèges de deuxième ou de troisième rang qui nous placent après un autre prêteur. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et d'opérations de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux activités de négociation de dérivés de gré à gré, au prêt de valeurs et aux opérations de mise en pension de titres avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit, ou par des accords généraux et accessoires similaires. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés pour plus de précisions sur les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Les accords généraux de l'ISDA et les accords généraux ou accessoires similaires, comme les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres, simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA ou des accords généraux similaires régissant le prêt de valeurs et les opérations de mise en pension de titres contiennent des annexes sur le soutien au crédit ou d'autres accords accessoires. Ces annexes ou accords accessoires atténuent le risque de crédit de contrepartie en prévoyant l'échange de garanties entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit et les autres accords accessoires utilisés avec les accords généraux précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie. Les types de garanties autorisés conformément aux annexes sur le soutien au crédit sont définis dans le cadre de nos procédures de documentation de la gestion du risque de crédit lié aux activités de négociation. Ces procédures comprennent des exigences relatives à la concentration des types de garanties.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglerons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de contreparties centrales (CC). Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Politique en matière d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur et accorder à ce dernier une concession prenant la forme de taux inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées, afin de pouvoir recouvrer le montant maximal de l'emprunt. Dans les cas où l'on estime que la concession est meilleure que ce qui est offert sur le marché, la modification est comptabilisée comme une restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté. Cette restructuration est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. La dotation à la provision pour pertes sur créances est ajustée, le cas échéant.

En ce qui concerne les prêts de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur. Ces solutions fournissent souvent de meilleures conditions que celles initialement offertes et visent à augmenter la capacité de l'emprunteur à s'acquitter de son obligation envers la CIBC, et nous considérons qu'elles sont représentatives du marché et qu'elles peuvent être comparées aux modalités que nous offririons à de nouveaux clients ayant des notes de crédit semblables.

Les solutions qui existent pour les entreprises clientes et les clients commerciaux dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circospecte dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit pour la Banque de rajuster le taux d'intérêt ou d'accélérer le remboursement du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent impliquer d'autres options spéciales de gestion.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est centralisé, toutes les demandes de crédit importantes étant envoyées à une unité d'approbation de crédit du groupe Gestion du risque n'ayant aucun lien avec les activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être transmises aux membres de la haute direction, au chef de la gestion du risque et au CGR aux fins d'approbation.

Après l'approbation initiale, l'exposition au risque de crédit continuera à être surveillée individuellement et une évaluation officielle du risque, y compris l'examen des notes attribuées, sera consignée au moins une fois l'an. Les comptes très risqués sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Mesure de risque

Expositions assujetties à l'approche NI avancée

Selon l'approche NI avancée, nous sommes tenus de répartir les expositions au risque de crédit entre des catégories d'actifs ayant des caractéristiques de risque sous-jacentes différentes. Les catégories dans lesquelles sont classés ces actifs peuvent différer de celles qui sont présentées dans nos états financiers consolidés. Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est évalué au moyen des trois principaux paramètres de risque suivants¹ :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Nos expositions au risque de crédit sont réparties entre les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de détail. Les modèles réglementaires utilisés pour évaluer l'exposition au risque de crédit selon l'approche NI avancée sont assujettis au processus de gestion du risque lié aux modèles de la CIBC.

1) Ces paramètres diffèrent de ceux utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de prêts notés aux PME) – méthode de notation du risque

Les portefeuilles se composent de prêts aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une cote débiteur en défaut qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité ou une cote gravité de la perte qui reflète le montant et la qualité de la garantie applicable aux prêts garantis, le rang de la créance et la structure du capital de l'emprunteur aux fins des prêts non garantis.

La notation du débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre notation du débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

La CIBC utilise une échelle de notation interne à 20 points par cote débiteur en défaut qui présente de façon générale la correspondance avec les notations d'agences externes indiquées dans le tableau ci-après.

Type de note	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	00 – 47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	51 – 67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	70 – 80	CCC+ à C	Caa1 à Caa3
Défaut	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit et de jugements d'experts. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique et des fonds propres réglementaires.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un seul et même emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Conformément à notre processus, une cote débiteur en défaut est attribuée à chaque débiteur et la cote attribuée est prise en compte dans l'estimation de la PD qui représente une moyenne établie sur une longue période de la probabilité de défaut sur un an. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PD sont établies au moyen de techniques d'estimation de la probabilité maximale conjointe fondée sur des données historiques internes sur les taux de défaut par catégorie de cote et des données externes plus anciennes sur les taux de défaut utilisées à titre d'approximation du cycle de crédit complet aux fins de l'estimation de la moyenne établie sur une longue période de la PD. Les estimations établies au moyen de modèles statistiques de prévision des taux de défaut de tiers sont utilisées en complément des données internes sur les taux de défaut pour certaines tranches de notes pour lesquelles les données internes sont rares. Dans le cas des PME, les estimations de la PD sont établies uniquement sur la base des données historiques internes sur les taux de défaut. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de la PD sont fondées sur une analyse qui repose sur des ensembles de données externes sur les taux de défaut, complémentés par des données internes, le cas échéant. Nous examinons plusieurs méthodes d'estimation différentes et comparons les résultats à l'échelle des différentes techniques. De plus, nous appliquons les mêmes techniques et les mêmes méthodes d'estimation à des données analogues sur les taux de défaut des entreprises et comparons les résultats des estimations réalisées pour les banques et les entités souveraines aux estimations de taux de défaut des entreprises pour chaque technique. Un plancher réglementaire est appliqué aux estimations de la PD des entreprises et des banques.

Une cote gravité de la perte est attribuée à chaque facilité, et chaque cote attribuée est prise en compte dans une estimation de la PCD qui prend en considération une période de ralentissement économique. Dans le cas des entreprises, les estimations de la PCD sont principalement fondées sur des données internes historiques sur le recouvrement. Le délai de recouvrement est en général de un an à deux ans pour la plupart des entreprises, et de un an à quatre ans pour le secteur de l'immobilier. Les valeurs de PCD sont fondées sur les flux de trésorerie après le défaut actualisés pour les comptes ayant fait l'objet d'un recouvrement et comprennent les coûts directs et indirects importants associés au recouvrement. Des données externes sont utilisées dans certains cas pour compléter l'analyse. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les données historiques sur les pertes réelles, les taux de défaut et les PCD. Dans le cas des banques et des entités souveraines, les estimations de PCD sont établies principalement sur la base de jugements d'experts complémentés par des données externes et des données de référence, le cas échéant. Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de PCD pour prendre en compte les diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et les limites inhérentes aux données, y compris les ajustements requis pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement.

L'ECD est estimée sur la base de l'exposition actuelle au débiteur ainsi que de l'évolution future possible de cette exposition attribuable à des facteurs comme le montant de l'engagement de crédit non utilisé disponible et la cote débiteur en défaut. Les estimations de l'ECD reposent essentiellement sur les données internes historiques sur les pertes complémentées par des données externes comparables. Les périodes de ralentissement économique sont déterminées pour chaque portefeuille en examinant les taux de défaut historiques et les facteurs réels d'ECD.

Les ajustements appropriés sont apportés aux estimations de la PD, de la PCD et de l'ECD pour tenir compte des diverses incertitudes associées aux techniques d'estimation et aux limites inhérentes aux données, y compris les ajustements pour les comptes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement (pour la PCD).

Un processus de notation du risque simplifié (l'approche de classement) est appliqué à une partie de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le rapport prêt-garantie et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des prêts aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des prêts personnels garantis par des biens immobiliers (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit, découverts et marges de crédit non garanties); et d'autres prêts de détail (prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouveaux prêts de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisant des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra, selon le cas, des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont constitués au moyen de techniques statistiques. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 % à 0,20 %
Très faible	0,21 % à 0,50 %
Faible	0,51 % à 2,00 %
Moyen	2,01 % à 10,00 %
Élevé	10,01 % à 99,99 %
Défaut	100 %

Aux fins de l'approche NI avancée pour les portefeuilles de détail, une segmentation supplémentaire de la PD, de la PCD et de l'ECD en expositions au risque homogènes est réalisée au moyen de techniques statistiques. La principale technique d'estimation statistique consiste à faire une analyse comparative des arbres de décision par rapport à d'autres techniques, comme les analyses de régression et les forêts aléatoires.

Dans nos portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers, nous avons recours à deux modèles d'estimation des paramètres principaux : prêts hypothécaires et marges de crédit personnelles garanties par des biens immobiliers. En ce qui concerne les prêts de détail renouvelables admissibles, nous avons recours à trois modèles d'estimation des paramètres principaux : cartes de crédit, découverts et marges de crédit personnelles non garanties. Un nombre restreint de cartes de crédit, de découverts et de marges de crédit non garanties qui ne respectent pas les exigences pour être admissibles à titre de prêts de détail renouvelables admissibles sont regroupés dans d'autres modèles d'estimations des paramètres des prêts de détail. Dans les autres prêts de détail, nous avons recours à trois modèles d'estimation des paramètres importants : prêts sur marges, prêts personnels et prêts notés aux PME. Chaque groupe de modèles d'estimation des paramètres tient compte de caractéristiques comme la défaillance, la notation actuelle d'agences de notation, l'évaluation interne du comportement, le ratio prêt-garantie actuel estimé, le type de compte, l'âge du compte, l'utilisation, le solde ou la limite autorisée.

La PD correspond à la moyenne des taux de défaut sur une période prolongée et est estimée sur la base des données historiques internes, en général pour une période de 5 à 10 ans, ajustées au moyen de données historiques internes sur les taux de défaut sur une période plus longue ou de données externes comparables qui tiennent compte d'une période de crise. Un plancher réglementaire est appliqué à notre estimation de PD pour tous les prêts de détail, à l'exception des prêts hypothécaires assurés et des prêts garantis aux gouvernements.

La PCD est estimée sur la base des taux de recouvrement observés sur une période prolongée au moyen de données historiques internes. Pour estimer notre PCD, nous excluons les comptes pour lesquels le temps écoulé depuis le défaut n'est pas suffisant pour permettre le recouvrement de la quasi-totalité du montant prévu. Cette période de recouvrement est propre au produit et s'étend généralement de un an à trois ans. Les comptes pour lesquels on a remédié au défaut et qui sont redevenus en règle sont considérés comme n'ayant pas subi de pertes. Nous simulons le taux de perte dans une période de ralentissement important d'après la relation entre la PCD et au moins un des éléments suivants : la PD, le prix des maisons, le taux de remédiation et la période de recouvrement; ou la PCD observée au cours de périodes où les taux de perte sont supérieurs à la moyenne. Nous apportons les ajustements appropriés selon les divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances. Un plancher réglementaire est appliqué à tous les prêts garantis par des biens immobiliers, à l'exception des prêts hypothécaires assurés.

L'ECD pour les produits renouvelables est estimée en pourcentage de la limite de crédit autorisée sur la base des taux d'ECD observés sur une période prolongée au moyen de données historiques. Nous simulons le taux d'ECD dans une période de ralentissement important sur la base de la relation entre le taux d'ECD et la PD ou le taux d'ECD observé au cours de périodes où les taux d'ECD sont supérieurs à la moyenne. Dans le cas des prêts à terme, l'ECD établie correspond au solde impayé.

Nous apportons les ajustements appropriés à la PD, à la PCD et à l'ECD en fonction des divers types d'incertitude inhérente à l'estimation, y compris l'erreur d'échantillonnage et les tendances.

Essais à rebours

Nous surveillons les trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et les PCD, sur une base trimestrielle dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et sur une base mensuelle dans le cas de nos portefeuilles de détail. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur d'activité et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer de façon quantitative l'incidence de plusieurs conditions de crise sur les plans historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, se reporter à la section Prêts personnels garantis par des biens immobiliers.

Expositions au risque de crédit

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants des expositions brutes au risque de crédit présentées dans le tableau ci-dessous représentent notre estimation de l'ECD compte tenu des accords généraux de compensation de dérivés et des REC, mais compte non tenu de la provision pour pertes sur créances et de l'atténuation du risque de crédit. Les montants des expositions brutes au risque de crédit liées à nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements sont réduits du montant des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres, ce qui reflète l'ECD de ces garanties. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2019			2018		
	Approche NI avancée ¹	Approche standard	Total	Approche NI avancée ¹	Approche standard ²	Total
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Prêts aux entreprises						
Engagements utilisés	96 444 \$	32 292 \$	128 736 \$	85 899 \$	27 018 \$	112 917 \$
Engagements non utilisés	44 732	6 244	50 976	43 180	4 885	48 065
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	122 776	1	122 777	91 970	2	91 972
Divers – hors bilan	14 540	981	15 521	14 496	827	15 323
Dérivés de gré à gré	14 125	596	14 721	9 440	294	9 734
	292 617	40 114	332 731	244 985	33 026	278 011
Prêts aux entités souveraines						
Engagements utilisés	73 036	13 301	86 337	51 703	12 047	63 750
Engagements non utilisés	6 421	–	6 421	6 576	–	6 576
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	21 404	–	21 404	16 929	–	16 929
Divers – hors bilan	1 624	–	1 624	753	–	753
Dérivés de gré à gré	3 094	2	3 096	3 454	–	3 454
	105 579	13 303	118 882	79 415	12 047	91 462
Prêts aux banques						
Engagements utilisés	12 689	1 862	14 551	13 697	1 868	15 565
Engagements non utilisés	1 771	6	1 777	1 041	5	1 046
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	25 472	–	25 472	28 860	–	28 860
Divers – hors bilan	61 532	–	61 532	65 253	–	65 253
Dérivés de gré à gré	9 355	18	9 373	8 727	27	8 754
	110 819	1 886	112 705	117 578	1 900	119 478
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut	509 015	55 303	564 318	441 978	46 973	488 951
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	157 415	–	157 415	125 368	–	125 368
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net	351 600	55 303	406 903	316 610	46 973	363 583
Portefeuilles de détail						
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers						
Engagements utilisés	222 933	4 177	227 110	224 501	3 743	228 244
Engagements non utilisés	20 777	1	20 778	19 572	2	19 574
	243 710	4 178	247 888	244 073	3 745	247 818
Prêts de détail renouvelables admissibles						
Engagements utilisés	19 784	–	19 784	22 469	–	22 469
Engagements non utilisés	49 709	–	49 709	51 836	–	51 836
Divers – hors bilan	275	–	275	277	–	277
	69 768	–	69 768	74 582	–	74 582
Autres prêts de détail						
Engagements utilisés	13 478	1 268	14 746	12 158	1 239	13 397
Engagements non utilisés	2 584	26	2 610	2 546	26	2 572
Divers – hors bilan	36	–	36	9	–	9
	16 098	1 294	17 392	14 713	1 265	15 978
Total des portefeuilles de détail	329 576	5 472	335 048	333 368	5 010	338 378
Expositions de titrisation	10 688	3 511	14 199	13 661	–	13 661
Expositions brutes au risque de crédit	849 279	64 286	913 565	789 007	51 983	840 990
Moins : garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres	157 415	–	157 415	125 368	–	125 368
Expositions nettes au risque de crédit³	691 864 \$	64 286 \$	756 150 \$	663 639 \$	51 983 \$	715 622 \$

1) Comprend les expositions assujetties à une approche de classement prudentiel.

2) Certaines informations ont été reclassées.

3) Excluent les expositions découlant de dérivés et de transactions assimilées à des mises en pension de titres qui sont réglés par l'entremise de CCA, ainsi que les expositions au risque de crédit découlant d'autres actifs qui sont soumises au cadre de gestion du risque de crédit, mais qui ne sont pas incluses dans les approches NI ou standard, notamment les autres actifs figurant au bilan qui ont une pondération en fonction du risque de 100 %, les participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières qui ont une pondération en fonction du risque de 1 250 %, le risque de non-règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction qui ont une pondération en fonction du risque de 250 %.

L'exposition nette au risque de crédit a augmenté de 40,5 G\$ en 2019, du fait surtout de la croissance des activités dans nos portefeuilles nord-américains de prêts.

Expositions assujetties à l'approche standard¹

Les expositions liées à CIBC Bank USA, à CIBC FirstCaribbean et certaines expositions envers des particuliers aux fins autres que d'affaires ne comportent pas suffisamment de données historiques à l'appui de l'approche NI avancée visant le risque de crédit, et sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard se sert d'un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI avancée, qui fait appel à une plus forte concentration de données. Une répartition détaillée de nos expositions standard au risque de crédit selon la catégorie de pondération du risque, avant la prise en compte de l'incidence des stratégies d'atténuation du risque de crédit et compte non tenu de la provision pour pertes sur créances, est présentée ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre

	Catégorie de pondération du risque							2019	2018
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total	Total
Prêts aux entreprises	– \$	– \$	– \$	1 \$	– \$	39 966 \$	147 \$	40 114 \$	32 767 \$
Prêts aux entités souveraines	7 953	3 911	–	111	–	838	490	13 303	12 047
Prêts aux banques	–	1 747	–	66	–	68	5	1 886	2 159
Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	–	–	1 238	–	2 770	162	8	4 178	3 745
Autres prêts de détail	–	–	–	–	1 226	61	7	1 294	1 265
	7 953 \$	5 658 \$	1 238 \$	178 \$	3 996 \$	41 095 \$	657 \$	60 775 \$	51 983 \$

1) Se reporter à la section Expositions de titrisation pour des précisions sur les expositions de titrisation assujetties à l'approche standard.

Nous avons recours aux notes de crédit de S&P et de Moody's pour calculer l'APR lié au risque de crédit pour certaines expositions assujetties à l'approche standard, notamment les valeurs émises par des États et leur banque centrale (entités souveraines), les prêts aux banques et aux sociétés et les dépôts auprès d'entités souveraines et d'autres banques. Ces notes de crédit incluent les notes de crédit d'émetteur de S&P et de Moody's à l'égard de valeurs émises par des entités souveraines et des sociétés, les notes de crédit de pays de S&P à l'égard du pays de constitution pour les valeurs émises par d'autres banques et les dépôts auprès d'autres banques, ainsi que les notes de crédit de pays de S&P à l'égard des dépôts auprès de banques centrales. L'APR calculé à l'aide des notes de crédit de ces agences représente 1,66 % de l'APR lié au risque de crédit en vertu de l'approche standard.

Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (aussi appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés et la façon dont nous les réduisons sont expliquées plus en détail à la note 12 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que de nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêts. Étant donné les fluctuations des valeurs de marché des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des actions et du prix des marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêts, et pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée avec toute exposition découlant de nos activités de prêts. Notre exposition au risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque la CIBC reçoit une garantie financière émise (ou lorsqu'un actif de référence sous-jacent d'une transaction est émis) par la contrepartie elle-même, ou par une entité liée qui serait considérée comme faisant partie du même groupe à risque commun. Il y a un risque de fausse orientation générale lorsqu'il existe une corrélation positive entre le risque ou les biens donnés en garantie à la CIBC et à la contrepartie. L'exposition au risque de fausse orientation avec les contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés est suivie par l'unité Gestion du risque lié aux marchés des capitaux. Lorsque nous courons un risque de fausse orientation, nos procédés d'approbation veillent à ce que les opérations en cause soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler des opérations en cause.

Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures attendues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures attendues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liée à des dérivés de gré à gré

En milliards de dollars, au 31 octobre

	2019		2018	
	Expositions ¹			
De première qualité	5,40 \$	82,4 %	6,78 \$	87,3 %
De qualité inférieure	1,12	17,1	0,97	12,5
Liste de surveillance	0,02	0,3	0,01	0,1
Défaut	0,01	0,2	0,01	0,1
	6,55 \$	100,0 %	7,77 \$	100,0 %

1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, mais compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique¹

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre 2019

	Canada	États-Unis	Europe	Autres	Total
Engagements utilisés	123 265 \$	41 676 \$	6 470 \$	10 758 \$	182 169 \$
Engagements non utilisés	39 452	9 327	2 489	1 656	52 924
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	6 152	3 477	743	1 865	12 237
Divers – hors bilan	56 158	12 608	8 232	698	77 696
Dérivés de gré à gré	12 207	6 812	5 216	2 339	26 574
	237 234 \$	73 900 \$	23 150 \$	17 316 \$	351 600 \$
31 octobre 2018	213 842 \$	67 911 \$	21 255 \$	13 602 \$	316 610 \$

1) Le classement par pays repose principalement sur le lieu de résidence de l'emprunteur ou du client.

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension de titres	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	Total 2019	Total 2018
Prêts hypothécaires commerciaux	352 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	352 \$	625 \$
Institutions financières	38 209	6 834	11 471	69 145	14 739	140 398	142 431
Commerce de détail et de gros	5 812	2 853	–	239	238	9 142	8 360
Services aux entreprises	7 870	2 700	13	623	176	11 382	10 658
Fabrication – biens d'équipement	3 004	2 152	–	456	286	5 898	5 407
Fabrication – biens de consommation	4 038	1 685	–	197	104	6 024	5 238
Immobilier et construction	35 187	7 856	117	1 111	650	44 921	41 028
Agriculture	6 828	1 550	–	22	175	8 575	7 319
Pétrole et gaz	9 048	8 606	–	913	3 246	21 813	20 258
Mines	1 790	2 692	–	619	225	5 326	5 668
Produits forestiers	627	479	–	175	43	1 324	1 145
Matériel informatique et logiciels	1 061	559	–	41	90	1 751	1 353
Télécommunications et câblodistribution	425	1 080	–	407	322	2 234	2 667
Diffusion, édition et impression	630	138	–	1	32	801	721
Transport	4 710	2 425	–	401	1 341	8 877	7 083
Services publics	5 957	5 924	20	2 144	1 702	15 747	12 095
Éducation, soins de santé et services sociaux	2 907	1 122	6	151	387	4 573	3 883
Gouvernements	53 714	4 269	610	1 051	2 818	62 462	40 671
	182 169 \$	52 924 \$	12 237 \$	77 696 \$	26 574 \$	351 600 \$	316 610 \$

Conformément à notre stratégie d'atténuation du risque, nous pouvons utiliser la protection de crédit souscrite pour couvrir le risque de concentration lié à la clientèle ou au secteur d'activité. Au 31 octobre 2019, la protection de crédit souscrite totalisait 183 M\$ (158 M\$ en 2018) à l'égard des risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Qualité du crédit des portefeuilles**Qualité du crédit des portefeuilles notés en fonction du risque**

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles notés en fonction du risque selon l'approche NI avancée, déduction faite des garanties détenues aux fins de transactions assimilées à des mises en pension de titres.

La note du débiteur représente notre évaluation de la solvabilité du débiteur, compte non tenu des garanties détenues à l'appui de l'exposition. L'estimation des PCD reflèterait notre évaluation de la valeur de la garantie au moment du défaut. Pour les expositions classées, le classement reflète notre évaluation de la solvabilité du débiteur ainsi que de la valeur de la garantie.

En millions de dollars, au 31 octobre	ECD			2019	2018
Note du débiteur	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total	Total
De première qualité	104 405 \$	84 721 \$	87 691 \$	276 817 \$	249 031 \$
De qualité inférieure	70 730	837	1 046	72 613	65 973
Liste de surveillance	1 239	–	–	1 239	724
Défaut	579	–	–	579	257
Total des expositions notées en fonction du risque	176 953 \$	85 558 \$	88 737 \$	351 248 \$	315 985 \$
Estimation des PCD	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total	Total
Moins de 10 %	9 977 \$	75 078 \$	57 611 \$	142 666 \$	128 989 \$
10 % à 25 %	53 740	6 825	8 225	68 790	63 363
26 % à 45 %	84 497	3 582	22 517	110 596	97 494
46 % à 65 %	27 381	9	343	27 733	24 769
66 % à 100 %	1 358	64	41	1 463	1 370
	176 953 \$	85 558 \$	88 737 \$	351 248 \$	315 985 \$
Très bon profil				246 \$	499 \$
Bon profil				85	99
Profil satisfaisant				21	25
Profil faible				–	1
Défaut				–	1
Total des expositions classées				352 \$	625 \$
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				351 600 \$	316 610 \$

Les expositions totales ont augmenté de 35,0 G\$ comparativement à celles au 31 octobre 2018, en grande partie du fait de la croissance constatée dans nos portefeuilles de prêts nord-américains. Le montant des prêts à des débiteurs de première qualité a augmenté de 27,8 G\$ depuis le 31 octobre 2018, tandis que celui des prêts à des débiteurs de qualité inférieure a augmenté de 6,6 G\$. La hausse des prêts à des débiteurs inscrits sur la liste de surveillance et des prêts à des débiteurs faisant l'objet d'un défaut est en grande partie attribuable à la migration de crédit d'un certain nombre d'expositions dans le portefeuille de prêts aux entreprises, notamment dans le portefeuille de titres du secteur du pétrole et du gaz.

Qualité du crédit des portefeuilles de détail

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit de nos portefeuilles de détail selon l'approche NI avancée.

En millions de dollars, au 31 octobre	2019				2018
	ECD				
Niveau de risque	Prêts personnels garantis par des biens immobiliers	Prêts de détail renouvelables admissibles	Autres prêts de détail	Total	Total
Exceptionnellement faible	193 850 \$	42 369 \$	3 656 \$	239 875 \$	241 305 \$
Très faible	25 020	6 036	2 962	34 018	36 106
Faible	19 870	14 168	5 610	39 648	38 687
Moyen	3 981	6 270	3 008	13 259	14 363
Élevé	603	877	791	2 271	2 509
Défaut	386	48	71	505	398
	243 710 \$	69 768 \$	16 098 \$	329 576 \$	333 368 \$

Expositions de titrisation¹

Le tableau suivant présente le détail des expositions de titrisation de notre portefeuille bancaire en fonction des notes de crédit.

En millions de dollars, au 31 octobre	2019	2018
	ECD	
Expositions assujetties à l'approche NI avancée		
Équivalent de S&P		
AAA à BBB-	10 688 \$	11 394 \$
BB+ à BB-	—	—
Inférieure à BB-	—	—
Sans note	—	2 261
	10 688	13 655
Expositions assujetties à l'approche standard	3 511	—
Expositions totales de titrisation	14 199 \$	13 655 \$

1) Au premier trimestre de 2019, nous avons mis en œuvre les révisions du BSIF apportées à la ligne directrice sur les normes de fonds propres, y compris le cadre de titrisation révisé. Par conséquent, certaines expositions qui étaient auparavant assujetties à l'approche NI sont maintenant assujetties à l'approche standard. En 2018, l'ECD était présentée nette de garanties financières de 6 M\$.

Prêts personnels garantis par des biens immobiliers

Le portefeuille de prêts personnels garantis par des biens immobiliers comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille ne présente qu'un faible risque, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts hypothécaires ayant un ratio prêt-garantie supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils soient bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolubles, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé, le cas échéant, rejette une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

Le tableau suivant présente le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, au 31 octobre 2019	Prêts hypothécaires à l'habitation ¹				Marges de crédit hypothécaires ²		Total			
	Assurés		Non assurés		Non assurés		Assurés		Non assurés	
Ontario ³	28,8 \$	28 %	75,3 \$	72 %	11,3 \$	100 %	28,8 \$	25 %	86,6 \$	75 %
Colombie-Britannique et territoires ⁴	10,3	25	31,6	75	4,3	100	10,3	22	35,9	78
Alberta	13,5	53	11,8	47	2,6	100	13,5	48	14,4	52
Québec	5,7	38	9,1	62	1,4	100	5,7	35	10,5	65
Provinces des Prairies / du Centre	3,7	51	3,6	49	0,8	100	3,7	46	4,4	54
Provinces de l'Atlantique	4,2	51	4,0	49	0,8	100	4,2	46	4,8	54
Portefeuille canadien ^{5, 6}	66,2	33	135,4	67	21,2	100	66,2	30	156,6	70
Portefeuille américain ⁵	—	—	1,5	100	0,1	100	—	—	1,6	100
Autre portefeuille international ⁵	—	—	2,2	100	—	—	—	—	2,2	100
Total des portefeuilles	66,2 \$	32 %	139,1 \$	68 %	21,3 \$	100 %	66,2 \$	29 %	160,4 \$	71 %
31 octobre 2018	77,0 \$	37 %	129,0 \$	63 %	22,2 \$	100 %	77,0 \$	34 %	151,2 \$	66 %

1) Les soldes reflètent la valeur du capital.

2) Nous n'avons aucune marge de crédit hypothécaire assurée aux 31 octobre 2019 et 2018.

3) Comprend un montant de 14,1 G\$ (17,0 G\$ en 2018) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 49,0 G\$ (45,9 G\$ en 2018) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 6,6 G\$ (6,9 G\$ en 2018) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Toronto.

4) Comprend un montant de 4,6 G\$ (5,6 G\$ en 2018) de prêts hypothécaires à l'habitation assurés, un montant de 22,1 G\$ (22,0 G\$ en 2018) de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et un montant de 2,7 G\$ (2,8 G\$ en 2018) de marges de crédit hypothécaires de la région du Grand Vancouver.

5) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier.

6) Une tranche de 72 % (73 % en 2018) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés qui ont été montés et acquis au cours de l'exercice.

Pour l'exercice clos le 31 octobre

	2019		2018	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario ²	63 %	67 %	63 %	67 %
Colombie-Britannique et territoires ³	61	64	60	63
Alberta	68	72	68	72
Québec	68	73	68	72
Provinces des Prairies / du Centre	69	74	69	73
Provinces de l'Atlantique	72	74	72	74
Portefeuille canadien ⁴	64 %	68 %	64 %	67 %
Portefeuille américain ⁴	69	63	68	67
Autre portefeuille international ⁴	72 %	négl.	73 %	négl.

- 1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés et acquis depuis peu sont calculés en fonction de la moyenne pondérée.
- 2) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 62 % (61 % en 2018).
- 3) Les ratios prêt-garantie moyens pour les prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver qui ont été montés au cours de l'exercice se sont établis à 57 % (56 % en 2018).
- 4) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier.
négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 octobre 2019 ^{1, 2}	55 %	54 %
31 octobre 2018 ^{1, 2}	54 %	53 %

- 1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2019 et 2018 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 septembre 2019 et 2018. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des maisons au Canada.
- 2) Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Toronto s'est élevé à 50 % (51 % en 2018). Le ratio prêt-garantie moyen pour notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés de la région du Grand Vancouver s'est élevé à 47 % (43 % en 2018).

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, américains et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, et le deuxième tableau présente les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements réels des clients, qui comprennent les paiements d'un autre montant que le montant contractuel minimum ou dont la fréquence est différente.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 octobre 2019	– %	1 %	2 %	6 %	49 %	42 %	– %	– %
31 octobre 2018 ¹	– %	1 %	2 %	4 %	45 %	48 %	– %	– %
Portefeuille américain								
31 octobre 2019	– %	2 %	2 %	1 %	9 %	86 %	– %	– %
31 octobre 2018 ¹	– %	2 %	4 %	2 %	10 %	82 %	– %	– %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2019	9 %	16 %	23 %	23 %	17 %	12 %	– %	– %
31 octobre 2018 ¹	8 %	16 %	26 %	22 %	17 %	11 %	– %	– %

- 1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 octobre 2019	2 %	4 %	6 %	13 %	40 %	30 %	3 %	2 %
31 octobre 2018 ¹	2 %	4 %	7 %	11 %	36 %	32 %	5 %	3 %
Portefeuille américain								
31 octobre 2019	1 %	4 %	11 %	10 %	13 %	61 %	– %	– %
31 octobre 2018 ¹	2 %	4 %	13 %	12 %	13 %	55 %	– %	1 %
Autre portefeuille international								
31 octobre 2019	7 %	13 %	23 %	24 %	18 %	14 %	1 %	– %
31 octobre 2018 ¹	7 %	16 %	25 %	22 %	17 %	11 %	1 %	1 %

- 1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Nous avons deux types de risques liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2019, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 25,2 G\$ (24,1 G\$ en 2018), et une tranche de 33 % de ces prêts (38 % en 2018) était assurée. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 1,3 G\$ (1,6 G\$ en 2018) ou 1,0 % (1,3 % en 2018) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 4,0 G\$ (3,0 G\$ en 2018). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 108 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix des logements, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés lorsque le Canada a connu une récession. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre solide situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Rendement au chapitre de la qualité du crédit

Au 31 octobre 2019, les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 398,1 G\$ (381,7 G\$ en 2018). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les prêts étudiants) constituent 66 % (69 % en 2018) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) constituent le solde du portefeuille.

Les prêts à la consommation ont augmenté de 1,5 G\$, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation des prêts hypothécaires à l'habitation de 0,9 G\$. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont augmenté de 14,9 G\$, ou 13 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, ce qui est attribuable essentiellement aux secteurs de l'immobilier et de la construction, aux institutions financières ainsi qu'aux secteurs des services publics, de l'agriculture et du transport.

Prêts douteux

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la dotation à la provision pour pertes sur créances :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2019			2018		
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total
Prêts douteux bruts						
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	s. o.	626 \$	684 \$	1 310 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	s. o.	27	195	222
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	621 \$	859 \$	1 480 \$	653	879	1 532
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice	1 204	2 004	3 208	559	1 907	2 466
Transfert dans les prêts productifs au cours de l'exercice	(134)	(394)	(528)	(110)	(463)	(573)
Remboursements nets	(239)	(575)	(814)	(190)	(532)	(722)
Montants radiés	(190)	(940)	(1 130)	(116)	(934)	(1 050)
Recouvrements de prêts et avances auparavant radiés	—	—	—	—	—	—
Cessions de prêts ¹	(361)	—	(361)	(182)	—	(182)
Prêts dépréciés acquis	—	—	—	—	—	—
Change et autres	10	1	11	7	2	9
Solde à la fin de l'exercice	911 \$	955 \$	1 866 \$	621 \$	859 \$	1 480 \$
Provision pour pertes sur créances – prêts douteux²						
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	s. o.	191 \$	286 \$	477 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	s. o.	13	(25)	(12)
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	230 \$	252 \$	482 \$	204	261	465
Montants radiés	(190)	(940)	(1 130)	(116)	(934)	(1 050)
Recouvrements de montants radiés au cours d'exercices antérieurs	13	181	194	12	178	190
Montant passé en charges au compte de résultat ³	350	795	1 145	188	764	952
Intérêts courus sur prêts douteux	(18)	(22)	(40)	(10)	(13)	(23)
Cessions de prêts ¹	—	—	—	(48)	—	(48)
Transferts	—	—	—	—	—	—
Change et autres	(9)	2	(7)	—	(4)	(4)
Solde à la fin de l'exercice	376 \$	268 \$	644 \$	230 \$	252 \$	482 \$
Prêts douteux nets⁴						
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	s. o.	s. o.	s. o.	435 \$	398 \$	833 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	s. o.	s. o.	14	220	234
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	391 \$	607 \$	998 \$	449	618	1 067
Variation nette des prêts douteux bruts	290	96	386	(32)	(20)	(52)
Variation nette de la provision	(146)	(16)	(162)	(26)	9	(17)
Solde à la fin de l'exercice	535 \$	687 \$	1 222 \$	391 \$	607 \$	998 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets	0,31 %			0,26 %		

1) Comprennent des prêts d'une valeur nominale de 116 M\$ et des pertes de crédit attendues de 48 M\$ qui ont été décomptabilisés en raison d'un accord de restructuration de la dette conclu avec le gouvernement de la Barbade le 31 octobre 2018.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Compte non tenu de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées aux facilités de crédit inutilisées et aux autres expositions hors bilan considérées douteuses.

4) À compter du 1^{er} novembre 2017, les prêts douteux nets sont des prêts douteux bruts, déduction faite de la provision pour pertes sur créances de troisième stade. Dans les périodes précédentes, les prêts douteux nets se calculaient en déduisant des prêts douteux bruts la provision individuelle et la tranche de la provision collective relative aux prêts douteux, qui étaient généralement des prêts en souffrance depuis 90 jours.

s. o. Sans objet.

Prêts douteux bruts

Au 31 octobre 2019, les prêts douteux bruts s'élevaient à 1 866 M\$, soit une hausse de 386 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout des augmentations enregistrées dans le secteur des services de détail et de gros, qui a inscrit une dépréciation liée à la fraude, et dans le secteur des services aux entreprises, ainsi que de la hausse inscrite par le portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada.

65 % des prêts douteux bruts se rapportaient au Canada, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de prêts personnels, au secteur des services de détail et de gros et au secteur des services aux entreprises.

18 % des prêts douteux bruts se rapportaient à CIBC FirstCaribbean, dont la majorité était liée aux portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, au secteur de l'immobilier et de la construction et au portefeuille des prêts personnels.

Les prêts douteux bruts restants se rapportaient aux États-Unis, dont la majorité dans les secteurs du pétrole et du gaz, des services aux entreprises et de l'immobilier et de la construction.

Se reporter à la section Information financière annuelle supplémentaire pour des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux.

Provision pour pertes sur créances – prêts douteux

La provision pour pertes sur prêts douteux s'est chiffrée à 644 M\$, soit une hausse de 162 M\$ par rapport à celle de l'exercice précédent, du fait surtout d'une hausse enregistrée dans le secteur des services de détail et de gros, qui comprend une dépréciation liée à la fraude, ainsi que des augmentations enregistrées dans les secteurs des services aux entreprises, du pétrole et du gaz, et de l'agriculture, contrebalancées en partie par les baisses liées à CIBC FirstCaribbean.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Europe

Le tableau suivant présente nos expositions à des pays d'Europe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro.

Nos expositions directes présentées dans les tableaux ci-après se composent : A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur valeur comptable); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, compte non tenu de la provision pour pertes sur créances de troisième stade, le cas échéant); et C) des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Du total de nos expositions directes en Europe, environ 45 % (46 % en 2018) correspondent à des entités dans des pays assortis d'une note Aaa/AAA attribuée par Moody's ou S&P, ou les deux.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

Expositions directes												
En millions de dollars, au 31 octobre 2019	Capitalisées				Non capitalisées				Créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres ¹			
	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Total des expositions capitalisées (A)	Prêts aux entreprises	Prêts aux banques	Total des expositions non capitalisées (B)	Prêts aux entreprises	Prêts aux entités souveraines	Prêts aux banques	Expositions nettes (C)	Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
Autriche	– \$	679 \$	16 \$	695 \$	– \$	13 \$	13 \$	– \$	– \$	1 \$	1 \$	709 \$
Finlande	78	–	419	497	72	–	72	–	–	–	–	569
France	49	52	242	343	263	33	296	20	–	31	51	690
Allemagne	427	1 091	731	2 249	329	111	440	22	–	48	70	2 759
Irlande	152	–	169	321	6	13	19	13	–	112	125	465
Luxembourg	111	–	1 590	1 701	103	–	103	2	–	33	35	1 839
Pays-Bas	369	462	191	1 022	161	78	239	63	–	2	65	1 326
Norvège	–	329	316	645	613	–	613	–	–	–	–	1 258
Espagne	1	–	1	2	66	29	95	–	–	5	5	102
Suède	38	541	150	729	155	–	155	13	–	1	14	898
Suisse	357	–	42	399	8	–	8	4	–	88	92	499
Royaume-Uni	1 395	627	1 418	3 440	3 442	280	3 722	652	46	138	836	7 998
Autres pays d'Europe	56	–	35	91	17	23	40	–	70	3	73	204
Total pour l'Europe	3 033 \$	3 781 \$	5 320 \$	12 134 \$	5 235 \$	580 \$	5 815 \$	789 \$	116 \$	462 \$	1 367 \$	19 316 \$
31 octobre 2018	1 821 \$	2 686 \$	3 649 \$	8 156 \$	4 472 \$	482 \$	4 954 \$	626 \$	72 \$	1 048 \$	1 746 \$	14 856 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC et des garanties. La garantie offerte à l'égard des créances réévaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 1,0 G\$ (0,8 G\$ au 31 octobre 2018), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 20,5 G\$ (20,5 G\$ au 31 octobre 2018), les deux garanties consistant en des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

Nous avons des expositions indirectes à des entités européennes de 589 M\$ (465 M\$ en 2018) puisque nous avons reçu, de la part de contreparties qui ne sont pas établies en Europe, des titres de créance et des titres de participation émis par des entités européennes à titre de garanties aux termes des transactions de dérivés et des activités d'emprunts de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions à certaines activités

Conformément aux recommandations du Financial Stability Board, cette section donne des précisions sur une activité choisie dans nos activités poursuivies et nos activités abandonnées auxquelles les investisseurs pourraient s'intéresser en raison de leurs caractéristiques du risque et de la conjoncture du marché.

Prêts immobiliers aux États-Unis

Dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, nous exploitons une plateforme immobilière de services complets. Après la phase de construction et une fois que les biens seront productifs, nous pourrions à l'occasion offrir du financement à taux fixe dans le contexte d'un programme permanent (généralement assorti d'une échéance moyenne de 10 ans). Ce portefeuille d'expositions sur financement permanent, qui représente une petite tranche du total de notre portefeuille de prêts immobiliers aux États-Unis servira de dispositif de conservation de titres et sera intégré à des programmes futurs de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC). Nous ne conservons aucune exposition à l'égard de ces programmes de TACHC. Au 31 octobre 2019, le portefeuille d'expositions sur financement permanent s'élevait à 114 M\$ (41 M\$ en 2018).

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement s'entend du risque que, dans le cadre d'un échange de devises ou de paiement de capital convenu et simultanément, la contrepartie ne verse pas les montants dus à la CIBC. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale des opérations de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Activités de titrisation

Nous participons à trois types d'activités de titrisation : nous titrisons les actifs dont nous faisons le montage, nous titrisons des actifs montés par des tiers et nous menons des activités de négociation sur des produits titrisés.

La titrisation des actifs dont nous faisons le montage sert principalement de mécanisme de financement. Le risque de crédit sur les actifs sous-jacents dans le cadre de ces transactions est transféré à l'entité structurée, la CIBC conservant une exposition au risque de première perte, et les autres investisseurs s'exposant au risque de crédit résiduel.

Les activités de titrisation à l'égard d'actifs montés par des tiers peuvent comprendre la titrisation de tels actifs par l'entremise de fonds multicédants de PCAC (ou des programmes similaires) dont nous sommes le promoteur (ce qui comprend des entités structurées consolidées et non consolidées; se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 de nos états financiers pour plus de précisions) ou d'une exposition directe à des structures d'accueil dont les promoteurs sont des clients. Les risques associés aux expositions de titrisation d'actifs montés par des clients sont atténués par la structure des transactions, laquelle comprend des rehaussements de crédit. Pour les transactions à l'égard desquelles nous conservons le risque de crédit associé aux expositions que nous détenons, nous touchons des produits d'intérêts sur ces positions. Pour les transactions dans les fonds multicédants de PCAC, nous sommes également exposés au risque de liquidité lié à l'incapacité potentielle de renouveler le PCAC qui arrive à échéance sur le marché. Nous touchons des honoraires pour les services que nous fournissons à ces fonds multicédants de PCAC.

Nous participons également à la négociation de TACM et de PCAC afin de toucher des produits à titre de preneur ferme et de teneur de marché. Nous sommes exposés au risque de crédit et au risque de marché à l'égard des valeurs que nous détenons sur une base temporaire jusqu'à leur vente à un investisseur.

Les exigences de fonds propres au titre des expositions associées aux activités de titrisation sont établies à l'aide d'une des approches suivantes : l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA), l'approche fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), l'approche basée sur les évaluations internes (SEC-IAA) ou l'approche standard (SEC-SA).

L'approche SEC-IAA, qui s'appuie sur les cotes de risque internes, est utilisée aux fins des expositions de titrisation liées aux fonds multicédants de PCAC lorsqu'aucune notation externe n'est disponible pour les expositions de titrisation, mais que le PCAC lui-même est coté à l'externe. Le processus d'évaluation interne comprend l'évaluation d'un certain nombre de facteurs, dont les caractéristiques de groupes, notamment les critères d'admissibilité des actifs et les limites de concentration, les facteurs déclencheurs de transactions, le profil de risque du vendeur d'actifs, la capacité de remboursement et les simulations de crise pour les flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont soumis à des simulations de crise fondées sur le rendement historique des actifs en utilisant nos modèles internes de notation du risque par catégorie d'actifs. Ces modèles sont assujettis à nos politiques d'atténuation du risque liées aux modèles, et l'équipe de validation des modèles du groupe Gestion du risque en assure une révision indépendante. Les variables utilisées dans le cadre des simulations de crise afin d'établir le profil de risque d'une transaction et le rehaussement de crédit requis sont adaptées à chaque catégorie d'actifs et à chaque transaction en fonction de l'évaluation des facteurs décrits ci-dessus et sont établies conformément à nos méthodes et lignes directrices en matière d'évaluation du risque interne. Les cotes de risque internes sont associées aux cotes de risque externes équivalentes émises par des organismes externes d'évaluation du crédit (DBRS, Fitch, Moody's et S&P) et sont utilisées pour déterminer les pondérations du risque appropriées aux fins des fonds propres. Les expositions de titrisation et le rendement des actifs sous-jacents sont surveillés de façon continue. Le groupe Gestion du risque agit comme deuxième ligne de défense en assurant une surveillance indépendante des hypothèses utilisées pour l'évaluation des risques et pour statuer sur l'attribution des cotes de risque interne. L'approche SEC-IAA s'applique à différents types d'actifs de nos fonds multicédants de PCAC, dont des prêts et contrats de location automobiles, des prêts à la consommation, des soldes de cartes de crédit, des créances liées aux plans de financement de stocks des concessionnaires automobiles, des prêts et contrats de location de matériel, des créances locatives liées à des parcs de véhicules, des prêts aux franchises, des prêts hypothécaires à l'habitation, et des comptes clients.

Les cotes de risque internes établies aux fins des expositions de titrisation servent également à estimer les pertes de crédit attendues selon les exigences de l'IFRS 9, à déterminer le capital économique et à fixer des limites de risque.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et marchandises détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la gestion de l'actif et du passif (GAP) et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense. Les secteurs d'activité et les groupes de contrôle représentent la première ligne de défense et sont responsables de gérer le risque de marché associé à leurs activités.

La deuxième ligne de défense est le groupe Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de négociation, d'un directeur spécialisé en risque de marché, aidé de directeurs régionaux, Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de marché. Elle communique les résultats de ses évaluations aux membres de la direction et du conseil.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque. La fonction Vérification interne présente les résultats de son évaluation à la direction et au conseil d'administration.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à l'examen et à la validation des modèles, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles.

Limites de risque de marché

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise et de montants notionnels ou de toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites imposées par le conseil contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites imposées par la direction contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles imposées par le conseil afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation. Elles sont établies en fonction de la VAR et d'une variété de paramètres, dont les simulations de crise.

Les limites de la direction sont établies par le chef de la gestion du risque, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le conseil. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus de contrôle sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour un rapport détaillé sur le risque ainsi qu'un sommaire de suivi des limites, documents qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le CGMR et le CGR.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions, au change, aux marchandises et au risque spécifique de la dette, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux liés aux obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, aux obligations souveraines, aux obligations de sociétés, aux produits titrisés ou aux dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions et des volatilités, y compris les corrections du marché prévues;
 - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - le risque spécifique de la dette mesure l'incidence des fluctuations de la volatilité du rendement d'un instrument de créance par rapport à la volatilité du rendement d'un indice obligataire représentatif;
 - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de la diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis.
- la sensibilité aux prix, qui mesure la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée;
- la VAR en situation de crise, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs dans des conditions difficiles. Les changements de taux, de prix, de volatilités et d'écarts sur un horizon de dix jours par rapport à une période historique de situation de crise s'appliquent aux positions actuelles et déterminent la VAR en situation de crise;
- les exigences supplémentaires liées aux risques, qui permettent d'évaluer les fonds propres requis en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaut sur les titres de créance dans les portefeuilles de négociation;
- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats observés et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes.

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2019				2018				
	Exposés au risque de marché				Exposés au risque de marché				
	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 840 \$	– \$	1 711 \$	2 129 \$	4 380 \$	– \$	2 340 \$	2 040 \$	de change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	13 519	641	12 878	–	13 311	96	13 215	–	de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	121 310	42 403	78 907	–	101 664	49 784	51 880	–	lié aux actions, de taux d'intérêt
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 664	–	3 664	–	5 488	–	5 488	–	de taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	56 111	–	56 111	–	43 450	–	43 450	–	de taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	208 652	–	208 652	–	207 749	–	207 749	–	de taux d'intérêt
Prêts personnels	43 651	–	43 651	–	43 058	–	43 058	–	de taux d'intérêt
Cartes de crédit	12 755	–	12 755	–	12 673	–	12 673	–	de taux d'intérêt
Entreprises et gouvernements	125 798	20 226 ¹	105 572	–	109 555	15 730 ¹	93 825	–	de taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(1 915)	–	(1 915)	–	(1 639)	–	(1 639)	–	de taux d'intérêt
Dérivés	23 895	22 610	1 285	–	21 431	19 132	2 299	–	de taux d'intérêt, de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 167	–	9 167	–	10 265	–	10 265	–	de taux d'intérêt
Autres actifs	31 157	1 957	17 985	11 215	25 714	561	15 474	9 679	de taux d'intérêt, lié aux actions, de change
	651 604 \$	87 837 \$	550 423 \$	13 344 \$	597 099 \$	85 303 \$	500 077 \$	11 719 \$	
Dépôts	485 712 \$	44 \$ ²	437 634 \$	48 034 \$	461 015 \$	507 \$ ²	414 051 \$	46 457 \$	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 635	14 721	914	–	13 782	13 731	51	–	de taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 822	–	1 822	–	2 731	–	2 731	–	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	51 801	–	51 801	–	30 840	–	30 840	–	de taux d'intérêt
Dérivés	25 113	23 679	1 434	–	20 973	19 013	1 960	–	de taux d'intérêt, de change
Acceptations	9 188	–	9 188	–	10 296	–	10 296	–	de taux d'intérêt
Autres passifs	19 069	2 096	8 111	8 862	18 266	2 051	8 527	7 688	de taux d'intérêt
Titres secondaires	4 684	–	4 684	–	4 080	–	4 080	–	de taux d'intérêt
	613 024 \$	40 540 \$	515 588 \$	56 896 \$	561 983 \$	35 302 \$	472 536 \$	54 145 \$	

1) Exclut des prêts de 115 M\$ (39 M\$ en 2018) qui sont réservés à des fins de titrisation future. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.

2) Comprend des dépôts désignés à leur juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de taux de change, d'actions, de marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la VAR est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et d'autres mesures de risque.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs n'inclura pas tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne suppose aucune mesure prise par la direction pour réduire les pertes.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel, des produits de pétrole brut et des métaux précieux nord-américains.

VAR par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2019				2018			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	10,1 \$	2,8 \$	8,5 \$	5,2 \$	7,6 \$	2,9 \$	3,5 \$	4,5 \$
Risque d'écart de taux	2,0	0,9	1,5	1,3	2,0	0,5	1,6	1,0
Risque lié aux actions	10,4	1,7	3,4	3,1	8,4	1,7	3,7	2,8
Risque de change	4,3	0,6	2,9	2,1	4,6	0,5	1,3	1,6
Risque lié aux marchandises	5,0	1,1	3,9	2,4	4,7	1,0	1,5	1,8
Risque spécifique de la dette	2,4	1,3	1,9	1,7	2,7	0,9	1,3	1,5
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(15,3)	(10,1)	négl.	négl.	(7,9)	(7,9)
Total de la VAR (mesure de un jour)	10,8 \$	3,6 \$	6,8 \$	5,7 \$	10,4 \$	4,0 \$	5,0 \$	5,3 \$

1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille. négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 a augmenté de 0,4 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite principalement d'une hausse du risque de taux d'intérêt, du risque lié aux marchandises et du risque de change.

VAR en situation de crise

La mesure de la VAR en situation de crise sert à reproduire le calcul de la VAR qui serait appliqué à notre portefeuille actuel si les valeurs des facteurs du risque de marché pertinents étaient tirées d'une période de tension sur les marchés. Les données du modèle sont calibrées selon des données historiques observées sur une période continue de 12 mois de conditions financières très difficiles qui s'appliquent à notre portefeuille actuel, depuis décembre 2006. Notre période actuelle de VAR en situation de crise s'échelonne du 2 septembre 2008 au 31 août 2009.

VAR en situation de crise par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2019				2018			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	37,0 \$	8,9 \$	26,4 \$	19,4 \$	33,8 \$	6,8 \$	14,2 \$	17,4 \$
Risque d'écart de taux	18,1	7,9	11,1	12,1	17,9	4,0	17,9	9,6
Risque lié aux actions	20,2	1,4	2,2	3,9	7,8	0,8	6,3	3,4
Risque de change	29,5	0,6	6,5	10,4	15,5	0,5	2,7	5,3
Risque lié aux marchandises	11,9	1,3	11,9	4,8	7,9	1,3	2,5	2,5
Risque spécifique de la dette	7,3	4,1	4,9	5,5	6,7	2,6	6,3	4,6
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(42,0)	(40,9)	négl.	négl.	(33,4)	(30,4)
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	47,1 \$	3,5 \$	21,0 \$	15,2 \$	22,6 \$	3,7 \$	16,5 \$	12,4 \$

1) Le total de la VAR en situation de crise est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille. négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 a augmenté de 2,8 M\$ en regard de celle de l'exercice précédent, par suite d'une hausse du risque de change, du risque d'écart de taux, du risque lié aux marchandises et du risque de taux d'intérêt liée au positionnement au sein du portefeuille de négociation.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Les exigences supplémentaires liées aux risques sont une mesure du risque de défaut et du risque de migration pour les titres de créance détenus dans les portefeuilles de négociation. Notre méthode de calcul des exigences supplémentaires liées aux risques est une technique statistique qui permet de mesurer le risque de migration et le risque de défaut des émetteurs sur une période de un an, en simulant une modification des notes de crédit. Des tests de l'horizon de liquidité, du taux de recouvrement, de la corrélation et de la PD et de migration ont servi à valider le modèle.

Exigences supplémentaires liées aux risques – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2019				2018			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de défaut	268,8 \$	124,0 \$	132,1 \$	180,2 \$	214,2 \$	71,5 \$	176,1 \$	143,2 \$
Risque de migration	111,2	45,5	67,7	72,2	155,5	33,3	53,1	57,6
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice) ¹	371,4 \$	186,5 \$	199,8 \$	252,4 \$	291,5 \$	147,8 \$	229,2 \$	200,8 \$

1) La valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) ne sont pas la somme de tous les montants, car ces valeurs peuvent se présenter pendant des jours différents.

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 ont augmenté de 51,6 M\$ en regard de celles de l'exercice précédent en raison de l'effet de diversification moins important au sein de notre portefeuille de titres à revenu fixe.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique, ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le contenu du portefeuille ne change pas. Le processus des essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique et les pertes découlant des activités de négociation excèdent la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

Le groupe Vérification interne passe également en revue nos modèles, nos processus de validation et nos résultats tirés des essais à rebours. En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, un essai à rebours a donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale, conformément aux attentes sur le plan statistique.

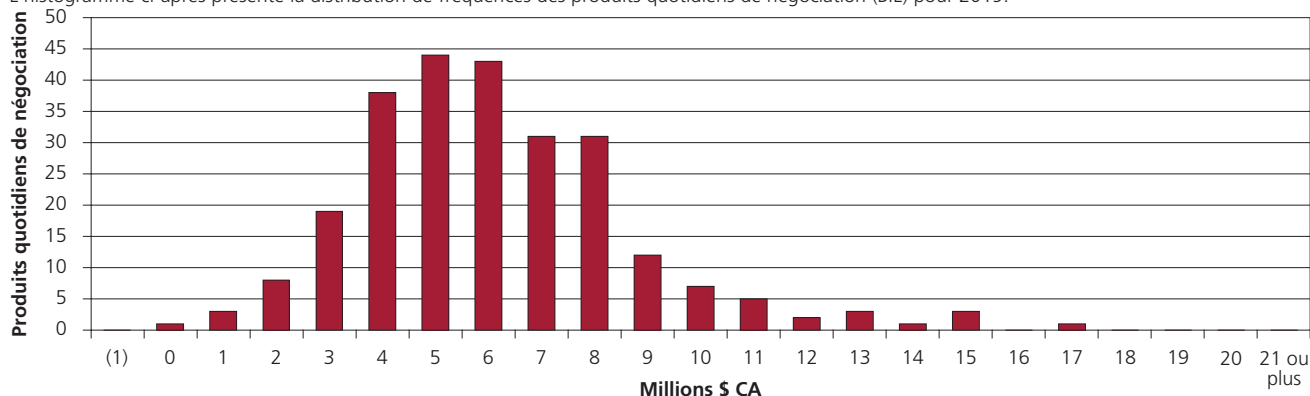
Produits de négociation

Les produits de négociation (BIE) comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Les produits de négociation (BIE) présentés dans les graphiques ci-dessous excluent certains portefeuilles abandonnés.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 99,6 % des jours. Le profit le plus important, qui a totalisé 16,6 M\$, a été enregistré le 30 août 2019. Il est attribuable au cours normal des activités au sein de notre secteur d'activité Marchés CIBC, réseau mondial, notamment dans les dérivés sur actions. La perte la plus importante, qui a totalisé 0,6 M\$ a été enregistrée le 16 août 2019, en raison surtout d'une perte enregistrée au titre des dérivés sur actions. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 5,6 M\$ au cours de l'exercice, et la BIE quotidienne moyenne a été de 0,7 M\$. La hausse importante de la VAR enregistrée en mai 2019 est attribuable à une transaction d'envergure liée aux activités de souscription de titres de participation.

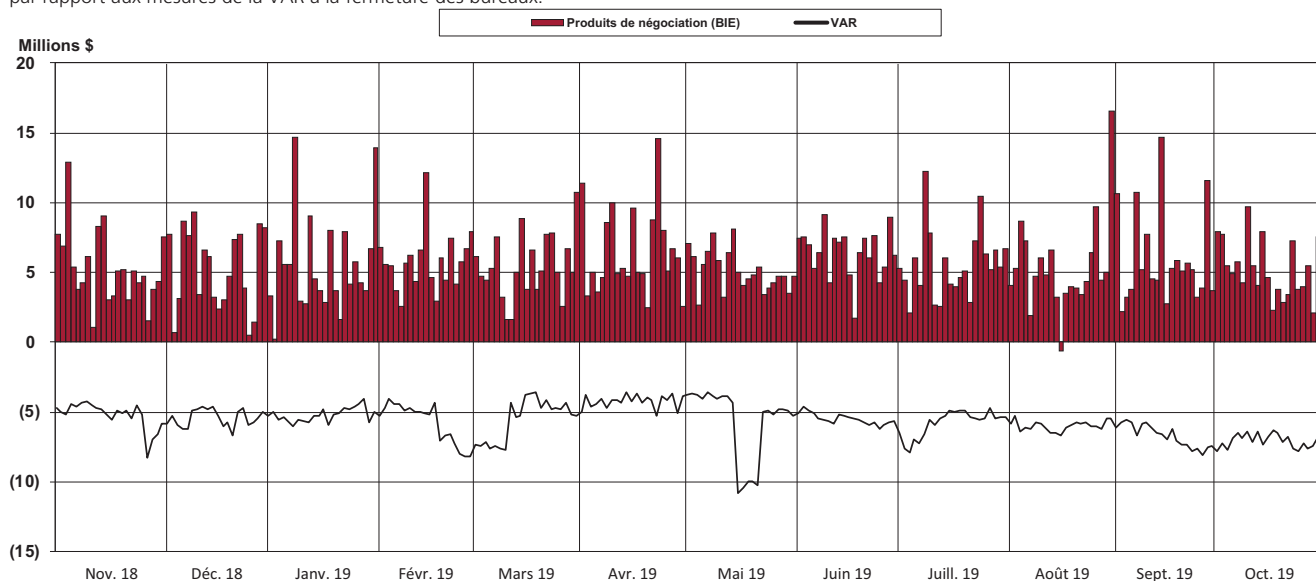
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2019¹

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2019.



Produits de négociation (BIE)¹ c. la VAR

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (BIE) de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux.



1) Exclut certains rajustements de prix de transfert de fin de mois et d'autres rajustements divers.

Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter des concentrations de risque possibles.

Nous mesurons l'incidence sur la valeur des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Notre approche simule l'incidence sur le résultat d'événements extrêmes sur le marché sur une période d'un mois, en supposant qu'aucune mesure d'atténuation du risque ne soit prise au cours de cette période afin de refléter la baisse de la liquidité sur le marché qui accompagne généralement ces événements.

Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques prédites par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 1994 et les événements de marché qui ont suivi la crise du marché de 2008. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Asie. En mars 2019, un scénario de rechange à la crise des prêts hypothécaires à risque a été ajouté en remplacement du scénario de crise des prêts hypothécaires à risque historique. Ce scénario de rechange à la crise des prêts hypothécaires à risque tient compte du comportement du marché en présumant que les positions peuvent être assorties d'une couverture dynamique au cours du scénario, ce qui raccourcit la période de détention (par rapport à celle du scénario de crise des prêts hypothécaires à risque historique). En septembre 2019, deux scénarios de Brexit actualisés ont été ajoutés pour tenir compte des événements récents au Royaume-Uni et en Europe : i) un scénario de Brexit dur dans lequel le Royaume-Uni quitte l'Union européenne sans accord officiel ou après des élections anticipées remportées par des conservateurs purs et durs, et ii) un scénario de non-Brexit, soit un scénario fondé sur un deuxième référendum dans lequel des élections anticipées au Royaume-Uni sont remportées par une coalition entre les libéraux-démocrates et les travaillistes, entraînant la tenue d'un deuxième référendum dont les résultats mèneraient à la révocation de l'article 50.

Ci-après figurent des exemples de nos principaux scénarios de simulations de crise que nous appliquons actuellement quotidiennement pour mieux comprendre l'exposition du risque possible en situation de crise.

- Scénario de rechange à la crise des prêts hypothécaires à risque
- Resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis – 1994
- Défaut de paiement de la dette des États-Unis et déclassement de la note de crédit
- Brexit – Brexit dur
- Crise du marché canadien
- Mesures protectionnistes aux États-Unis
- Crise bancaire dans la zone euro
- Non-Brexit – deuxième référendum
- Réduction d'assouplissement quantitatif et correction des prix d'actifs
- Choc pétrolier et correction boursière
- Transition difficile en Chine

Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents. Dans le cadre du suivi des limites de simulations de crise, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable en fonction de l'appétit pour le risque dans son ensemble, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Dérivés sur marchandises non négociés en Bourse

Dans le cours normal des affaires, nous effectuons des transactions sur des contrats de dérivés sur marchandises non négociés en Bourse. Nous contrôlons et gérons le risque lié aux dérivés sur marchandises non négociés en Bourse grâce aux méthodes de la VAR et de simulations de crise décrites précédemment. Nous utilisons des techniques de modélisation ou d'autres méthodes d'évaluation afin d'établir la juste valeur de ces contrats.

Le tableau suivant présente la juste valeur en fonction de l'échéance des contrats sur marchandises non négociés en Bourse :

En millions de dollars, au 31 octobre 2019	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Échéance à moins de 1 an	453 \$	615 \$	(162)\$
Échéance de 1 an à 3 ans	394	797	(403)
Échéance de 4 ans à 5 ans	256	254	2
Échéance à plus de 5 ans	473	18	455
	1 576 \$	1 684 \$	(108)\$

Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque découlant d'écarts entre l'actif et le passif, qui ne provient pas d'activités de négociation et d'activités liées à la négociation. Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan, ainsi que des options intégrées des produits de détail. Ces options découlent principalement des engagements hypothécaires et du risque de remboursement anticipé des produits hypothécaires, des dépôts sans échéance et de certains certificats de placement garanti assortis de caractéristiques de rachat anticipé. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, sont employés pour gérer ces risques.

Le conseil surveille la gestion du risque de marché lié aux activités autres que de négociation, établit le degré d'intérêt à l'égard du risque et approuve chaque année les limites de risque de marché. Le CMGAP et son sous-comité, le comité de gestion de l'actif et du passif, passent régulièrement en revue les positions exposées au risque de marché structurel et assurent la surveillance de la haute direction.

Outre les limites approuvées par le conseil à l'égard des expositions du résultat et de la valeur économique, des limites de gestion plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque. Le groupe de GAP du groupe Trésorerie est responsable de la gestion continue du risque de marché structurel à l'échelle de l'entreprise, et la surveillance indépendante et la conformité à la politique de risque de marché lié aux activités autres que de négociation sont assurées par le groupe Gestion du risque, Marchés des capitaux.

Les activités liées à la GAP sont conçues pour gérer l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. La sensibilité des produits nets d'intérêts est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur les produits nets d'intérêts avant impôt sur 12 mois prévus d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles déterminées, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro.

Le tableau ci-après présente l'incidence éventuelle qu'aurait une hausse ou une baisse immédiate et soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les 12 prochains mois, ajustée pour tenir compte des hypothèses sur les éléments structurels (à l'exception des capitaux propres pris en compte dans le calcul de la valeur actuelle des capitaux propres), des remboursements anticipés estimatifs et des retraits anticipés potentiels.

Sensibilité au risque de taux d'intérêt structurel – mesures

En millions de dollars (avant impôt), au 31 octobre

	2019		2018	
	\$ CA ¹	\$ US	\$ CA ¹	\$ US
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	192 \$	24 \$	170 \$	32 \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(511)	(307)	(396)	(230)
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts	(190)	(35)	(246)	(58)
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	388	206	316	269

1) Comprend l'exposition au dollar canadien et à d'autres devises.

Risque de change

Le risque de change structurel s'entend essentiellement du : a) risque inhérent à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change, et b) de l'actif pondéré en fonction du risque libellé en monnaies étrangères et des déductions de fonds propres libellées en monnaies étrangères. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements dans une monnaie analogue. Nous gérons activement cette position afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres est conforme à la politique approuvée par le chef de la gestion du risque, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat et les capitaux propres. Le risque de change structurel est géré par le groupe Trésorerie sous la direction du CMGAP. Le degré de conformité à la politique sur le risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation ainsi qu'aux limites de risque de marché est surveillé quotidiennement par le groupe Gestion du risque, Marché des capitaux.

Au 31 octobre 2019, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 153 M\$ (130 M\$ en 2018) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. De manière générale, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé.

Nous procédons à des transactions de couverture pour certaines charges liées à des contrats libellés en monnaies étrangères au moyen de dérivés qui sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. La variation nette de la juste valeur de ces dérivés de couverture, comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global, a donné lieu à un profit de 3 M\$ (8 M\$ en 2018) après impôt. Ce montant sera sorti du cumul des autres éléments du résultat global pour contrebalancer les fluctuations de change couvertes au fur et à mesure que les charges seront engagées.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 12 et 13 des états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti ou sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Cette instabilité du résultat peut ne pas être représentative du risque global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation découle principalement de notre stratégie et de nos activités d'expansion de l'entreprise, ainsi que de nos activités de services de Banque d'affaires. Les placements sont composés de titres de participation de sociétés fermées et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, au 31 octobre		Coût amorti	Juste valeur
2019	Titres de participation évalués à la JVAERG	533 \$	602 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence¹	57	85
		590 \$	687 \$
2018	Titres de participation évalués à la JVAERG	468 \$	562 \$
	Placements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence¹	63	101
		531 \$	663 \$

1) Excluent nos coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Pour plus de précisions, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés.

Risque lié aux régimes de retraite

Un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies sont administrés à l'échelle mondiale. Au 31 octobre 2019, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient une situation de l'actif net de 116 M\$, comparativement à 311 M\$ au 31 octobre 2018. La variation de la situation de l'actif net de nos régimes de retraite est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

Nos régimes de retraite offerts au Canada constituent environ 90 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (le régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'assurer une gouvernance et une surveillance saines incombe au CRRPD qui délègue les pouvoirs de gestion au Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR). L'élaboration d'une stratégie de placement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC repose sur un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement.

Le service de placement des régimes de pension du groupe Trésorerie assure l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de placement sur mesure de façon à offrir de façon soutenue des prestations de retraite avec une tolérance au risque et une incidence sur les fonds propres raisonnables. Les principaux risques comprennent des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de marché (de placement), et les risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le régime de retraite de la CIBC gère principalement ces expositions au risque selon son approche de placement axée sur le passif qui comprend le recours à des dérivés aux fins de gestion du risque et de rééquilibrage, ainsi que la capacité d'améliorer le rendement. Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés du régime qui a été approuvée par le CGPR. La juste valeur des dérivés détenus dans le régime de retraite de la CIBC est présentée à la note 18 des états financiers consolidés.

Le régime de retraite de la CIBC court un risque de taux d'intérêt important que la CIBC atténue au moyen d'une combinaison d'obligations physiques et d'un programme de superposition d'obligations financé par des mises en pension de titres. Le régime a également recours à une stratégie de superposition de change qui peut employer des contrats à terme ou des instruments similaires pour gérer et atténuer son risque de change. Le risque de placement est atténué au moyen d'un processus de construction d'un portefeuille d'actifs multiples diversifié sur divers facteurs influant sur le risque de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources de risque de liquidité courantes propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les mises en gage additionnelles ou autres exigences en matière de garantie.

L'approche de la CIBC en matière de gestion du risque de liquidité appuie sa stratégie d'entreprise, s'harmonise avec son intérêt à l'égard du risque et respecte les attentes en matière de réglementation.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements du contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à un cas de situation de crise pouvant tarir les liquidités sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. La CIBC inclut des simulations de crise à sa gestion et à son évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration du plan de financement d'urgence de la CIBC.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle des trois lignes de défense, et la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CMGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour évaluer la position de risque de liquidité de la CIBC, en faire le suivi et en faire rapport, ce qui représente la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque de marché lié à l'illiquidité et aux activités autres que de négociation au sein du groupe Gestion du risque, Marchés des capitaux procède à une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de liquidité, soit la deuxième ligne de défense.

En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne formule une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque de liquidité. Elle communique les résultats de ses évaluations aux membres de la direction et du conseil.

Le CMGAP dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés à la gestion du risque de liquidité, tels que l'horizon de liquidité, sont évalués régulièrement et qu'ils tiennent compte des activités commerciales de la CIBC. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, a la responsabilité de s'assurer que le profil de risque de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément au cadre d'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le CGR approuve la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC et recommande au conseil un niveau de tolérance envers le risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Politiques

Notre politique de gestion du risque de liquidité exige l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés et à plusieurs sources de financement différentes afin de pouvoir répondre aux besoins prévus de liquidité dans des conditions tant normales que difficiles. Les centres bancaires et les filiales de la CIBC possédant des caractéristiques uniques en matière de liquidité en raison d'exigences commerciales ou territoriales distinctes, conservent leurs pratiques locales en matière de liquidité conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

La politique de mise en gage de la CIBC établit des limites consolidées de mise en gage des actifs de la CIBC dans le cadre d'une grande variété d'activités financières. Ces limites font en sorte qu'un montant suffisant d'actifs liquides non grevés est disponible pour répondre aux besoins de liquidités.

Nous maintenons un plan mondial détaillé de financement d'urgence qui établit les stratégies en place pour résoudre les pénuries de liquidité en situation d'urgence ou imprévue, délimite les exigences à mettre en œuvre pour gérer un ensemble de symptômes de situations de crise, définit la chaîne des responsabilités, explique les procédures de mise en œuvre et définit les procédures de signalement, en plus d'être conforme à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Afin de présenter la complexité de la structure organisationnelle de la CIBC, des plans de financement d'urgence à l'échelle régionale et au niveau des filiales sont mis en place pour répondre à des crises de liquidité propres aux territoires où la CIBC exerce ses activités et pour appuyer la CIBC en tant qu'entreprise.

Mesure de risque

Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidité est évaluée selon l'horizon de liquidité, lequel combine des flux de trésorerie contractuels et comportementaux pour déterminer à quel moment dans l'avenir les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds calculées selon un scénario combiné de crise de liquidité touchant la CIBC et le marché dans l'ensemble. Les rentrées et les sorties de fonds prévues et potentielles découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et suivies quotidiennement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Ces flux de trésorerie prennent en compte les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux.

Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur les risques de liquidité qui comprennent des simulations de crise de liquidité internes et des rapports réglementaires, tels que les rapports sur le LCR et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Notre gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de notre position de financement de gros non garanti et notre capacité de financement.

Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC assure une gestion prudente du risque de liquidité en décrivant les considérations qualitatives et les mesures quantitatives, comme le LCR et l'horizon de liquidité. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites approuvées par le groupe Gestion du risque.

Simulations de crise

Une composante clé de notre gestion du risque de liquidité, en complément de nos évaluations de l'exposition au risque de liquidité, est la simulation de crise appliquée au risque de liquidité. Les simulations de crise de liquidité consistent en des scénarios de crise de différents degrés de gravité, qui sont propres à la Banque et qui s'étendent à l'échelle du marché, servant à évaluer le montant de liquidités disponibles qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Les scénarios modélisent les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis en cas de financement de gros non garanti et de retraits de dépôts, d'utilisation de liquidités d'urgence et de négociabilité des actifs liquides.

Actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités et de titres négociables non grevés au bilan et hors bilan pouvant être utilisés pour accéder à du financement en temps opportun. Les actifs liquides grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité.

Le sommaire de nos actifs liquides grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre		Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
2019	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 359 \$	– \$	17 359 \$	784 \$	16 575 \$
	Valeurs émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	85 881	86 205	172 086	100 203	71 883
	Autres titres de créance	4 928	3 139	8 067	1 838	6 229
	Titres de participation	26 441	15 766	42 207	23 623	18 584
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	41 378	876	42 254	11 627	30 627
	Autres actifs liquides²	11 196	463	11 659	6 864	4 795
		187 183 \$	106 449 \$	293 632 \$	144 939 \$	148 693 \$
2018	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	17 691 \$	– \$	17 691 \$	686 \$	17 005 \$
	Valeurs émises ou garanties par des entités souveraines, des banques centrales et des banques multilatérales de développement	67 478	74 933	142 411	75 431	66 980
	Autres titres de créance	6 684	2 092	8 776	1 240	7 536
	Titres de participation	25 018	20 641	45 659	27 859	17 800
	Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation garantis par le gouvernement canadien	39 465	834	40 299	10 182	30 117
	Autres actifs liquides²	6 500	1 598	8 098	6 621	1 477
		162 836 \$	100 098 \$	262 934 \$	122 019 \$	140 915 \$

1) Les actifs liquides non grevés correspondent aux actifs au bilan, aux actifs empruntés ou acquis en vertu de prises en pension de titres et aux autres garanties hors bilan reçues, moins les actifs liquides grevés.

2) Comprendent des liquidités données en garantie dans le cadre de transactions sur dérivés, certains TACM et des métaux précieux.

Le tableau ci-après présente un sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses filiales canadiennes et étrangères :

En millions de dollars, au 31 octobre	2019	2018
CIBC (société mère)	108 878 \$	99 486 \$
Filiales canadiennes	8 588	15 988
Filiales étrangères	31 227	25 441
	148 693 \$	140 915 \$

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables aux banques centrales, comme la Banque du Canada et la Banque de la Réserve fédérale des États-Unis, d'observations historiques, et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont augmenté de 7,8 G\$ depuis le 31 octobre 2018, en raison surtout des activités régulières, notamment de la croissance des dépôts.

En outre, la CIBC conserve son admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours des activités quotidiennes de la CIBC, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan :

En millions de dollars, au 31 octobre		Actifs grevés		Actifs non grevés		Total de l'actif
		Donnés en garantie	Divers ¹	Disponibles à titre de garantie	Divers ²	
2019	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	784 \$	16 575 \$	– \$	17 359 \$
	Valeurs mobilières	121 349	283	102 867	–	224 499
	Prêts, nets de la provision³	2 000	40 204	35 073	310 688	387 965
	Autres actifs	6 186	–	1 815	56 218	64 219
		129 535 \$	41 271 \$	156 330 \$	366 906 \$	694 042 \$
2018	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	686 \$	17 005 \$	– \$	17 691 \$
	Valeurs mobilières	104 039	130	96 021	–	200 190
	Prêts, nets de la provision³	1 600	44 553	33 499	292 507	372 159
	Autres actifs	5 071	–	251	52 088	57 410
		110 710 \$	45 369 \$	146 776 \$	344 595 \$	647 450 \$

1) Comprend les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la CIBC et les actifs faisant l'objet de restrictions d'ordre juridique ou autre, dont celles visant les liquidités soumises à restrictions.

2) Les autres actifs non grevés ne font l'objet d'aucune restriction quant à leur utilisation pour obtenir du financement ou à titre de garantie, mais ils ne sont pas considérés comme disponibles immédiatement aux fins des programmes d'emprunts existants.

3) Les prêts figurant comme disponibles à titre de garantie correspondent aux prêts sous-jacents aux titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation et aux prêts admissibles auprès des Federal Home Loan Banks.

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des restrictions importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, de dividendes ou de distributions de fonds propres. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières pertinents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du ratio de liquidité à court terme (LCR) est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidité dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues d'atteindre un LCR minimal de 100 %. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans les lignes directrices sur les normes de liquidité du BSIF, la CIBC présente chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)}}{\text{Total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants}} \geq 100 \%$$

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs en temps opportun en période de crise. Le portefeuille d'actifs liquides de la CIBC, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites quant à l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement l'évaluation interne de la CIBC quant à sa capacité à monétiser ses actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement définis pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi les principales sorties de trésorerie du LCR de la CIBC. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées prescrits pour le LCR et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA arrivant à échéance.

Le LCR est présenté à l'aide d'un modèle de divulgation standard prescrit par le BSIF.

En millions de dollars, moyenne du trimestre clos le 31 octobre 2019

		Valeur non pondérée totale ¹	Valeur pondérée totale ²
HQLA			
1	HQLA	s. o.	119 440 \$
Sorties de trésorerie			
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	157 628 \$	10 598
3	Dépôts stables	73 788	2 214
4	Dépôts moins stables	83 840	8 384
5	Financement de gros non garanti, dont :	141 785	69 206
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	47 194	11 504
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	73 598	36 709
8	Dettes non garanties	20 993	20 993
9	Financement de gros garanti	s. o.	6 198
10	Exigences supplémentaires, dont :	101 231	24 396
11	Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	12 388	5 829
12	Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	3 320	3 320
13	Facilités de crédit et de liquidité	85 523	15 247
14	Autres obligations de financement contractuelles	2 796	2 796
15	Autres obligations de financement conditionnelles	286 860	5 430
16	Total des sorties de trésorerie	s. o.	118 624
Entrées de trésorerie			
17	Prêts garantis (p. ex., prises en pension de titres)	67 149	7 013
18	Entrées liées aux expositions parfaitement productives	17 597	8 904
19	Autres entrées de trésorerie	7 518	7 518
20	Total des entrées de trésorerie	92 264 \$	23 435 \$
21	Total des HQLA	s. o.	119 440 \$
22	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	95 189 \$
23	LCR	s. o.	125 %
En millions de dollars, moyenne des trois mois clos le 31 juillet 2019		Valeur ajustée totale	
24	Total des HQLA	s. o.	117 910 \$
25	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	91 332 \$
26	LCR	s. o.	129 %

1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.

2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF.

s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 octobre 2019, notre LCR moyen avait baissé par rapport au trimestre précédent, passant de 129 % à 125 %, en raison surtout des sorties nettes de trésorerie plus élevées, contrebalancées par une augmentation des HQLA.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur le ratio de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les conditions de marché ayant une incidence sur les garanties. De plus, la CIBC présente au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies. Ainsi, elle détermine la mesure d'éventuelles asymétries de devises en vertu du ratio. La CIBC transige principalement dans les grandes monnaies assorties de marchés des changes larges et fongibles.

La présentation du LCR est calibrée de façon centralisée par la fonction Trésorerie de la CIBC, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégique de la CIBC et d'autres groupes fonctionnels.

Financement

La CIBC finance ses activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'au moyen d'une grande variété de financements de gros.

L'approche principale de la CIBC vise à financer son bilan consolidé au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des services aux particuliers et des services aux entreprises. Les dépôts des particuliers représentaient un montant de 178,1 G\$ au 31 octobre 2019 (163,9 G\$ en 2018). La CIBC conserve des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité est évaluée régulièrement à l'aide d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes actuels, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties.

La CIBC évalue constamment les occasions de diversification au titre du financement dans de nouveaux produits et d'éventuels secteurs de placement afin d'optimiser la souplesse du financement et de réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de risque de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR examinent et approuvent le plan de financement de la CIBC, qui englobe la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Le tableau ci-après présente, à leur valeur comptable, les échéances contractuelles des financements de gros tirés par la CIBC sur le marché :

En millions de dollars, au 31 octobre 2019	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques¹	1 391 \$	57 \$	112 \$	3 \$	1 563 \$	– \$	– \$	1 563 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	6 641	9 412	17 611	17 666	51 330	399	–	51 729
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	641	1 209	3 427	65	5 342	–	–	5 342
Papier commercial adossé à des créances	–	–	–	–	–	–	–	–
Billets à moyen terme non garantis de premier rang²	3 101	2 049	1 804	6 271	13 225	7 913	23 907	45 045
Billets structurés non garantis de premier rang	–	–	–	247	247	–	–	247
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation de créances hypothécaires	–	520	794	719	2 033	3 677	11 384	17 094
Obligations sécurisées	–	1 469	–	1 852	3 321	4 400	11 133	18 854
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	1 317	856	2 173	774	–	2 947
Passifs subordonnés	–	–	–	–	–	–	4 684	4 684
Divers	263	20	–	–	283	–	5	288
	12 037 \$	14 736 \$	25 065 \$	27 679 \$	79 517 \$	17 163 \$	51 113 \$	147 793 \$
Dont :								
Garanti	– \$	1 989 \$	2 111 \$	3 427 \$	7 527 \$	8 851 \$	22 517 \$	38 895 \$
Non garanti	12 037	12 747	22 954	24 252	71 990	8 312	28 596	108 898
	12 037 \$	14 736 \$	25 065 \$	27 679 \$	79 517 \$	17 163 \$	51 113 \$	147 793 \$
31 octobre 2018	12 815 \$	18 208 \$	20 495 \$	29 167 \$	80 685 \$	17 421 \$	52 711 \$	150 817 \$

1) Comprennent des dépôts à terme non négociables provenant d'autres banques.

2) Comprennent des passifs liés au financement de gros qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne. Pour plus de précisions, se reporter à la section Gestion des fonds propres.

Le tableau ci-après présente les financements de gros de la CIBC répartis par devises :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2019		2018	
\$ CA	49,2 \$	33 %	49,6 \$	33 %
\$ US	73,0	50	80,8	54
Divers	25,6	17	20,4	13
	147,8 \$	100 %	150,8 \$	100 %

Notre volume de financements a légèrement diminué comparativement à celui de 2018, en raison des stratégies de liquidité et d'affaires de la CIBC. Nous ne prévoyons pas d'événements, d'engagements ou d'exigences qui pourraient avoir une incidence notable sur notre capacité de mobiliser des fonds grâce aux dépôts ou aux financements de gros.

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à des cas graves de situation de crise pouvant tarir les liquidités. Le financement de gros peut présenter des risques de remboursement plus élevés dans des situations de crise, pour lesquels nous maintenons des portefeuilles importants d'actifs liquides non grevés. Se reporter à la section Actifs liquides pour plus de précisions.

Plan de financement

Notre plan de financement est mis à jour au moins une fois par trimestre, ou pour tenir compte de modifications importantes dans les hypothèses sous-jacentes ou de faits nouveaux sur le plan commercial. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de nos activités régulières, ainsi que les données découlant de nos prévisions sur la situation de liquidité.

Notes de crédit

L'accès de la CIBC à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle, le contexte macroéconomique et la situation de liquidité.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre 2019	DBRS	Fitch	Moody's	S&P
Dépôt/contrepartie ¹	AA	AA-	Aa2	A+
Anciennes créances de premier rang ²	AA	AA-	Aa2	A+
Créances de premier rang ³	AA(L)	AA-	A2	BBB+
Titres secondaires	A(H)	A+	Baa1	BBB+
Titres secondaires – instruments de FPUNV ⁴	A(L)	A+	Baa1	BBB
Actions privilégiées – instruments de FPUNV ⁴	Pfd-2	s. o.	Baa3	P-3(H)
Créances à court terme	R-1(H)	F1+	P-1	A-1
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

- 1) Note d'émetteur à long terme attribuée par DBRS, note d'évaluation du risque de contrepartie et des dépôts à long terme attribuée par Moody's, note de crédit de l'émetteur attribuée par S&P, et note de contrepartie à des dérivés et de défaut de l'émetteur à long terme attribuée par Fitch.
- 2) Comprennent les créances de premier rang émises avant le 23 septembre 2018 ainsi que les créances de premier rang émises à compter du 23 septembre 2018 qui ne sont pas assujetties aux règlements relatifs à la recapitalisation interne.
- 3) Comprennent des passifs qui peuvent être convertis en vertu des règlements relatifs à la recapitalisation interne.
- 4) Comprennent des instruments considérés comme des instruments de FPUNV conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres publiée par le BSIF.
- s. o. Sans objet.

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2019	2018
Baisse de un cran	0,1 \$	0,1 \$
Baisse de deux crans	0,2	0,2 ¹
Baisse de trois crans	0,3	0,3 ¹

- 1) Retraité.

Changements d'ordre réglementaire concernant la liquidité

La ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF est entrée en vigueur en 2015. Elle s'inspire des normes de liquidité du CBCB, comprenant le LCR, le ratio de liquidité à long terme (NSFR) et d'autres outils de suivi des liquidités, dont l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) conçu par le BSIF. Le BSIF utilise la ligne directrice sur les normes de liquidité et les mesures connexes afin d'évaluer la suffisance des liquidités de chaque banque.

Le 31 octobre 2014, le CBCB a publié sa ligne directrice définitive sur le NSFR. En avril 2019, le BSIF a publié une mise à jour des lignes directrices sur le NSFR par suite d'une consultation publique et avec des participants du secteur, pour fournir des précisions sur la mise en œuvre du NSFR et son application dans le secteur canadien des services financiers. Les BISN devront se conformer aux lignes directrices à jour sur le NSFR à compter de janvier 2020 et les informations pertinentes devront être publiées à compter du premier trimestre de 2021.

Conformément aux exigences susmentionnées, nous présentons au BSIF chaque mois le LCR et les NCCF, et le NSFR, chaque trimestre. Nous transmettons nos rapports sur le LCR et le NSFR au CBCB deux fois par an.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidité et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements au titre du crédit et des liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan selon leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de l'exposition au risque de liquidité de la CIBC, mais cette information sert à informer la direction de la CIBC du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan tenant compte des facteurs comportementaux.

En millions de dollars, au 31 octobre 2019	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 840 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 840 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	13 519	–	–	–	–	–	–	–	–	13 519
Valeurs mobilières	5 316	3 800	3 228	2 554	2 578	9 669	41 252	25 768	27 145	121 310
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 664	–	–	–	–	–	–	–	–	3 664
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	31 179	18 164	5 874	464	430	–	–	–	–	56 111
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 457	4 652	10 505	15 312	13 379	46 194	106 660	9 106	387	208 652
Prêts personnels	774	562	983	992	879	208	2 610	2 999	33 644	43 651
Cartes de crédit	268	536	804	804	804	3 214	6 325	–	–	12 755
Entreprises et gouvernements	14 731	4 844	4 829	5 407	4 300	16 600	40 627	14 103	20 357	125 798
Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 915)	(1 915)
Dérivés	2 883	3 588	1 475	943	744	2 598	3 757	7 907	–	23 895
Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 242	880	42	2	1	–	–	–	–	9 167
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	31 157	31 157
	86 873 \$	37 026 \$	27 740 \$	26 478 \$	23 115 \$	78 483 \$	201 231 \$	59 883 \$	110 775 \$	651 604 \$
31 octobre 2018	71 919 \$	28 094 \$	22 273 \$	28 495 \$	19 833 \$	83 405 \$	187 178 \$	53 821 \$	102 081 \$	597 099 \$
Passif										
Dépôts ¹	19 732 \$	27 662 \$	43 422 \$	30 962 \$	25 002 \$	28 356 \$	49 713 \$	11 800 \$	249 063 \$	485 712 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 635	–	–	–	–	–	–	–	–	15 635
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 822	–	–	–	–	–	–	–	–	1 822
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	39 746	11 207	460	242	146	–	–	–	–	51 801
Dérivés	3 605	3 790	683	1 828	929	3 287	4 694	6 297	–	25 113
Acceptations	8 263	880	42	2	1	–	–	–	–	9 188
Autres passifs	–	–	–	–	–	–	–	–	19 069	19 069
Titres secondaires	–	–	–	–	–	–	–	4 684	–	4 684
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	38 580	38 580
	88 803 \$	43 539 \$	44 607 \$	33 034 \$	26 078 \$	31 643 \$	54 407 \$	22 781 \$	306 712 \$	651 604 \$
31 octobre 2018	78 258 \$	33 933 \$	36 399 \$	32 776 \$	27 726 \$	29 779 \$	56 793 \$	19 607 \$	281 828 \$	597 099 \$

1) Comprendent des dépôts des particuliers totalisant 178,1 G\$ (163,9 G\$ en 2018); des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 296,4 G\$ (282,7 G\$ en 2018); et des dépôts bancaires totalisant 11,2 G\$ (14,4 G\$ en 2018).

Les variations du profil des échéances contractuelles ont découlé principalement de la migration naturelle des échéances et ont reflété également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des engagements au titre du crédit hors bilan (montants notionnels). Le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises, car on prévoit qu'une tranche importante des engagements arrivera à échéance sans que des prélèvements soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre 2019	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise¹	Total
Prêts de valeurs²	36 233 \$	4 564 \$	3 423 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	44 220 \$
Engagements de crédit inutilisés	1 055	5 844	2 645	4 047	3 191	13 963	49 350	2 867	158 076	241 038
Facilités de garantie de liquidité	—	8 685	1 089	587	464	32	—	13	—	10 870
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	1 812	2 491	1 876	3 421	2 148	789	853	99	—	13 489
Lettres de crédit documentaires et commerciales	76	85	26	8	22	—	7	—	—	224
Autres engagements de crédit	2 937	—	—	—	—	—	—	—	—	2 937
	42 113 \$	21 669 \$	9 059 \$	8 063 \$	5 825 \$	14 784 \$	50 210 \$	2 979 \$	158 076 \$	312 778 \$
31 octobre 2018³	43 191 \$	22 587 \$	11 367 \$	6 716 \$	4 879 \$	11 622 \$	47 445 \$	2 449 \$	150 139 \$	300 395 \$

1) Comprendent les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 122,0 G\$ (116,5 G\$ en 2018).

2) Excluent les prêts de valeurs de 1,8 G\$ (2,7 G\$ en 2018) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

3) Certains montants des périodes précédentes qui avaient déjà été présentés ont été révisés.

Autres obligations contractuelles

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 octobre 2019	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location simple¹	42 \$	84 \$	127 \$	127 \$	130 \$	529 \$	1 255 \$	3 253 \$	5 547 \$
Obligations d'achat²	102	214	223	189	161	451	619	89	2 048
Cotisations de retraite³	17	33	49	49	49	—	—	—	197
Engagements de prise ferme	60	—	—	—	—	—	—	—	60
Engagements d'investissement	1	4	—	—	4	1	8	240	258
	222 \$	335 \$	399 \$	365 \$	344 \$	981 \$	1 882 \$	3 582 \$	8 110 \$
31 octobre 2018	331 \$	304 \$	370 \$	347 \$	342 \$	970 \$	1 964 \$	3 751 \$	8 379 \$

1) Comprendent les paiements au titre de la location, les taxes y afférentes et les charges d'exploitation estimées.

2) Les obligations d'achat s'entendent des ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de titres de participation réglés dans les délais standards du marché.

3) Comprendent les cotisations minimales estimées dans nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et qu'elles sont donc assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique représente le risque que les stratégies d'entreprise soient inefficaces ou qu'elles soient appliquées de façon inappropriée, notamment dans le cas de fusions et d'acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise. Pour plus de précisions sur le risque lié aux acquisitions, se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques.

La surveillance du risque stratégique relève du Comité de direction et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permet d'évaluer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique consiste à attribuer un montant de capital économique à ce risque. Nos modèles au titre du capital économique incluent une composante de risque stratégique dans le cas d'entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de pertes découlant de l'incertitude entourant le calendrier et l'envergure des demandes de règlement d'assurance. Des résultats techniques réels défavorables pourraient être attribuables à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que leur propre actuaire nommé de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place, et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certaines régions.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein de nos activités d'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion du risque et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, au moyen de politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, de processus ainsi que de limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions des conseils des filiales.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est exposée à des risques opérationnels en raison de ses activités et du contexte externe. Notre politique globale de gestion du risque opérationnel, appuyée par des politiques, des outils, des systèmes et une structure de gouvernance, sert à atténuer les risques de nature opérationnelle. Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque opérationnel pour nous assurer d'exercer nos activités dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Le risque opérationnel est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense et décrit dans la Politique de gestion du risque opérationnel.

- i) En tant que première ligne de défense, les unités d'exploitation stratégique et les groupes fonctionnels de la CIBC sont responsables de recenser et d'apprécier les risques inhérents à ses activités en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, et d'en rendre compte. De plus, ils doivent établir et maintenir des contrôles pour atténuer ces risques. La première ligne de défense peut inclure des groupes de contrôle relevant du secteur approprié pour faciliter les processus liés au cadre de contrôle et les autres processus relatifs aux risques. Les groupes de contrôle fournissent une expertise technique aux secteurs d'activité et peuvent également mettre en place et gérer des programmes et des activités de contrôle à l'échelle organisationnelle. En plus de collaborer avec les secteurs d'activité pour recenser et gérer les risques, les groupes de contrôle remettent en question les décisions et les stratégies d'atténuation à l'égard des risques.
- ii) La deuxième ligne de défense est indépendante de la première ligne de défense et fournit une vue d'ensemble des types de risques précis à l'échelle de la Banque, établit des lignes directrices et remet en question de façon efficace les activités liées aux risques et aux contrôles. La fonction Gestion du risque constitue la principale deuxième ligne de défense. Elle peut avoir recours ou se fier à l'expertise technique d'autres groupes (p. ex., des tiers ou des groupes de contrôle) pour mieux orienter ses évaluations indépendantes, s'il y a lieu.
- iii) En tant que troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC fournit une assurance raisonnable quant à la conception et à l'efficacité opérationnelle des contrôles, processus et systèmes de la CIBC. Le groupe Vérification interne communique les résultats de ses évaluations aux membres de la direction et du conseil d'administration.

Une culture de risque éprouvée et une communication fluide entre les trois lignes de défense constituent des éléments essentiels d'une gestion du risque efficace.

Le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel (GMRO) supervise les expositions de la CIBC au risque opérationnel. Le président de ce groupe assure la direction du Comité Risque opérationnel et contrôle, un sous-comité du CGMR, qui compte des représentants des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels. Le Comité Risque opérationnel et contrôle est une tribune de gestion qui assure une surveillance du risque opérationnel et de l'environnement de contrôle interne de la CIBC. Le président fait rapport au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque opérationnel.

Approche de gestion du risque opérationnel

La transparence de l'information, la transmission rapide des questions, un sens aigu des responsabilités et un environnement serré de contrôle interne sont les principes à la base de la politique de gestion du risque opérationnel qui appuie et régit les processus visant à recenser, à évaluer, à atténuer et à suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous atténuons les pertes opérationnelles par l'application de manière uniforme de méthodes fondées sur le risque ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Un examen régulier de notre structure de gouvernance du risque permet de voir à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

Mesure de risque

Les secteurs d'activité de la CIBC procèdent régulièrement à des évaluations des risques opérationnels inhérents à leurs produits, services ou processus et trouvent des moyens pour les atténuer et les gérer conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ces examens comprennent l'application de schémas de processus commerciaux, l'autoévaluation des risques et des contrôles, les constatations découlant de l'audit, l'analyse par scénarios du risque opérationnel, les événements internes et externes passés générateurs de pertes, les indicateurs de risque clés, les évaluations du risque dû aux initiatives de changement et des examens en profondeur du risque, tous ces éléments formant un profil de risque opérationnel global pour les secteurs d'activité. D'après le modèle à trois lignes de défense, le groupe GMRO et les groupes de contrôle pertinents remettent en question de manière indépendante les évaluations de risque effectuées par les secteurs d'activité et les mesures d'atténuation mises en place par ces derniers.

La perte opérationnelle est une des mesures clés du risque opérationnel nous indiquant les secteurs susceptibles de présenter un risque élevé. Nous recueillons et analysons des données internes sur les événements générateurs de pertes opérationnelles pour faire ressortir les thèmes et les tendances. La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, déclenche une enquête destinée à déterminer les causes de l'incident, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées. De plus, nous surveillons l'environnement externe pour détecter tout nouveau risque ou risque éventuel pour la CIBC. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Les secteurs d'activité réalisent une évaluation du risque dû aux initiatives de changement qui cible les risques inhérents à ces mesures (p. ex., lancement de nouveaux produits ou importantes modifications à un système). Les risques relevés et les mesures d'atténuation correspondantes sont remis en question par le groupe GMRO et par les groupes de contrôle, pour veiller à ce que les risques résiduels demeurent dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque approuvé.

Nous utilisons l'AMA, une approche sensible aux risques prescrite par le CBCB, et l'approche standard pour calculer notre exposition au risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. Notre AMA établit les fonds propres exposés au risque opérationnel à l'aide de données historiques sur les pertes, de données sur les pertes projetées produites par nos analyses de scénarios de pertes et de l'évaluation des risques liés au contrôle interne ayant une incidence sur l'environnement de l'entreprise. L'approche standard est également appliquée comme convenu avec les autorités de réglementation locales. Notre AMA actuelle ainsi que l'approche standard ont été approuvées pour l'application du référentiel en matière de fonds propres réglementaires à compter de l'exercice 2016.

En vertu de l'AMA, l'exigence de fonds propres pour le risque opérationnel correspond aux pertes dans un scénario de perte extrême, avec un degré de confiance de 99,9 %. Le risque total couru par la CIBC est inférieur à la somme de ses parties individuelles, étant donné qu'il est extrêmement peu probable que tous les secteurs d'activité dans toutes les régions subissent un scénario de perte extrême dans toutes les catégories d'événements générateurs de pertes au cours d'un même exercice. Pour corriger le fait que les risques ne sont pas en parfaite corrélation, nous ajoutons une incidence de portefeuille pour que le risque global corresponde au risque total à l'échelle de la Banque. Le processus pour établir les corrélations tient compte des corrélations historiques internes et externes ainsi que de l'incertitude entourant les estimations de corrélation.

Conformément à l'AMA de Bâle, il est possible d'inclure l'assurance pour atténuer le risque dans nos mesures du risque opérationnel qui servent au calcul des exigences minimales de fonds propres réglementaires. Bien que nos contrats d'assurance actuels soient conçus pour protéger le résultat contre les pertes graves possibles, nous n'intégrons ni l'atténuation des risques relative à l'assurance ni aucun autre mécanisme de transfert du risque dans notre AMA.

Préalablement à l'adoption des réformes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III, les institutions qui ont obtenu l'autorisation de passer à l'AMA en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel devront présenter l'information pertinente selon l'approche standard actuelle pour l'exercice 2020 (se reporter à la section Gestion des fonds propres pour plus de précisions).

Essais à rebours

Pour nous assurer que l'AMA fonctionne efficacement et conserve son caractère prévisible, nous procédons, sur une base trimestrielle, à des essais à rebours aux résultats des calculs des fonds propres. Les essais à rebours permettent de comparer les données fournies par le modèle aux données internes concernant les pertes. De plus, la démarche globale utilisée par l'AMA est validée de façon indépendante par le Groupe de validation des modèles pour s'assurer que les hypothèses adoptées sont raisonnables. Cet exercice de validation comprend la modélisation des données internes concernant les pertes et une comparaison de ces résultats à ceux du modèle. Ce modèle sera mis à jour pour tenir compte des lacunes détectées, le cas échéant.

Atténuation du risque

Notre principal outil d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Notre cadre de contrôle interne désigne les principes clés, la structure et les processus sous-tendant l'approche de la CIBC en matière de gestion du risque à l'aide des contrôles efficaces. D'après notre cadre, tous les contrôles clés sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils atténuent de façon efficace nos expositions au risque opérationnel. En outre, notre programme d'assurances d'entreprise offre une protection supplémentaire contre les pertes, alors que notre programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation fait en sorte, qu'en cas d'interruption de services ou en situation de crise, les fonctions commerciales névralgiques de la CIBC pourront poursuivre leurs activités, et veille à ce que le retour à la normale se fasse de la façon la plus efficace et efficiente possible.

Suivi des risques et rapports connexes

Tant les principaux indicateurs de risque prospectifs que les principaux indicateurs de performance rétrospectifs fournissent des renseignements sur l'exposition au risque de la CIBC et servent à assurer le suivi des facteurs d'exposition associés aux risques opérationnels clés et leur respect de l'intérêt à l'égard du risque opérationnel. Les principaux indicateurs de risque permettent une détection précoce des événements susceptibles d'être générateurs de risque opérationnel grâce à l'identification des tendances défavorables et la mise au jour des contrôles suspectés de ne pas fonctionner efficacement. Les secteurs d'activité sont tenus de recenser et de mettre en œuvre de façon continue les principaux indicateurs de risque en présence d'une exposition importante au risque. Des facteurs déclencheurs de signalement sont utilisés pour détecter les expositions au risque qui méritent une plus grande attention de la part de la haute direction et/ou du conseil. La deuxième ligne de défense remet en question les principaux indicateurs de risque choisis et le caractère approprié des seuils.

Nos processus de suivi des risques appuient un programme transparent de production de rapports sur les risques, qui informe la haute direction et le conseil sur l'environnement de contrôle, les expositions au risque opérationnel et les stratégies d'atténuation.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Nous sommes également exposés à des cybermenaces ainsi qu'au risque financier, au risque de réputation et au risque d'interruption des activités qui y sont liés. Pour plus de précisions sur ces risques et sur nos stratégies d'atténuation, se reporter à la section Principaux risques et nouveaux risques.

Risques juridiques, liés au comportement et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour nos clients, nos actionnaires et nos employés.

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et de nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque lié au comportement s'entend du risque que des actes ou des omissions de la part de l'organisation, des employés, des travailleurs occasionnels ou des fournisseurs ne correspondent pas aux normes de la culture et des valeurs souhaitées par la CIBC ou nuisent considérablement à ses secteurs d'activité, à ses activités ou à sa situation financière.

Le risque juridique est le risque qu'une perte financière découle d'un ou de plusieurs des facteurs suivants : a) des procédures civiles, criminelles ou de la part d'organismes de réglementation contre la CIBC; b) le défaut de respecter ou d'exécuter nos obligations contractuelles ou d'en documenter l'exécution comme il se doit; c) le défaut de respecter nos obligations juridiques envers nos clients, investisseurs, employés, contreparties ou autres parties prenantes; d) le défaut de prendre des mesures judiciaires appropriées pour protéger nos actifs ou sûretés; ou e) une faute de nos employés ou de nos mandataires.

Le CGR, en collaboration avec le Comité des risques juridiques et de réputation (RJR), le Comité du risque de réputation et le CGMR, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des risques juridiques et de réputation. Le recensement, l'évaluation et la gestion prudente et proactive des risques juridiques et de réputation possibles constituent une responsabilité clé de la CIBC et de tous ses employés.

Le Cadre de gestion du risque de réputation, la Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation et le Cadre de gestion du risque lié au comportement établissent des normes sur la façon de préserver notre réputation au moyen de la détermination, de l'évaluation et de la gestion proactives des risques juridiques et de réputation potentiels. Ces politiques sont renforcées par des procédures propres au secteur d'activité permettant de déceler et de signaler au Comité des risques juridiques et de réputation les transactions qui pourraient donner lieu à des risques juridiques ou de réputation importants.

Risque lié à la conformité réglementaire

Le risque lié à la conformité réglementaire se rapporte au risque de non-conformité par la CIBC aux exigences réglementaires applicables.

Notre philosophie en matière de conformité réglementaire consiste à gérer et à atténuer le risque lié à la conformité réglementaire par la mise en valeur d'une solide culture de gestion du risque qui respecte les limites établies dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce cadre, qui incombe au premier vice-président, chef de la Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale et qui est approuvé par le CGR, établit des liens entre les exigences réglementaires et les politiques, les procédures et les contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce service est indépendant de la gestion de l'entreprise et fait régulièrement rapport au CGR.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes fonctionnels qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients ou qui permettent de protéger l'intégrité au sein des marchés des capitaux.

Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Risque environnemental et risque social connexe

Le risque environnemental et risque social connexe est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation à l'égard de questions environnementales, dont des enjeux sociaux connexes. Ce risque peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se rapporter à nos propres activités. Notre politique environnementale, d'abord approuvée par le conseil en 1993, puis mise à jour et approuvée tous les deux ans, dont en 2018, par le CGR, exhorte la CIBC à adopter des comportements responsables dans l'exercice de toutes ses activités, en vue de préserver l'environnement, de protéger les intérêts de toutes les parties prenantes contre des niveaux inacceptables de risque environnemental et d'appuyer les principes de développement durable.

Au sein de la fonction Gestion du risque de la CIBC, le groupe Gestion du risque lié au comportement et à l'entreprise assure une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque environnemental. Ce groupe est dirigé par le premier vice-président, Gestion du risque lié au comportement et à l'entreprise, qui assure la surveillance du risque environnemental lié au comportement et en rend compte directement au chef de la gestion du risque.

L'équipe de gestion du risque environnemental veille à l'élaboration d'une stratégie environnementale, à l'établissement de normes et de cibles en matière de performance environnementale et à la présentation de rapports sur la performance. De plus, le comité de gestion environnementale de l'entreprise, constitué de cadres supérieurs des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels, se réunit sur une base trimestrielle pour fournir son aval sur notre stratégie environnementale et assurer le suivi des initiatives environnementales de la CIBC.

La politique environnementale fait partie d'un programme intégré de gestion de l'environnement, dont la gestion globale est sous la responsabilité de l'équipe de gestion du risque environnemental. Les évaluations environnementales et les évaluations sociales connexes sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit et de placement, lesquels s'appuient sur les normes et procédures de gestion du risque environnemental et du risque social connexe en vigueur dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et du risque social connexe relatifs aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur, soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale. Nous avons adopté les principes de l'Équateur en 2003. Un processus de signalement est en place relativement aux transactions qui pourraient possiblement constituer un risque environnemental ou un risque social connexe important. En pareil cas, les transactions sont signalées au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'un examen par des cadres supérieurs, le cas échéant.

Aussi, nous continuons de faire de la recherche et d'établir des points de référence sur des questions environnementales comme le changement climatique, puisqu'elles peuvent se rapporter à des pratiques de prêt responsables. Nous sommes un des participants du programme en matière de changement climatique intitulé CDP (auparavant le Carbon Disclosure Project), qui soutient la communication de l'information auprès de la communauté financière sur la gestion des émissions de gaz à effet de serre et des changements climatiques.

Nous soutenons également le cadre de divulgation élaboré par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) qui fournit des indications sur les informations à fournir, à titre volontaire, relativement aux risques associés aux changements climatiques. En 2019, la CIBC a publié sa première divulgation sur le climat qui s'harmonise aux recommandations du GIFCC et s'articule autour de ses quatre piliers fondamentaux. Notre rapport dans le contexte du GIFCC, disponible à l'adresse https://www.cibc.com/content/dam/about_cibc/inside_cibc/environnement/building-a-sustainable-future-report-fr.pdf présente de façon précise la façon dont la CIBC recense et gère les risques physiques et liés à la transition découlant du changement climatique. De plus, nous sommes membres de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (IF-PNUE), qui a pour mission de promouvoir les initiatives de finance durable et sur laquelle nous appuyons notre approche pour ce qui est d'évaluer les risques associés aux changements climatiques et de recenser les occasions associées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

En 2018, Gestion d'actifs CIBC inc. a signé les *Principes pour l'investissement responsable* parrainés par l'Organisation des Nations Unies, selon lesquels les signataires doivent s'engager à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à toutes les catégories de placement.

Le Groupe de gestion du risque environnemental travaille en étroite collaboration avec nos principales unités d'exploitation et nos principaux groupes fonctionnels afin de s'assurer que les normes élevées en matière de responsabilité environnementale sont appliquées aux services bancaires que nous offrons à notre clientèle, aux relations que nous maintenons avec nos parties prenantes et à la façon dont nous gérons nos installations.

Des précisions sur la gouvernance, la politique, la gestion et la performance environnementales de la CIBC figurent dans le *Rapport sur la responsabilité de l'entreprise* à l'adresse <https://www.cibc.com/fr/about-cibc/corporate-responsibility.html>.

L'information fournie sur notre site Web ne fait pas partie du présent document.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés. Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains pourraient avoir trait à des questions incertaines. Tout changement dans les jugements et estimations exigé en vertu des méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), le 1^{er} novembre 2018 en remplacement des lignes directrices précédentes, y compris celles de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* (IAS 18), et de l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle* (IFRIC 13). Nous avons appliqué l'IFRS 15 au moyen de l'approche rétrospective modifiée. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes, qui sont présentés selon les lignes directrices précédentes. L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu une incidence importante sur nos méthodes comptables critiques.

La CIBC a adopté les dispositions de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), en remplacement de celles de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39) en 2018, conformément au préavis publié par le BSIF qui exige que toutes les BISN adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, soit un an plus tôt que la date prescrite par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous avons appliqué l'IFRS 9 sur une base rétrospective. Comme l'autorise la norme, nous n'avons pas retraité nos états financiers consolidés comparatifs des périodes précédentes. Les montants se rapportant aux périodes closes au plus tard le 31 octobre 2017 sont présentés selon l'IAS 39 et, par conséquent, ne sont pas comparables aux informations présentées pour 2018 ou 2019. L'IFRS 9 a eu une incidence sur nos méthodes comptables critiques dans deux principaux domaines : le classement et l'évaluation, et la dépréciation.

Utilisation et classement des instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres et les titres secondaires.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Pour plus de précisions à ce sujet, se reporter à la section Gestion du risque.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Un jugement est requis pour déterminer le classement approprié des instruments financiers selon l'IFRS 9, en particulier en ce qui a trait à la question de savoir si les actifs financiers sous forme de titres de créance correspondent « uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts », ainsi qu'à l'évaluation du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers. Pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments en vertu de l'IFRS 9 et les différences par rapport à l'IAS 39, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés.

Comptabilisation des valeurs disponibles à la vente selon l'IAS 39

Les valeurs disponibles à la vente comprenaient les titres de créance et les titres de participation.

Les valeurs disponibles à la vente étaient évaluées à leur juste valeur, et l'écart entre la juste valeur et le coût amorti était porté dans le cumul des autres éléments du résultat global. Seuls les titres de participation dont la juste valeur ne pouvait être mesurée de façon fiable étaient comptabilisés au coût. Nous avions établi que tous nos titres de participation avaient des justes valeurs fiables.

Les valeurs disponibles à la vente étaient soumises à des tests trimestriels afin de déterminer si elles avaient subi une perte de valeur. La perte de valeur était évaluée selon que l'instrument était un titre de créance ou un titre de participation. Les titres de créance disponibles à la vente étaient considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existait une indication objective observable quant à l'incapacité de recouvrer le principal ou les intérêts contractuels. Les facteurs passés en revue pour le test de dépréciation comprenaient, entre autres, le rendement opérationnel et les attentes pour l'avenir, la situation de trésorerie et la suffisance du capital, les notations externes, la détérioration de la qualité des actifs sous-jacents, les évaluations par le secteur d'entités comparables et les changements dans les perspectives du marché et de l'économie.

Dans le cas des instruments de participation disponibles à la vente, une indication objective de perte de valeur existait s'il s'était produit une baisse importante ou durable de la juste valeur du placement en deçà du coût. Pour déterminer s'il y avait une perte de valeur, nous tenions également compte des changements néfastes importants survenus dans le contexte technologique, le marché ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évoluait ou nous nous demandions si l'émetteur éprouvait de sérieuses difficultés financières.

Les profits et pertes réalisés sur cessions et les moins-values visant à tenir compte de pertes de valeur des valeurs disponibles à la vente étaient comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées pour les titres de créance (mais non pour les titres de participation) faisaient l'objet d'une reprise si une augmentation ultérieure de la juste valeur pouvait être déterminée et liée de façon objective à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur. Lorsqu'une valeur disponible à la vente avait subi une perte de valeur, toutes les baisses subséquentes de la juste valeur étaient inscrites directement dans les résultats.

Comptabilisation des valeurs évaluées à la JVAERG selon l'IFRS 9

Les valeurs évaluées à la JVAERG comprennent les titres de créance qui respectent le critère selon lequel les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » et les titres de participation qui sont désignés comme étant à la JVAERG à la comptabilisation initiale. La dépréciation des titres de participation désignés comme étant à la JVAERG n'est pas requise selon l'IFRS 9, étant donné que les profits ou les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (AERG) et sont reclassés directement dans les résultats non distribués à la cession des titres de participation, sans reclassement en résultat net.

À l'instar de la comptabilisation des titres de créance disponibles à la vente selon l'IAS 39, les titres de créance évalués à la JVAERG selon l'IFRS 9 sont évalués à la juste valeur, et l'écart entre la juste valeur et le coût amorti est inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global. Cependant, contrairement à l'IAS 39, les titres de créance évalués à la JVAERG sont assujettis au modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9. Pour plus de précisions, se reporter à la section Provision pour pertes sur créances selon l'IFRS 9 qui suit et à la note 1 des états financiers consolidés.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, les titres de créance et les titres de participation obligatoirement évalués et désignés à la JVRN (IAS 39 : titres de créance et de participation au compte de négociation), les prêts aux entreprises et aux gouvernements obligatoirement évalués et désignés à la JVRN (IAS 39 : prêts aux entreprises et aux gouvernements liés au compte de négociation), les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs évaluées à la JVAERG (IAS 39 : valeurs disponibles à la vente) et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de certains emprunts garantis, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

La transition à l'IFRS 9 n'a pas touché la définition de la juste valeur, qui s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normales et dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie des justes valeurs selon la nature des données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation utilisant des données importantes observables sur le marché (niveau 2) ou utilisant au moins une donnée importante non observable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché. En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données non observables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place, dont des validations indépendantes des données d'évaluation de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3. Pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2019		2018	
	Niveau 3	Total ¹	Niveau 3	Total ¹
Actif				
Valeurs obligatoirement évaluées et désignées à la JVRN et prêts obligatoirement évalués à la JVRN	1 034 \$	1,4 %	833 \$	1,2 %
Titres de créance évalués à la JVAERG et titres de participation désignés à la JVAERG	291	0,6	285	0,8
Dérivés	412	1,7	222	1,0
	1 737 \$	1,1 %	1 340 \$	1,0 %
Passif				
Dépôts et autres passifs ²	601 \$	5,4 %	423 \$	5,3 %
Dérivés	268	1,1	359	1,7
	869 \$	1,7 %	782 \$	1,8 %

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 par rapport au total des actifs et des passifs dans chaque catégorie qui sont présentés à la juste valeur dans notre bilan consolidé.

2) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 2 des états financiers consolidés.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indicies à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et au coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis. Le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude des paramètres, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons de façon continue le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. Le montant des ajustements de la juste valeur pourrait être modifié si des événements le justifient et pourrait ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Au 31 octobre 2019, le total des ajustements de valeur liés aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé était de 231 M\$ (243 M\$ en 2018), surtout en lien avec le risque de crédit, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur et l'incertitude associée aux paramètres de nos actifs et passifs dérivés.

Dépréciation d'actifs financiers

Provision pour pertes sur créances selon l'IAS 39

Nous constituons et maintenons une provision pour pertes sur créances que nous considérons, compte tenu de la conjoncture, comme étant la meilleure estimation des pertes probables liées aux créances qui existaient dans nos expositions aux prêts au bilan et hors bilan.

La provision pour pertes sur créances comprenait des provisions individuelles et des provisions collectives.

Provisions individuelles

La majorité de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements était soumise à un test de dépréciation en fonction des prêts individuels. Des provisions individuelles étaient établies lorsque des prêts douteux étaient décelés dans les portefeuilles évalués individuellement. Un prêt était classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, nous n'étions plus raisonnablement assurés de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts contractuels en temps utile. La provision individuelle désignait le montant requis pour réduire la valeur comptable d'un prêt douteux jusqu'à sa valeur de réalisation estimée. Cette valeur était déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt.

Des provisions individuelles n'étaient pas constituées pour les portefeuilles évalués collectivement, ce qui comprenait la plupart des portefeuilles de détail.

Provisions collectives

Provisions pour prêts à la consommation et certains prêts aux PME

Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts sur cartes de crédit, de prêts personnels et de certains prêts aux PME se composaient d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles, à l'égard desquels nous adoptons une approche de gestion de portefeuille pour établir la provision collective selon l'IAS 39. Étant donné qu'il n'était pas réaliste d'évaluer les prêts un à un, nous utilisons une formule en nous fondant sur les ratios historiques des radiations de comptes courants et de soldes arriérés. En ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et certains prêts aux PME, la CIBC se servait des pertes passées afin de déterminer les paramètres de PD et de PCD, qui étaient utilisés aux fins du calcul d'une partie de la provision collective des comptes courants. En ce qui concerne les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires à l'habitation non courants, les prêts personnels et certains prêts aux PME, les pertes passées permettaient à la CIBC de calculer le montant des flux à radier dans nos modèles qui établissent la provision collective ayant trait à ces prêts.

Nous tenions aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes étaient relevées et une provision était établie, de notre opinion sur les tendances actuelles de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui avaient une incidence sur le calcul de la provision étaient mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.

Provisions pour prêts aux entreprises et aux gouvernements

En ce qui concerne les groupes de prêts qui avaient fait l'objet d'un test de dépréciation individuel pour lesquels il n'existait pas de preuve objective de dépréciation, une provision collective était constituée pour les pertes qui, à notre avis, étaient inhérentes au portefeuille à la date de clôture, mais qui n'étaient pas encore été décelées de façon précise aux termes d'une évaluation individuelle du prêt.

Le montant de la provision collective était établi compte tenu d'un certain nombre de facteurs, dont la taille des portefeuilles, les niveaux de pertes attendues et les profils de risque relatifs. Nous tenions aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes étaient relevées et une provision était établie, de notre opinion sur les tendances actuelles de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui avaient une incidence sur le calcul de la provision collective étaient mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique. Les niveaux de pertes attendues à l'égard des portefeuilles de prêts aux entreprises étaient calculés d'après l'évaluation de risque propre à chaque facilité de crédit et la PD associée à chaque évaluation de risque, ainsi que d'après les estimations des PCD. La PD reflétait nos pertes passées ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Les pertes passées étaient ajustées en fonction de données observables afin de tenir compte de l'incidence de la conjoncture. Les estimations des PCD étaient fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs.

Provision pour pertes sur créances selon l'IFRS 9

La nouvelle norme sur la dépréciation établit un modèle de pertes de crédit attendues applicable à tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés au coût amorti ou à la JVAERG. En outre, le modèle de pertes de crédit attendues s'applique aux engagements de prêts et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Modèle fondé sur les pertes subies c. modèle fondé sur les pertes attendues

L'application du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues a modifié considérablement notre méthode et nos modèles servant à évaluer les pertes de crédit. Les provisions pour pertes de crédit attendues reflètent un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles, la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. À l'inverse, le modèle fondé sur les pertes subies en vertu de l'IAS 39 reposait sur la meilleure estimation du montant, la valeur temps de l'argent et les informations sur des événements passés et les circonstances actuelles. L'IFRS 9 a pour objectif d'assurer que les pertes pour la durée de vie de tous les instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont comptabilisées. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont donc évaluées au montant i) des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, ou ii) des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans le cas des instruments financiers ayant subi une augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. En revanche, le modèle fondé sur les pertes subies prévoyait la comptabilisation de pertes de crédit pour la durée de vie lorsqu'il existait une indication objective de dépréciation de même que des provisions pour pertes de crédit subies mais non encore décelées. Étant donné qu'elles intègrent un critère de détérioration relative de la qualité du crédit et qu'elles prennent en compte des informations prospectives, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées plus tôt en vertu de l'IFRS 9.

Dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les provisions évaluées sur une base individuelle pour pertes sur instruments dépréciés et comptabilisées en vertu de l'IAS 39 ont généralement été remplacées par des provisions pour prêts de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, tandis que les provisions évaluées sur une base collective pour pertes sur instruments financiers productifs ont généralement été remplacées par des provisions pour pertes sur prêts de premier stade ou de deuxième stade en vertu de l'IFRS 9. Dans le cas de nos portefeuilles de détail, la tranche de nos provisions collectives ayant trait à des instruments financiers dépréciés selon l'IAS 39 a généralement été remplacée par des provisions pour pertes sur prêts de troisième stade, alors que la tranche de nos provisions collectives visant des instruments financiers productifs a généralement été remplacée par des provisions pour pertes sur prêts de premier stade ou de deuxième stade selon l'IFRS 9.

Principaux facteurs touchant les pertes de crédit attendues

Les dispositions de l'IFRS 9 relatives à la dépréciation fondée sur les pertes de crédit attendues exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations concernant des questions incertaines. En particulier, les dispositions de l'IFRS 9 relatives aux pertes de crédit attendues intègrent les éléments suivants qui nécessitent un niveau élevé de jugement :

- déterminer à quel moment une augmentation importante du risque de crédit lié à un prêt est survenue;
- calculer les pertes de crédit pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie;
- établir des prévisions sur les informations prospectives applicables à de multiples scénarios et déterminer la pondération probabiliste pour chaque scénario.

En outre, l'interrelation entre ces éléments nécessite également un niveau élevé de jugement. Tout changement dans les jugements et estimations en lien avec l'IFRS 9 peut avoir une incidence importante sur le montant des provisions pour pertes de crédit attendues et la volatilité de la dotation à la provision pour pertes de crédit d'une période à l'autre. Tout changement au cours d'une période donnée pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats financiers. Veuillez vous reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés pour en savoir plus sur le niveau élevé de jugement inhérent à l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Utilisation du cadre réglementaire

Notre modèle fondé sur les pertes de crédit attendues tire également parti des données, systèmes et processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée. Les ajustements appropriés sont apportés aux paramètres de Bâle afin qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés à un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. De plus, les pertes de crédit selon l'IFRS 9 sont évaluées sur un horizon de 12 mois pour les instruments financiers de premier stade et sur la durée de vie pour les instruments financiers de deuxième stade et de troisième stade, comparativement à un horizon de 12 mois pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée en vertu de Bâle. Les principaux ajustements à apporter aux paramètres de risque selon Bâle sont présentés dans le tableau ci-après :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	La PD prévue pour tout le cycle fondée sur la moyenne à long terme de la PD dans le cadre d'un cycle économique complet.	La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur les circonstances actuelles et les hypothèses prospectives pertinentes.
PCD	La PCD dans un scénario de ralentissement fondée sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Montant actualisé en utilisant le coût du capital.	La PCD objective et fondée sur des pondérations probabilistes en fonction de la PCD estimative, y compris l'incidence des hypothèses prospectives pertinentes, dont les variations de la valeur de la garantie. Montant actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	Montant fondé sur le solde utilisé majoré de l'utilisation prévue de toute tranche non utilisée avant le défaut. Ce montant ne peut être inférieur au solde utilisé.	Le montant de l'amortissement et du remboursement de principal et du versement d'intérêts entre la date du bilan et la date de défaut est également pris en compte.
Divers		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date du défaut jusqu'à la date de clôture.

Répartition de la dotation à la provision pour pertes sur créances

Dans le cadre de l'adoption de l'IFRS 9, nous comptabilisons une dotation à la provision pour pertes sur prêts douteux (troisième stade) et sur prêts productifs (premier et deuxième stades) dans les unités d'exploitation stratégique respectives. En 2017 et dans les périodes précédentes, la dotation à la

provision pour pertes sur prêts productifs était comptabilisée dans Siège social et autres, à l'exception de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées à CIBC Bank USA, qui était comptabilisée dans Groupe Entreprises et Gestion des avoirs, région des États-Unis, et de la dotation à la provision pour pertes sur créances liées : i) aux prêts hypothécaires à l'habitation productifs en souffrance depuis plus de 90 jours et ii) aux prêts personnels et aux prêts notés aux PME productifs en souffrance depuis plus de 30 jours, qui était comptabilisée dans les Services bancaires personnels et PME, région du Canada.

La dotation à la provision pour pertes sur créances comptabilisée directement au compte de résultat consolidé se rapporte aux instruments financiers classés à titre de prêts et d'acceptations bancaires. La dotation à la provision pour pertes sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti est comptabilisée à titre de Profits (pertes) sur les titres de créance évalués à la JVAERG et au coût amorti, montant net dans le compte de résultat consolidé.

Comptabilité de couverture

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 visent à harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Comme l'autorise la norme, nous avons choisi de ne pas adopter les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9 et de continuer plutôt d'appliquer celles de l'IAS 39. Comme l'exige la norme, nous avons adopté les exigences à l'égard des informations à fournir concernant la comptabilité de couverture applicables en vertu des modifications apportées à l'IFRS 7 qui étaient en vigueur en 2018.

Titrisations et entités structurées

Titrisation de nos propres actifs

En vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10), il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Nous sommes le promoteur de plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust et Crisp Trust, entités que nous consolidons en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IFRS 9 précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux créances sur cartes de crédit sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

Nous vendons aussi certains prêts hypothécaires commerciaux du marché américain à des tiers qui sont admissibles à la décomptabilisation puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires et que nous ne conservons pas de liens après le transfert.

Titrisation d'actifs de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs entités structurées qui achètent des groupes d'actifs de tiers. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige également que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Dans le cas plus précis de nos fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation de la consolidation si notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidité que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériore de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers, se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 des états financiers consolidés.

Dépréciation des actifs

Goodwill

Au 31 octobre 2019, nous avions un goodwill de 5 449 M\$ (5 564 M\$ en 2018). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle le goodwill a été affecté, et sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables sont estimées en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment au sujet des résultats attendus, des taux d'actualisation, des taux de croissance, des exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires et des ratios cours/bénéfice. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou des taux de croissance finaux, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Si la valeur recouvrable que nous avons estimée n'excède pas considérablement la valeur comptable de l'UGT, il faut davantage faire appel au jugement, et des réductions à la valeur recouvrable sont plus susceptibles d'entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur.

Au quatrième trimestre de 2019, nous avons effectué notre test de dépréciation annuel de CIBC FirstCaribbean et avons déterminé que la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean était inférieure à sa valeur comptable à la suite de notre évaluation de la valeur implicite obtenue dans le cadre de la vente prévue de la participation de la CIBC donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean. Par conséquent, nous avons comptabilisé une dépréciation du goodwill de 135 M\$, réduisant la valeur comptable du goodwill lié à l'UGT CIBC FirstCaribbean à 278 M\$ (211 M\$ US) au 31 octobre 2019.

Des réductions de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean pourraient être attribuables à divers facteurs, y compris aux ajustements de clôture liés à la vente prévue de la participation de la CIBC donnant le contrôle dans CIBC FirstCaribbean et d'autres variations de la conjoncture des marchés.

Pour plus de précisions, se reporter aux notes 3 et 8 de nos états financiers consolidés.

Autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2019, nous avions d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 142 M\$ (142 M\$ en 2018). Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou juridiques ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. Un test de dépréciation doit être effectué au moins chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices que ces actifs aient pu perdre de la valeur.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des actifs à long terme, étant donné que nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et, le cas échéant, les flux de trésorerie découlant de l'éventuelle cession des actifs.

Pour plus de précisions, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées, ce qui engendre une incertitude. Nous faisons preuve de jugement pour estimer l'impôt sur le résultat ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ainsi, la direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. En ce qui a trait aux positions fiscales pour lesquelles la détermination définitive de l'incidence fiscale est incertaine, notamment les positions faisant l'objet d'une vérification, d'un différend ou d'un appel, nous comptabilisons une provision pour tenir compte de cette incertitude en nous basant sur notre meilleure estimation du montant qui devrait être versé en fonction d'une évaluation des facteurs pertinents.

Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Nous devons évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et, selon tous les renseignements dont nous disposons, s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé. Notre expérience en matière de produits et de gains en capital, nos prévisions à l'égard du résultat net futur avant impôt sur le résultat, les stratégies de planification fiscale qui pourraient être mises en œuvre pour réaliser le montant des actifs d'impôt différé et la durée à courir avant l'échéance des reports en avant de pertes fiscales comptent parmi les facteurs servant à évaluer la probabilité de réalisation des actifs. En outre, pour les différences temporaires déductibles découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous devons évaluer si les différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous croyons, selon tous les renseignements dont nous disposons, qu'il est probable que les actifs d'impôt différé comptabilisés seront réalisés.

La comptabilisation de l'impôt sur le résultat a une incidence sur tous nos secteurs d'activité. Pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés.

Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposables sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable repose sur une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, elle pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous vérifions régulièrement si les provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC sont adéquates et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC subisse une perte supérieure au montant comptabilisé lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 22 des états financiers consolidés. Les provisions présentées à la note 22 comprennent toutes les provisions de la CIBC au titre des procédures judiciaires au 31 octobre 2019, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant qui sont susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,1 G\$ au 31 octobre 2019. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes auxquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC repose sur une grande part de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2019 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 22 des états financiers consolidés. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur d'un régime de remplacement de revenu d'invalidité de longue durée et des prestations en soins de santé et en soins dentaires connexes (collectivement, les régimes d'autres avantages à long terme). Le régime de revenu d'invalidité de longue durée ne prend aucune nouvelle réclamation depuis le 1^{er} juin 2004.

Le calcul de la charge nette et des obligations nettes au titre des prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette et les obligations nettes au titre du régime de retraite à prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché très actif d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements actuels à court terme des obligations assorties de durées à court et à moyen terme sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi, se reporter aux notes 18 et 1 des états financiers consolidés.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Transition à l'IFRS 16

L'IFRS 16, *Contrats de location*, publiée en janvier 2016, remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 en ce qui nous concerne. Pour le preneur, la nouvelle norme entraînera la comptabilisation au bilan de la majorité des contrats de location qui sont considérés comme des contrats de location simple selon l'IAS 17, ce qui majorera le bilan consolidé par la comptabilisation d'un passif à la valeur actualisée des paiements de loyer futurs (« obligation locative ») et d'un actif qui correspond au droit d'utilisation du bien sous-jacent (« actif au titre du droit d'utilisation »). Nous ne comptabiliserons plus les paiements de loyer touchés par l'adoption de cette norme dans les charges d'exploitation; nous comptabiliserons plutôt la dotation aux amortissements de l'actif au titre du droit d'utilisation et la charge d'intérêts sur l'obligation locative dans le compte de résultat consolidé. La comptabilisation des contrats de location du point de vue du bailleur demeure pratiquement inchangée par rapport à l'IAS 17. Cependant, au moment de la transition, les bailleurs intermédiaires sont tenus de réévaluer les contrats de sous-location par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal, ce qui pourrait entraîner la comptabilisation au bilan de certains contrats de sous-location auparavant classés comme des contrats de sous-location simple. L'application de l'IFRS 16 aura une incidence principalement sur nos contrats de location de bureaux et de centres bancaires ainsi que sur certains contrats de sous-location auparavant classés comme des contrats de sous-location simple.

Nous prévoyons adopter l'IFRS 16 à compter de l'exercice commençant le 1^{er} novembre 2019, selon l'approche rétrospective modifiée et sans retraitement des chiffres des périodes présentées à titre comparatif.

Au 1^{er} novembre 2019, l'adoption de l'IFRS 16 devrait entraîner la comptabilisation, au bilan consolidé, d'environ 1,6 G\$ d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives correspondantes. La réévaluation d'un certain nombre de contrats de sous-location liés à un immeuble visé par un contrat de location-financement déjà comptabilisé, dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement, devrait se traduire par une augmentation d'environ 0,1 G\$ en raison de la comptabilisation d'autres actifs associés à des contrats de sous-location, nets de la décomptabilisation des montants liés au contrat de location principal. Au 1^{er} novembre 2019, l'incidence après impôt de l'adoption de l'IFRS 16 sur les résultats non distribués devrait être une augmentation de 0,1 G\$, et l'incidence sur le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires devrait être une diminution d'environ 2 points de base.

En outre, les exemptions relatives à la comptabilisation et les mesures de simplification autorisées suivantes seront appliquées :

- Une courbe de taux d'actualisation unique est appliquée aux portefeuilles de contrats de location comportant des caractéristiques raisonnablement similaires à la date de l'application.
- En ce qui a trait aux contrats que nous avons conclus à titre de preneur, nous n'avons pas réévalué ceux qui étaient désignés comme des contrats de location-financement selon la norme comptable antérieure (IAS 17).
- Nous avons choisi de ne pas tenir compte des contrats de location dont les actifs sont réputés être de faible valeur ou de certains contrats de location à court terme.
- Nous avons utilisé les provisions pour contrats de location déficitaires comptabilisées au 31 octobre 2019 plutôt que de réaliser un test de dépréciation de l'actif au titre du droit d'utilisation au 1^{er} novembre 2019. Chaque fois qu'une provision pour contrat déficitaire a été comptabilisée à l'égard d'un contrat de location, l'actif au titre du droit d'utilisation a été réduit du montant de cette provision au moment de la transition et aucun test de dépréciation n'a été réalisé.
- Nous avons choisi de ne pas séparer les composantes locatives et non locatives des contrats de location aux fins du calcul de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant pour certaines catégories d'actifs. Les composantes non locatives peuvent inclure, sans s'y limiter, les charges engagées pour l'entretien des aires communes et les coûts des services publics. Les autres frais d'occupation qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRS 16 continueront d'être comptabilisés à titre de charges d'exploitation.

L'incidence réelle de l'application initiale de l'IFRS 16 pourrait différer des estimations, selon différents facteurs comme l'application définitive de la norme, les tests du contrôle interne à l'égard de l'information financière liés à l'IFRS 16 et les modifications aux méthodes comptables et aux jugements posés, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures de simplification. Nous avons mis à jour nos systèmes de comptabilité et nos processus de contrôle interne pour tenir compte de la norme et en sommes aux dernières étapes quant aux tests, dont ceux d'acceptation, en vue de la transition à l'IFRS 16.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux (IFRIC 23)

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, qui donne des indications sur la comptabilisation des incertitudes relatives à l'impôt. L'IFRIC 23 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 en ce qui nous concerne.

L'adoption de l'IFRIC 23 n'aura aucune incidence sur nos états financiers consolidés.

Réforme des taux d'intérêt de référence – Modifications de l'IFRS 9, de l'IAS 39 et de l'IFRS 7

Ainsi qu'il est mentionné dans la section Autres faits nouveaux en matière de réglementation, certaines mesures réglementaires ont engendré des incertitudes quant à la viabilité à long terme de certains taux d'intérêt de référence. L'IASB examine actuellement, en deux phases, la réforme des taux d'intérêt de référence et ses incidences sur la présentation de l'information financière. La première phase traite principalement des questions ayant une incidence sur l'information financière au cours de la période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence, et la seconde phase, des questions qui pourraient avoir une incidence sur l'information financière lorsque le taux existant sera remplacé par un autre taux. En septembre 2019, l'IASB a mis fin à la première phase en publiant le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7)*, qui prévoit des allègements relativement à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture afin d'apaiser ces incertitudes au cours de la

période précédant la réforme des taux d'intérêt de référence et qui énonce des exigences spécifiques en matière de divulgation pour les relations de couverture touchées. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Comme l'autorise l'IFRS 9, nous avons choisi de continuer d'appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Par conséquent, les modifications apportées à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 s'appliqueront obligatoirement à compter du 1^{er} novembre 2020 en ce qui nous concerne. L'application anticipée est autorisée.

Nous continuons à évaluer l'incidence des modifications de l'IAS 39 et de l'IFRS 7 sur nos états financiers consolidés. L'IASB a entrepris des consultations sur la seconde phase du projet et nous continuons de suivre les développements dans ce domaine.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié une version révisée de son Cadre conceptuel de l'information financière (Cadre conceptuel). Le Cadre conceptuel définit les concepts fondamentaux qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers et oriente l'IASB dans l'élaboration des IFRS. Le Cadre conceptuel permet également aux entités d'élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune IFRS ne s'applique à une transaction donnée et aide de façon plus générale les entités à mieux comprendre et interpréter les normes. Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, soit le 1^{er} novembre 2020 en ce qui nous concerne. Une application anticipée est permise.

Nous en sommes à évaluer l'incidence du Cadre conceptuel sur nos états financiers consolidés.

Transition à l'IFRS 17

L'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), publiée en mai 2017, remplace l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et devait initialement s'appliquer aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, soit le 1^{er} novembre 2021 en ce qui nous concerne. En juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage qui propose des modifications à l'IFRS 17, dont la proposition attendue de reporter la date d'entrée en vigueur et de la faire passer des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 à ceux ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'IASB devrait finaliser les modifications à l'IFRS 17 en 2020, soit après la période de consultation qui s'est terminée en septembre 2019. L'IFRS 17 fournit des lignes directrices complètes en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information à fournir à l'égard de contrats d'assurance.

Nous continuons à évaluer l'incidence de l'IFRS 17 sur nos états financiers consolidés.

Autres faits nouveaux en matière de réglementation

Réforme des taux d'intérêt de référence

Divers taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des « taux d'intérêt de référence » sont assujettis aux lignes directrices réglementaires internationales et aux propositions de réforme. La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni a annoncé en juillet 2017 qu'elle n'obligerait pas les banques à soumettre des taux LIBOR après décembre 2021. Cette annonce pourrait faire en sorte que les taux LIBOR et autres taux d'intérêt de référence actuels disparaissent complètement, donnent des résultats différents de ceux dégagés dans le passé, dissuadent les participants au marché de continuer d'administrer certains taux d'intérêt de référence et d'y contribuer ou pourraient avoir d'autres répercussions que nous ne pouvons pas prédire. Par conséquent, cette incertitude relative aux taux d'intérêt de référence pertinents pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur ou le rendement du marché de la négociation des contrats liés à ces taux d'intérêt de référence.

Un nombre important de contrats de dérivés, de prêts et de dépôts de la CIBC font référence à divers taux d'intérêt de référence, y compris des contrats dont les échéances vont au-delà de décembre 2021. La CIBC détient aussi des valeurs mobilières faisant référence à des taux d'intérêt de référence.

En réponse à la réforme proposée des taux d'intérêt de référence, la CIBC a instauré un programme de transition à l'égard des taux interbancaires offerts à l'échelle de l'entreprise qui s'appuie sur une structure de gouvernance officielle et des groupes de travail spécialisés formés de parties prenantes provenant des principaux secteurs d'activité ainsi que des groupes fonctionnels comme Technologie et opérations, Gestion du risque, Affaires juridiques et Finance. Ce programme a pour objectif d'évaluer l'incidence de cette réforme sur tous nos produits. Une première évaluation complète des incidences sur les contrats faisant référence à différents taux interbancaires offerts a été réalisée afin d'élaborer un plan à l'échelle de l'entreprise visant la réalisation du programme. Les principaux objectifs du plan comprennent :

- L'élaboration de plans de mesures correctrices exhaustifs au niveau des activités pour les contrats, les processus et les systèmes touchés;
- La mise en œuvre d'une stratégie de communication à l'échelle de l'entreprise visant entre autres les parties prenantes internes et externes;
- La mise en place d'un processus formel de gestion de l'exposition à l'échelle de l'entreprise.

Un comité de direction chargé des taux interbancaires offerts a été formé dont la responsabilité est de superviser et de réaliser le programme, nommément en :

- veillant à ce que les principaux jalons du projet soient atteints;
- donnant des directives et des lignes directrices générales;
- passant en revue les problèmes et risques importants et en trouvant des solutions à ceux-ci;
- veillant à ce que nos stratégies de transition et toutes les mesures à prendre liées à la transition demeurent conformes à l'ensemble de la stratégie, à l'intérêt à l'égard du risque et au cadre de contrôle de la CIBC.

Le programme prévoit que la haute direction, y compris le comité de direction, sera informée régulièrement du progrès réalisé.

La CIBC continue de s'investir activement auprès du secteur en prenant part à différents groupes de travail afin d'assurer la concordance du programme avec l'évolution du marché dans les territoires pertinents et continuera de suivre cette évolution, notamment les faits nouveaux en matière de comptabilité visant à traiter la réforme des taux d'intérêt de référence abordée à la section Faits nouveaux en matière de comptabilité.

Pour une analyse des autres faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Impôts et taxes, Gestion des fonds propres et Gestion du risque.

Réformes axées sur les clients

En octobre 2019, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié le document *Réformes en vue du rehaussement de la relation client-personne inscrite* (désigné comme les « réformes axées sur le client »), qui modifie le *Règlement 31-103* et l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103*. Ce document vise à établir une norme de conduite plus élevée à l'intention des courtiers inscrits et des conseillers inscrits afin que les personnes inscrites donnent préséance aux intérêts du client. Les réformes axées sur les clients sont appuyées par l'introduction d'une disposition relative à la connaissance du produit dans le règlement, ainsi que par le rehaussement des obligations existantes en matière de connaissance du client, de convenance au client, de conflits d'intérêts et d'information sur la relation.

Les réformes axées sur le client entreront en vigueur le 31 décembre 2019 et s'échelonnent sur une période de deux ans. Ces exigences auront une incidence sur nos unités d'exploitation stratégique Groupes Entreprises et Gestion des avoirs, région du Canada, et Services bancaires personnels et PME, région du Canada. Nous modifierons nos politiques et nos procédures pour nous y conformer.

SADC – modernisation des modalités de protection des dépôts

En avril 2019, le gouvernement fédéral du Canada a approuvé les modifications apportées à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* visant à renforcer et à moderniser la protection des dépôts. Les changements entreront en vigueur en deux temps : le 30 avril 2020, pour les changements de la SADC visant la protection étendue aux dépôts assurables en devise et aux dépôts à terme de plus de cinq ans ainsi que la suppression de la protection des chèques de voyage, et le 30 avril 2021, pour les autres changements, dont la mise en place d'une protection distincte pour certains types de régimes enregistrés et de nouvelles exigences pour la protection des dépôts en fiducie.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques* (Canada).

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt préférentiels appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC. En outre, la CIBC offre des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs indépendants, aux cadres et à certains autres employés clés. Des précisions sur la rémunération des principaux dirigeants¹ et sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées aux notes 24, 17, 18 et 25 des états financiers consolidés.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services de l'auditeur nommé par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission de l'auditeur nommé par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi des États-Unis appelée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la SEC. La politique exige que tous les travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services de l'auditeur nommé par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est également responsable de la surveillance des travaux exécutés par l'auditeur nommé par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, du rendement et de l'indépendance des membres de l'équipe de mission, y compris la rotation de l'associé responsable de la mission d'audit. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard de l'auditeur nommé par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les informations pertinentes sont consignées et communiquées à la direction de la CIBC, y compris au président et chef de la direction et au chef des services financiers, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps utile en ce qui a trait aux informations à fournir.

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2019 (conformément aux règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document *Internal Control – Integrated Framework* qui a été publié en 2013 par le COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2019 et a conclu que celui-ci était efficace. Elle n'y a décelé aucune faiblesse significative.

L'auditeur externe, Ernst & Young S.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

			Solde moyen			Intérêt			Taux moyen		
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre			2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Actif au Canada¹											
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques			7 156 \$	5 541 \$	3 294 \$	164 \$	95 \$	31 \$	2,29 %	1,71 %	0,94 %
Valeurs mobilières			66 954	58 854	57 923	1 852	1 434	1 390	2,77	2,44	2,40
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres			23 950	25 320	27 406	496	404	276	2,07	1,60	1,01
Prêts			203 575	204 536	194 350	6 347	5 740	4 698	3,12	2,81	2,42
Prêts hypothécaires à l'habitation			53 490	52 314	49 901	4 012	3 731	3 378	7,50	7,13	6,77
Prêts personnels et cartes de crédit			63 131	54 298	48 060	2 434	1 824	1 429	3,86	3,36	2,97
Entreprises et gouvernements											
Total des prêts			320 196	311 148	292 311	12 793	11 295	9 505	4,00	3,63	3,25
Autres actifs productifs d'intérêts			3 837	2 041	1 024	128	12	5	3,34	0,59	0,49
Dérivés			10 248	11 660	11 687	—	—	—	—	—	—
Engagements de clients en vertu d'acceptations			10 170	10 038	9 435	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts			17 386	15 007	14 185	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif au Canada			459 897	439 609	417 265	15 433	13 240	11 207	3,36	3,01	2,69
Actifs à l'étranger¹											
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques			13 305	14 283	18 451	232	187	149	1,74	1,31	0,81
Valeurs mobilières			49 059	43 300	34 265	927	835	500	1,89	1,93	1,46
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres			35 491	29 719	19 228	978	649	219	2,76	2,18	1,14
Prêts			3 815	3 401	2 711	201	176	140	5,27	5,17	5,16
Prêts hypothécaires à l'habitation			1 435	1 266	916	105	98	83	7,32	7,74	9,06
Prêts personnels et cartes de crédit			55 443	47 117	32 719	2 819	2 319	1 295	5,08	4,92	3,96
Entreprises et gouvernements											
Total des prêts			60 693	51 784	36 346	3 125	2 593	1 518	5,15	5,01	4,18
Autres actifs productifs d'intérêts			555	265	137	2	1	—	0,36	0,38	—
Dérivés			13 419	12 387	12 646	—	—	—	—	—	—
Autres actifs non productifs d'intérêts			7 297	7 094	4 027	—	—	—	—	—	—
Total de l'actif à l'étranger			179 819	158 832	125 100	5 264	4 265	2 386	2,93	2,69	1,91
Total de l'actif			639 716 \$	598 441 \$	542 365 \$	20 697 \$	17 505 \$	13 593 \$	3,24 %	2,93 %	2,51 %
Passif au Canada¹											
Dépôts			157 537 \$	148 143 \$	143 640 \$	1 861 \$	1 299 \$	851 \$	1,18 %	0,88 %	0,59 %
Particuliers			153 092	134 382	129 851	3 033	1 378	1 008	1,98	1,03	0,78
Entreprises et gouvernements			1 915	2 188	2 256	29	26	13	1,51	1,19	0,58
Banques			39 111	43 085	38 642	1 037	952	613	2,65	2,21	1,59
Emprunts garantis											
Total des dépôts			351 655	327 798	314 389	5 960	3 655	2 485	1,69	1,12	0,79
Dérivés			10 790	11 207	11 960	—	—	—	—	—	—
Acceptations			10 171	10 039	9 436	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			15 412	14 708	13 400	285	269	224	1,85	1,83	1,67
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			15 995	13 699	9 178	477	329	130	2,98	2,40	1,42
Autres passifs			14 621	13 754	11 782	9	(7)	(3)	0,06	(0,05)	(0,03)
Titres secondaires			4 549	3 645	3 088	193	170	138	4,24	4,66	4,47
Total du passif au Canada			423 193	394 850	373 233	6 924	4 416	2 974	1,64	1,12	0,80
Passif à l'étranger¹											
Dépôts			15 543	13 511	10 182	193	114	66	1,24	0,84	0,65
Particuliers			97 429	101 583	83 461	2 068	2 319	1 274	2,12	2,28	1,53
Entreprises et gouvernements			12 277	12 543	16 105	197	152	128	1,60	1,21	0,79
Banques			226	—	—	4	—	—	1,77	—	—
Emprunts garantis											
Total des dépôts			125 475	127 637	109 748	2 462	2 585	1 468	1,96	2,03	1,34
Dérivés			14 130	11 905	12 942	—	—	—	—	—	—
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			1 089	592	389	6	3	2	0,55	0,51	0,51
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			35 413	27 364	17 125	721	407	124	2,04	1,49	0,72
Autres passifs			3 014	2 420	1 810	28	25	44	0,93	1,03	2,43
Titres secondaires			150	151	194	5	4	4	3,33	2,65	2,06
Total du passif à l'étranger			179 271	170 069	142 208	3 222	3 024	1 642	1,80	1,78	1,15
Total du passif			602 464	564 919	515 441	10 146	7 440	4 616	1,68	1,32	0,90
Capitaux propres applicables aux actionnaires			37 072	33 336	26 726	—	—	—	—	—	—
Participations ne donnant pas le contrôle			180	186	198	—	—	—	—	—	—
Total du passif et des capitaux propres			639 716 \$	598 441 \$	542 365 \$	10 146 \$	7 440 \$	4 616 \$	1,59 %	1,24 %	0,85 %
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette						10 551 \$	10 065 \$	8 977 \$	1,65 %	1,68 %	1,66 %
Informations supplémentaires : Passifs-dépôts non productifs d'intérêts											
Canada			48 478 \$	47 879 \$	45 691 \$						
Étranger			14 582	14 311	9 159						

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars

En millions de dollars			2019/2018			2018/2017		
			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
			Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada¹								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques			28 \$	41 \$	69 \$	21 \$	43 \$	64 \$
Valeurs mobilières			197	221	418	22	22	44
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres			(22)	114	92	(21)	149	128
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation		(27)	634	607	246	796	1 042
	Prêts personnels et cartes de crédit		84	197	281	163	190	353
	Entreprises et gouvernements		297	313	610	185	210	395
Total des prêts			354	1 144	1 498	594	1 196	1 790
Autres actifs productifs d'intérêts			11	105	116	5	2	7
Variation des produits d'intérêts au Canada			568	1 625	2 193	621	1 412	2 033
Actif à l'étranger¹								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques			(13)	58	45	(34)	72	38
Valeurs mobilières			111	(19)	92	132	203	335
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres			126	203	329	119	311	430
Prêts	Prêts hypothécaires à l'habitation		21	4	25	36	–	36
	Prêts personnels et cartes de crédit		13	(6)	7	32	(17)	15
	Entreprises et gouvernements		410	90	500	570	454	1 024
Total des prêts			444	88	532	638	437	1 075
Autres actifs productifs d'intérêts			1	–	1	–	1	1
Variation des produits d'intérêts à l'étranger			669	330	999	855	1 024	1 879
Variation totale des produits d'intérêts			1 237 \$	1 955 \$	3 192 \$	1 476 \$	2 436 \$	3 912 \$
Passif au Canada¹								
Dépôts	Particuliers		82 \$	480 \$	562 \$	27 \$	421 \$	448 \$
	Entreprises et gouvernements		192	1 463	1 655	35	335	370
	Banques		(3)	6	3	–	13	13
	Emprunts garantis		(88)	173	85	70	269	339
Total des dépôts			183	2 122	2 305	132	1 038	1 170
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			13	3	16	22	23	45
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			55	93	148	64	135	199
Autres passifs			–	16	16	(1)	(3)	(4)
Titres secondaires			42	(19)	23	25	7	32
Variation des charges d'intérêts au Canada			293	2 215	2 508	242	1 200	1 442
Passif à l'étranger¹								
Dépôts	Particuliers		17	62	79	22	26	48
	Entreprises et gouvernements		(95)	(156)	(251)	277	768	1 045
	Banques		(3)	48	45	(28)	52	24
	Emprunts garantis		–	4	4	–	–	–
Total des dépôts			(81)	(42)	(123)	271	846	1 117
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			3	–	3	1	–	1
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			120	194	314	74	209	283
Autres passifs			6	(3)	3	15	(34)	(19)
Titres secondaires			–	1	1	(1)	1	–
Variation des charges d'intérêts à l'étranger			48	150	198	360	1 022	1 382
Variation totale des charges d'intérêts			341 \$	2 365 \$	2 706 \$	602 \$	2 222 \$	2 824 \$
Variation totale des produits nets d'intérêts			896 \$	(410)\$	486 \$	874 \$	214 \$	1 088 \$

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets

	Canada ¹					États-Unis ¹				
En millions de dollars, au 31 octobre	2019	2018	2017	2016	2015	2019	2018	2017	2016	2015
Prêts hypothécaires à l'habitation	204 383 \$	203 930 \$	203 787 \$	184 610 \$	166 616 \$	1 527 \$	1 152 \$	902 \$	– \$	– \$
Étudiants	24	33	50	73	110	–	–	–	–	–
Prêts personnels	41 882	41 473	39 483	36 896	35 412	435	356	326	56	51
Cartes de crédit	12 143	12 060	11 805	11 755	11 279	35	36	35	36	37
Total des prêts à la consommation, montant net	258 432	257 496	255 125	233 334	213 417	1 997	1 544	1 263	92	88
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	6 064	6 426	6 481	6 734	7 120	115	39	95	103	333
Institutions financières	7 565	6 885	5 403	4 831	4 137	8 111	5 529	3 248	2 100	667
Commerce de détail et de gros	5 720	5 219	4 496	4 044	3 667	2 066	1 914	1 812	290	310
Services aux entreprises	7 037	7 018	6 237	5 312	5 011	4 570	3 840	3 567	1 215	814
Fabrication – biens d'équipement	2 465	2 318	1 912	1 663	1 505	2 399	2 143	1 559	128	181
Fabrication – biens de consommation	3 972	3 294	3 019	2 663	2 626	958	695	702	28	22
Immobilier et construction ²	18 465	16 297	13 293	11 684	8 644	16 871	14 559	13 761	8 554	7 206
Agriculture	6 965	6 011	5 558	5 364	4 828	124	79	107	44	50
Pétrole et gaz	5 222	5 064	4 762	4 532	4 138	3 190	2 375	2 198	1 951	1 469
Mines	1 024	824	668	722	761	154	60	87	242	305
Produits forestiers	628	446	464	465	566	162	215	209	4	11
Matériel informatique et logiciels	651	575	539	267	280	1 215	1 082	883	165	167
Télécommunications et câblodistribution	191	275	281	444	510	314	887	756	30	44
Édition, impression et diffusion	557	527	291	333	244	92	102	117	–	–
Transport	2 193	1 880	1 818	1 630	1 449	1 263	893	602	288	183
Services publics	2 281	2 291	1 927	1 663	1 621	1 759	1 226	1 445	1 237	845
Éducation, soins de santé et services sociaux ²	3 221	2 870	2 937	2 826	2 128	2 941	3 040	3 099	–	–
Gouvernements	857	954	869	728	541	127	92	7	–	–
Divers	–	–	–	–	–	–	–	12	17	69
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements) ^{3, 4}	(144)	(98)	(195)	(215)	(218)	(138)	(108)	(83)	(58)	(50)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	74 934	69 076	60 760	55 690	49 558	46 293	38 662	34 183	16 338	12 626
Total des prêts et acceptations nets	333 366 \$	326 572 \$	315 885 \$	289 024 \$	262 975 \$	48 290 \$	40 206 \$	35 446 \$	16 430 \$	12 714 \$

1) Le classement par pays est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Certaines informations comparatives ont été reclassées.

3) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle) est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

4) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 et exercices précédents : provisions collectives) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

Analyse des prêts et acceptations nets (suite)

	Divers ¹					Total				
En millions de dollars, au 31 octobre	2019	2018	2017	2016	2015	2019	2018	2017	2016	2015
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 531 \$	2 453 \$	2 379 \$	2 467 \$	2 406 \$	208 441 \$	207 535 \$	207 068 \$	187 077 \$	169 022 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	24	33	50	73	110
Prêts personnels	757	715	583	519	476	43 074	42 544	40 392	37 471	35 939
Cartes de crédit	157	159	152	155	150	12 335	12 255	11 992	11 946	11 466
Total des prêts à la consommation, montant net	3 445	3 327	3 114	3 141	3 032	263 874	262 367	259 502	236 567	216 537
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	258	266	218	232	245	6 437	6 731	6 794	7 069	7 698
Institutions financières	2 103	2 043	841	1 723	3 291	17 779	14 457	9 492	8 654	8 095
Commerce de détail et de gros	467	438	435	561	548	8 253	7 571	6 743	4 895	4 525
Services aux entreprises	1 822	1 675	1 736	1 266	1 370	13 429	12 533	11 540	7 793	7 195
Fabrication – biens d'équipement	128	125	432	234	293	4 992	4 586	3 903	2 025	1 979
Fabrication – biens de consommation	61	92	111	114	119	4 991	4 081	3 832	2 805	2 767
Immobilier et construction ²	1 529	1 624	1 325	1 391	1 124	36 865	32 480	28 379	21 629	16 974
Agriculture	104	25	22	24	40	7 193	6 115	5 687	5 432	4 918
Pétrole et gaz	253	440	555	268	324	8 665	7 879	7 515	6 751	5 931
Mines	642	710	784	928	446	1 820	1 594	1 539	1 892	1 512
Produits forestiers	–	–	–	–	–	790	661	673	469	577
Matériel informatique et logiciels	–	–	20	–	12	1 866	1 657	1 442	432	459
Télécommunications et câblodistribution	185	208	301	359	388	690	1 370	1 338	833	942
Édition, impression et diffusion	81	85	89	87	79	730	714	497	420	323
Transport	2 012	1 642	1 847	1 326	899	5 468	4 415	4 267	3 244	2 531
Services publics	1 744	647	779	532	785	5 784	4 164	4 151	3 432	3 251
Éducation, soins de santé et services sociaux ²	34	28	29	32	32	6 196	5 938	6 065	2 858	2 160
Gouvernements	1 657	1 598	1 662	1 874	1 611	2 641	2 644	2 538	2 602	2 152
Divers	–	–	–	300	711	–	–	12	317	780
Provision pour pertes sur créances de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements) ^{3, 4}	(73)	(90)	(73)	(65)	(57)	(355)	(296)	(351)	(338)	(325)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	13 007	11 556	11 113	11 186	12 260	134 234	119 294	106 056	83 214	74 444
Total des prêts et acceptations nets	16 452 \$	14 883 \$	14 227 \$	14 327 \$	15 292 \$	398 108 \$	381 661 \$	365 558 \$	319 781 \$	290 981 \$

1) Le classement par pays est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Certaines informations comparatives ont été reclassées.

3) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle) est affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, selon les catégories ci-dessus.

4) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (2017 et exercices précédents : provisions collectives) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2019	2018 ¹	2017	2016	2015
Solde au début de l'exercice selon l'IAS 39	s. o.	1 737 \$	1 813 \$	1 762 \$	1 736 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} novembre 2017	s. o.	63	s. o.	s. o.	s. o.
Solde au début de l'exercice selon l'IFRS 9	1 741 \$	1 800	s. o.	s. o.	s. o.
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 286	870	829	1 051	771
Radiations					
Canada ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	22	19	21	13	14
Étudiants	—	—	—	—	1
Prêts personnels et cartes de crédit	897	866	869	842	781
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	30	37	51	116	42
Étranger ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	7	35	17	21	18
Prêts personnels et cartes de crédit	14	14	19	18	16
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	160	79	80	143	132
Total des radiations	1 130	1 050	1 057	1 153	1 004
Recouvrements					
Canada ²					
Prêts personnels et cartes de crédit	173	174	168	163	171
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	6	6	15	8	8
Étranger ²					
Prêts hypothécaires à l'habitation	2	—	—	—	—
Prêts personnels et cartes de crédit	6	4	5	6	5
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	7	6	5	6	2
Total des recouvrements	194	190	193	183	186
Radiations nettes	936	860	864	970	818
Produits d'intérêts sur prêts dépréciés	(40)	(23)	(26)	(29)	(23)
Change et autres	(7)	(46)	(15)	(1)	96
Solde à la fin de l'exercice	2 044 \$	1 741 \$	1 737 \$	1 813 \$	1 762 \$
Se compose de ce qui suit :					
Prêts	1 915 \$	1 639 \$	1 618 \$	1 691 \$	1 670 \$
Facilités de crédit inutilisées et autres expositions hors bilan	129	102	119	122	92
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts de l'exercice	0,25 %	0,24 %	0,26 %	0,33 %	0,30 %

1) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

s. o. Sans objet.

Provision pour pertes sur prêts douteux exprimée en pourcentage des prêts douteux bruts

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ¹					Provision exprimée en % des prêts douteux bruts				
	2019	2018 ²	2017 ³	2016 ³	2015 ³	2019	2018 ²	2017 ³	2016 ³	2015 ³
Canada⁴										
Prêts hypothécaires à l'habitation	61 \$	54 \$	22 \$	20 \$	21 \$	10,5 %	10,9 %	7,5 %	8,0 %	9,3 %
Prêts personnels	98	79	110	105	99	62,4	57,7	94,8	85,4	91,7
Entreprises et gouvernements	217	56	43	63	77	45,8	41,5	41,7	30,9	42,8
Total au Canada	376	189	175	188	197	31,0	24,6	34,2	32,5	38,4
Étranger⁴										
Prêts hypothécaires à l'habitation	79	89	123	148	167	46,5	49,4	55,7	56,3	48,0
Prêts personnels	30	30	31	40	46	63,8	66,7	56,4	57,1	58,2
Entreprises et gouvernements	159	174	148	196	236	36,4	35,8	28,3	26,2	49,3
Total à l'étranger	268	293	302	384	449	41,0	41,2	37,8	35,6	49,6
Provision totale	644 \$	482 \$	477 \$	572 \$	646 \$	34,5 %	32,6 %	36,4 %	34,5 %	45,5 %

1) Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées et d'autres expositions hors bilan.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) En vertu de l'IAS 39, comprend la provision individuelle et la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

4) Le classement au Canada ou à l'étranger est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision sur les prêts productifs exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations nets

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ^{1,2}					Provision exprimée en % des prêts et acceptations nets				
	2019	2018 ³	2017	2016	2015	2019	2018 ³	2017	2016	2015
Canada										
Prêts hypothécaires à l'habitation	38 \$	29 \$	34 \$	30 \$	26 \$	– %	– %	– %	– %	– %
Prêts personnels	415	362	345	345	316	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9
Cartes de crédit	413	415	383	383	334	3,4	3,4	3,2	3,3	3,0
Entreprises et gouvernements	144	98	187	205	208	0,2	0,1	0,3	0,4	0,4
Total au Canada	1 010	904	949	963	884	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Étranger										
Prêts hypothécaires à l'habitation	33	42	24	23	22	0,8	1,2	0,7	0,9	0,9
Prêts personnels	10	10	9	7	7	0,8	0,9	1,0	1,2	1,3
Cartes de crédit	7	3	3	3	4	3,6	1,5	1,6	1,6	2,1
Entreprises et gouvernements	211	198	156	123	107	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4
Total à l'étranger	261	253	192	156	140	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5
Total de la provision de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision totale)	1 271 \$	1 157 \$	1 141 \$	1 119 \$	1 024 \$	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,4 %

1) Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées et d'autres expositions hors bilan.

2) Les provisions pour prêts de premier et de deuxième stade (provisions collectives pour l'exercice 2017 et les exercices précédents) sont essentiellement réparties selon le lieu géographique où elles sont comptabilisées.

3) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, au 31 octobre	2019	2018	2017	2016	2015
Canada					
Provinces de l'Atlantique	14 578 \$	14 036 \$	14 194 \$	14 006 \$	13 598 \$
Québec	30 113	28 598	27 027	25 471	23 093
Ontario	169 073	165 592	157 987	139 254	125 584
Provinces des Prairies	14 680	13 947	13 746	13 341	12 877
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	45 103	44 896	44 354	43 308	41 197
Colombie-Britannique et Yukon	60 829	60 407	59 479	54 567	47 478
Provision de premier et de deuxième stades (2017 et exercices précédents : provision collective) affectée au Canada ²	(1 010) ³	(904) ³	(902) ⁴	(923) ⁴	(852) ⁴
Total au Canada	333 366	326 572	315 885	289 024	262 975
États-Unis	48 290	40 206	35 446	16 430	12 714
Autres pays	16 452	14 883	14 227	14 327	15 292
Total des prêts et acceptations nets	398 108 \$	381 661 \$	365 558 \$	319 781 \$	290 981 \$

1) Le classement par pays est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Les provisions pour pertes sur créances de premier stade et de deuxième stade (provisions collectives pour 2017 et les exercices précédents) sont surtout affectées selon l'emplacement géographique où elles sont comptabilisées.

3) La provision pour pertes sur créances de troisième stade (2017 et exercices précédents : provision individuelle) est affectée aux provinces ci-dessus, y compris les acceptations.

4) En vertu de l'IAS 39, à trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, et ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours.

Prêts douteux nets

En millions de dollars, au 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2019	2018 ²	2017	2016	2015	2019	2018 ²	2017	2016	2015
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	581 \$	497 \$	292 \$	251 \$	225 \$	16 \$	13 \$	9 \$	– \$	– \$
Étudiants	1	2	2	3	5	–	–	–	–	–
Prêts personnels	156	135	114	120	103	5	2	2	–	–
Total des prêts douteux bruts à la consommation	738	634	408	374	333	21	15	11	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	3	3	7	4	4	–	–	–	–	–
Institutions financières	2	5	–	1	–	37	65	8	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	283	62	38	23	26	89	44	52	5	–
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	6	7	6	19	8	35	14	1	–	–
Immobilier et construction ³	38	39	33	23	9	46	90	137	62	94
Agriculture	53	8	9	4	1	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	46	1	2	121	126	69	54	114	248	1
Télécommunications, médias et technologie	2	2	3	4	2	2	2	2	–	–
Transport	4	3	2	1	1	–	1	–	–	–
Services publics	32	–	–	–	–	–	–	–	–	10
Divers ³	5	5	3	4	3	23	56	45	–	–
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	474	135	103	204	180	301	326	359	315	105
Total des prêts douteux bruts	1 212	769	511	578	513	322	341	370	315	105
Autres prêts en souffrance ⁴	96	100	337	362	337	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	1 308 \$	869 \$	848 \$	940 \$	850 \$	322 \$	341 \$	370 \$	315 \$	105 \$
Provision pour pertes sur créances										
Prêts hypothécaires à l'habitation	61 \$	54 \$	22 \$	20 \$	21 \$	3 \$	2 \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts personnels	98	79	110	105	99	1	–	–	–	–
Provision totale – prêts à la consommation	159	133	132	125	120	4	2	–	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	–	–	2	2	1	–	–	–	–	–
Institutions financières	1	–	–	–	–	1	14	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	151	26	18	16	19	28	27	16	4	–
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	4	4	5	7	6	–	1	–	–	–
Immobilier et construction ³	16	15	9	10	7	28	41	41	20	27
Agriculture	24	4	–	1	–	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	11	1	2	21	39	34	5	8	8	–
Télécommunications, médias et technologie	–	1	2	3	2	–	–	–	–	–
Transport	2	2	2	1	1	–	–	–	–	–
Services publics	5	–	–	–	–	–	–	–	–	6
Divers ³	3	3	3	2	2	10	–	–	–	–
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	217	56	43	63	77	101	88	65	32	33
Provision totale	376 \$	189 \$	175 \$	188 \$	197 \$	105 \$	90 \$	65 \$	32 \$	33 \$
Prêts douteux nets										
Prêts hypothécaires à l'habitation	520 \$	443 \$	270 \$	231 \$	204 \$	13 \$	11 \$	9 \$	– \$	– \$
Étudiants	1	2	2	3	5	–	–	–	–	–
Prêts personnels	58	56	4	15	4	4	2	2	–	–
Total des prêts douteux nets à la consommation	579	501	276	249	213	17	13	11	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	3	3	5	2	3	–	–	–	–	–
Institutions financières	1	5	–	1	–	36	51	8	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	132	36	20	7	7	61	17	36	1	–
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	2	3	1	12	2	35	13	1	–	–
Immobilier et construction ³	22	24	24	13	2	18	49	96	42	67
Agriculture	29	4	9	3	1	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	35	–	–	100	87	35	49	106	240	1
Télécommunications, médias et technologie	2	1	1	1	–	2	2	2	–	–
Transport	2	1	–	–	–	–	1	–	–	–
Services publics	27	–	–	–	–	–	–	–	–	4
Divers ³	2	2	–	2	1	13	56	45	–	–
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	257	79	60	141	103	200	238	294	283	72
Total des prêts douteux nets	836 \$	580 \$	336 \$	390 \$	316 \$	217 \$	251 \$	305 \$	283 \$	72 \$

1) Le classement par pays est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Certaines informations comparatives ont été reclassées.

4) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Prêts douteux nets (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2019	2018 ²	2017	2016	2015	2019	2018 ²	2017	2016	2015
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	154 \$	167 \$	212 \$	263 \$	348 \$	751 \$	677 \$	513 \$	514 \$	573 \$
Étudiants	—	—	—	—	—	1	2	2	3	5
Prêts personnels	42	43	53	70	79	203	180	169	190	182
Total des prêts douteux bruts à la consommation	196	210	265	333	427	955	859	684	707	760
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	17	15	17	17	34	20	18	24	21	38
Institutions financières	—	1	2	3	5	39	71	10	4	5
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	43	52	57	94	141	415	158	147	122	167
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	4	4	5	210	47	45	25	12	229	55
Immobilier et construction ³	59	72	78	104	139	143	201	248	189	242
Agriculture	—	1	1	1	3	53	9	10	5	4
Secteurs liés aux ressources	—	—	—	—	2	115	55	116	369	129
Télécommunications, médias et technologie	—	—	—	—	—	4	4	5	4	2
Transport	2	3	4	2	2	6	7	6	3	3
Services publics	—	—	—	—	1	32	—	—	—	11
Divers ³	11	12	—	1	—	39	73	48	5	3
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	136	160	164	432	374	911	621	626	951	659
Total des prêts douteux bruts	332	370	429	765	801	1 866	1 480	1 310	1 658	1 419
Autres prêts en souffrance ⁴	3	3	3	3	3	99	103	340	365	340
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	335 \$	373 \$	432 \$	768 \$	804 \$	1 965 \$	1 583 \$	1 650 \$	2 023 \$	1 759 \$
Provision pour pertes sur créances										
Prêts hypothécaires à l'habitation	76 \$	87 \$	123 \$	148 \$	167 \$	140 \$	143 \$	145 \$	168 \$	188 \$
Étudiants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts personnels	29	30	31	40	46	128	109	141	145	145
Provision totale – prêts à la consommation	105	117	154	188	213	268	252	286	313	333
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	5	7	9	12	17	5	7	11	14	18
Institutions financières	—	1	—	2	3	2	15	—	2	3
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	18	28	29	48	65	197	81	63	68	84
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	2	3	3	45	43	6	8	8	52	49
Immobilier et construction ³	30	39	39	54	68	74	95	89	84	102
Agriculture	—	1	1	1	3	24	5	1	2	3
Secteurs liés aux ressources	—	—	—	—	1	45	6	10	29	40
Télécommunications, médias et technologie	—	—	—	—	—	—	1	2	3	2
Transport	1	2	2	2	2	3	4	4	3	3
Services publics	—	—	—	—	1	5	—	—	—	7
Divers ³	2	5	—	—	—	15	8	3	2	2
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	58	86	83	164	203	376	230	191	259	313
Provision totale	163 \$	203 \$	237 \$	352 \$	416 \$	644 \$	482 \$	477 \$	572 \$	646 \$
Prêts douteux nets										
Prêts hypothécaires à l'habitation	78 \$	80 \$	89 \$	115 \$	181 \$	611 \$	534 \$	368 \$	346 \$	385 \$
Étudiants	—	—	—	—	—	1	2	2	3	5
Prêts personnels	13	13	22	30	33	75	71	28	45	37
Total des prêts douteux nets à la consommation	91	93	111	145	214	687	607	398	394	427
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	12	8	8	5	17	15	11	13	7	20
Institutions financières	—	—	2	1	2	37	56	10	2	2
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	25	24	28	46	76	218	77	84	54	83
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	2	1	2	165	4	39	17	4	177	6
Immobilier et construction ³	29	33	39	50	71	69	106	159	105	140
Agriculture	—	—	—	—	—	29	4	9	3	1
Secteurs liés aux ressources	—	—	—	—	1	70	49	106	340	89
Télécommunications, médias et technologie	—	—	—	—	—	4	3	3	1	—
Transport	1	1	2	—	—	3	3	2	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	27	—	—	—	4
Divers ³	9	7	—	1	—	24	65	45	3	1
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	78	74	81	268	171	535	391	435	692	346
Total des prêts douteux nets	169 \$	167 \$	192 \$	413 \$	385 \$	1 222 \$	998 \$	833 \$	1 086 \$	773 \$

1) Le classement par pays est principalement fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) À compter du 1^{er} novembre 2017, tous les prêts en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat sont automatiquement classés comme prêts douteux de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, à l'exception des prêts sur cartes de crédit qui sont classés à titre de prêts douteux et radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite ou des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité. La détermination de la dépréciation était généralement la même en vertu de l'IAS 39, sauf en ce qui concerne i) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien qui n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 365 jours, et ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis ou assurés par un assureur privé, ou les prêts qui étaient entièrement garantis et en voie de recouvrement n'étaient classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles étaient en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.

3) Certaines informations comparatives ont été reclassées.

4) Prêts dont le remboursement de principal ou le versement d'intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

Dépôts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde moyen			Intérêt			Taux		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada¹									
Payables à vue									
Particuliers	9 939 \$	10 216 \$	10 567 \$	17 \$	15 \$	13 \$	0,17 %	0,15 %	0,12 %
Entreprises et gouvernements	43 539	42 784	41 607	585	432	228	1,34	1,01	0,55
Banques	4 517	4 632	4 419	3	1	1	0,07	0,02	0,02
Payables sur préavis									
Particuliers	99 859	98 054	95 035	855	644	429	0,86	0,66	0,45
Entreprises et gouvernements	44 691	38 621	34 510	927	606	332	2,07	1,57	0,96
Banques	256	415	359	4	6	4	1,56	1,45	1,11
Payables à terme fixe									
Particuliers	51 522	43 561	41 688	1 040	676	434	2,02	1,55	1,04
Entreprises et gouvernements	85 978	76 674	72 260	2 063	1 442	1 040	2,40	1,88	1,44
Banques	1 161	1 625	1 681	23	27	12	1,98	1,66	0,71
Emprunts garantis	39 111	43 085	38 642	1 037	952	613	2,65	2,21	1,59
Total au Canada	380 573	359 667	340 768	6 554	4 801	3 106	1,72	1,33	0,91
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger									
Payables à vue									
Particuliers	1 687	1 693	1 120	2	1	1	0,12	0,06	0,09
Entreprises et gouvernements	15 687	14 149	7 697	70	33	8	0,45	0,23	0,10
Banques	13	10	5	—	—	—	—	—	—
Payables sur préavis									
Particuliers	6 909	5 239	3 487	82	39	22	1,19	0,74	0,63
Entreprises et gouvernements	9 544	7 740	2 857	185	96	18	1,94	1,24	0,63
Payables à terme fixe									
Particuliers	3 164	2 891	1 925	58	38	18	1,83	1,31	0,94
Entreprises et gouvernements	51 082	55 997	54 381	1 271	1 088	656	2,49	1,94	1,21
Banques	8 245	8 049	11 897	196	144	124	2,38	1,79	1,04
Emprunts garantis	226	—	—	4	—	—	1,77	—	—
Total à l'étranger	96 557	95 768	83 369	1 868	1 439	847	1,93	1,50	1,02
Total des dépôts	477 130 \$	455 435 \$	424 137 \$	8 422 \$	6 240 \$	3 953 \$	1,77 %	1,37 %	0,93 %

1) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 29,3 G\$ (32,3 G\$ en 2018 et 26,8 G\$ en 2017).

Emprunts à court terme

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2019	2018	2017
Encours à la fin de l'exercice			
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	15 635 \$	13 782 \$	13 713 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	53 623	33 571	29 995
Total des emprunts à court terme	69 258 \$	47 353 \$	43 708 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			
Solde moyen	16 501 \$	15 300 \$	13 789 \$
Solde maximal de fin de mois	18 448	17 162	15 211
Taux d'intérêt moyen	1,76 %	1,78 %	1,64 %
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			
Solde moyen	51 408 \$	41 063 \$	26 303 \$
Solde maximal de fin de mois	57 346	45 343	33 261
Taux d'intérêt moyen	2,33 %	1,79 %	0,97 %

Honoraires payés à l'auditeur nommé par les actionnaires

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2019	2018	2017
Honoraires d'audit ¹	22,3 \$	26,0 \$	21,1 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	1,7	2,5	2,6
Honoraires pour services fiscaux ³	1,9	2,4	1,1
Divers ⁴	0,1	0,1	0,1
Total	26,0 \$	31,0 \$	24,9 \$

1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et de l'audit de certaines de ses filiales, ainsi que d'autres services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou le règlement. Les honoraires d'audit comprennent l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers de la CIBC, y compris la consultation en matière de comptabilité, diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.

3) Au titre des services de conformité fiscale et des services consultatifs.

4) Comprend les honoraires pour des services autres que d'audit.